



**REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA**  
Fitiavana – Tanindrazana – Fandrosoana

\*\*\*\*\*

**REGION SAVA**

\*\*\*

**DISTRICT DE SAMBAVA**

\*\*\*

**COMMUNE URBAINE DE SAMBAVA**



## **Plan de Développement Local Intégré et Inclusif 2023 – 2026**



**USAID**  
DU PEUPLE AMERICAIN



Sommaire .....	i
Sigles et acronymes.....	iii
Liste des tableaux .....	iv
Liste des figures .....	iv
Résumé exécutif.....	v
<b>1. INTRODUCTION.....</b>	<b>1</b>
<b>1.1. Contexte et justification.....</b>	<b>1</b>
<b>1.2. Démarche méthodologique.....</b>	<b>2</b>
<b>2. ETAT DES LIEUX.....</b>	<b>4</b>
<b>2.1. Historique de la Commune Urbaine de Sambava.....</b>	<b>4</b>
2.1.1. Origine de l'appellation Sambava .....	4
2.1.2. Les moments de l'histoire.....	4
<b>2.2. Situation géographique et délimitation administrative .....</b>	<b>5</b>
<b>2.3. Situation démographique.....</b>	<b>6</b>
<b>2.4. Administration communale.....</b>	<b>7</b>
2.4.1. Situation du personnel communal.....	7
2.4.2. Composition et le fonctionnement des organes (exécutif et conseil)	10
<b>2.5. Budget communal.....</b>	<b>11</b>
2.5.1. Soumission et approbation des comptes administratifs.....	11
2.5.2. Recouvrement des ressources fiscales et parafiscales.....	12
2.5.3. Structure des recettes et des dépenses .....	14
2.5.4. Budget annuel sur trois exercices.....	15
<b>2.6. Ressources naturelles.....</b>	<b>16</b>
2.6.1. Feux de brousse.....	16
2.6.2. Reboisement.....	16
<b>2.7. Données économiques .....</b>	<b>17</b>
2.7.1. Secteur primaire .....	17
2.7.2. Secteur industriel.....	18
2.7.3. Secteur tertiaire.....	18
<b>2.8. Infrastructures physiques.....</b>	<b>21</b>
2.8.1. Routes.....	21
2.8.2. Communication .....	21
2.8.3. Télécommunication.....	21
<b>2.9. Données sociales .....</b>	<b>22</b>
2.9.1. Enseignement et éducation .....	22
2.9.2. Santé.....	34
2.9.3. Sport et loisirs.....	38
<b>3. BILAN DE DIAGNOSTIC PARTICIPATIF.....</b>	<b>39</b>
<b>3.1. Analyse des problèmes.....</b>	<b>39</b>
3.1.1. Principaux problèmes par secteur.....	39
3.1.2. Priorisation des principaux problèmes.....	43
3.1.3. Analyse et mesures d'atténuation des problèmes principaux.....	44
<b>3.2. Forces, faiblesses, opportunités et menaces.....</b>	<b>65</b>
<b>3.3. Zonage par vocation des Fokontany.....</b>	<b>67</b>

3.3.1. Unité urbanisée.....	67
3.3.2. Unité urbanisable.....	69
3.3.3. Unité fragile et impropre à l’urbanisation.....	69
3.3.4. Unité agricole et naturelle.....	69
<b>4. PLAN DE DEVELOPPEMENT COMMUNAL.....</b>	<b>70</b>
<b>4.1. Vision.....</b>	<b>70</b>
<b>4.2. Axes stratégiques .....</b>	<b>70</b>
<b>4.3. Plan pluriannuel de développement .....</b>	<b>75</b>
<b>4.4. Plan d’Investissement Annuel de la Commune.....</b>	<b>89</b>
<b>4.5. Charte des responsabilités.....</b>	<b>99</b>
<b>4.6. Conclusion.....</b>	<b>100</b>
<b>ANNEXES.....</b>	<b>101</b>
ANNEXE 1 : Liste des participants aux ateliers de diagnostic et de planification	
ANNEXE 2 : Liste des participants à l’atelier de restitution et de validation	
ANNEXE 3 : Fiche de présence à l’atelier de restitution et de validation	
ANNEXE 4 : Délibération du conseil municipal	
ANNEXE 5 : Photos lors des ateliers	

## Sigle et acronymes

BCG	Bacille Calmette-Guérin
CAP :	Centre d'Activités du Préscolaire
CCI :	Comité Communal des Impôts
CEF :	Circonscription des Eaux et Forêts
CISCO :	Circonscription scolaire
DRAE :	Direction Régionale de l'Agriculture et de l'Élevage
DRCI :	Direction Régionale du Tourisme
DREDD	Direction Régionale de l'Environnement et de Développement Durable
DREN	Direction Régionale de l'Education Nationale
DRT :	Direction Régionale de Tourisme
DTC	Diphthérie -tétanos-coqueluche
Hep B	Hépatite B
Hib	Haemophilus influenzae type b
INSTAT :	Institut National de la Statistique
ONG :	Organisme Non Gouvernemental
ORT :	Office Régional de Tourisme
OSC :	Organisation de la société civile
PCD :	Plan Communal de Développement
PIB :	Produit Intérieur Brut
RGPH :	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
RNA :	Radio Ny Antsika
SDC	Salles de Classe
SLC :	Structure Locale de Concertation
<i>SPR</i>	Service de planification régionale
STAC :	Structure Technique d'Anti-Corruption
STD :	Structure Technique Déconcentrée
TPI :	Tribunal de Première Instance
TVM	Télévision Malgache
VAR	Vaccin anti-rougeole
VPI	Vaccin Polio Inactivé
ZAP :	Zone d'Animation Pédagogique

## Liste des tableaux :

Tableau 1 :	Evolution de l'effectif et de la densité de la population.....	6
Tableau 2:	Répartition des agents de la commune suivant les organes et services existants .....	7
Tableau 3:	Niveau de recouvrement des ressources de la commune les trois années 2019,2020, 2021.....	12
Tableau 4:	Analyse des recettes.....	14
Tableau 5 :	Analyse des dépenses.....	14
Tableau 6 :	Budget exercice 2019.....	15
Tableau 7:	Budget exercice 2020.....	15
Tableau 8:	Budget exercice 2021.....	16
Tableau 9:	Potentialités d'écotourisme dans la commune .....	20
Tableau 10:	Effectif total des établissements d'enseignement général.....	23
Tableau 11:	Répartition des élèves du préscolaire public suivant les sections .....	23
Tableau 12:	Nombre de section par niveau du préscolaire public .....	24
Tableau 13:	Répartition de salle de classe suivant leur état et utilisation dans les EPP...	25
Tableau 14:	Informations sur les infrastructures connexes dans les EPP.....	26
Tableau 15:	Répartition des tables bancs dans les EPP.....	26
Tableau 16:	Répartition de redoublement par classe des Ecoles Primaires Publiques....	27
Tableau 17:	Nombre de section, effectif des élèves et salles de classe dans les EPP.....	27
Tableau 18:	Répartition des enseignants par leurs qualifications et par niveau d'enseignement .....	28
Tableau 19 :	Répartition des enseignants par leurs statuts et par niveau d'enseignement	28
Tableau 20:	Répartition des élèves des EPP inscrits à l'examen du CEPE et 6 <sup>ème</sup> .....	30
Tableau 21:	Répartition de salles de classe suivant les CEG publics et leur utilisation..	31
Tableau 22:	Répartition des sections par classe et par Collège d'Enseignement Général	31
Tableau 23:	Répartition des Infrastructures connexes dans les CEG publics.....	31
Tableau 24:	Taux de redoublement au niveau des CEG publics.....	32
Tableau 25:	Résultats des examens au BEPC 2020.....	32
Tableau 26 :	Formation sanitaire dans la commune urbaine de Sambava.....	34
Tableau 27:	Utilisation de la contraception.....	34
Tableau 28:	Besoins et demande en matière de planification familiale parmi les femmes.....	35
Tableau 29:	Vaccination selon certaines caractéristiques sociodémographiques.....	36
Tableau 30:	Prévalence, diagnostic et traitement précoce de la fièvre chez les enfants...	37
Tableau 31:	Connaissance des moyens de prévention du VIH.....	37

## Liste des figures

Figure 1 :	Répartition des agents de la commune suivant les organes et services existants.....	7
Figure 2 :	Rapport hommes et femmes au sein des agents de la Commune urbaine de Sambava.....	8
Figure 3 :	Répartition de personnels suivant leurs statuts.....	8

## RESUME EXECUTIF

La ville de Sambava s'est confrontée à de nombreux problèmes dans différents domaines.

D'abord, en matière de sécurité, des services et infrastructures de base, de l'aménagement du territoire, de l'hygiène et de l'assainissement, il s'agit notamment de l'insécurité généralisée, de l'insuffisance notoire des infrastructures répondant aux besoins de la population, du désordre et de la saturation des marchés, de circulations, de stationnement et des quartiers, de la pratique par des particuliers de rembayage et des constructions illicites et anarchiques, de l'insalubrité et le confinement des marchés et de certains quartiers, le bas niveau d'assainissement n'arrivant pas à suivre le rythme de la croissance démographique, de la dépossession de la commune de ses propres domaines et terrains.

Puis, dans les domaines de mobilisation des ressources et d'exécution de budget, un grand écart entre les prévisions et les réalisations en matière de recettes, une difficulté d'exécution de prévision de dépenses et un bas niveau d'investissement restent toujours d'actualités dans la Commune Urbaine de Sambava

Ensuite, en matière de la gouvernance, la commune s'est heurtée au manque de véritables espaces d'échange et de concertation entre la population et les autorités politiques et administratives ; à la généralisation de l'incivisme et du non-respect des lois et des règlements en vigueur manifestés par la population ; la persistance des conflits politiques empêchant une vue partagée de développement de la commune ; à la faible reconnaissance par la commune de la place et du rôle des associations dans le processus de développement local et de leur implication aux décisions et orientations concernant le développement communal ; aux difficultés des associations locales à se positionner sur l'échiquier local comme des interlocuteurs crédibles et des partenaires de développement ; au manque de coordination des actions de développement ; à l'inefficacité de la gestion des ressources et des patrimoines naturels et au non-respect de l'Etat de droit et des biens publics en général

Finalement, concernant la participation citoyenne, on assiste à une carence de citoyenneté active et à un incivisme généralisé de la population par (i) sa méconnaissance et son ignorance de ses rôles et responsabilités dans le processus de développement de sa commune qui débouchent parfois à l'hostilité à tout effort de changement, (ii) son insouciance, voire son mépris à l'égard des biens et patrimoines communs, (iii) ses attitudes auto-entretenues d'être uniquement de bénéficiaire et non pas de véritable actrice de développement, (iv) le manque de collaboration effective entre les différents acteurs, (v) l'insuffisance de communication, d'information, de sensibilisation, d'implication et de mobilisation des habitants aux décisions et actions de développement de la commune, (vi) la carence d'éducation civique et citoyenne et (vii) le faible niveau de réalisations et de redevabilité des autorités publiques,

Dans la définition des grandes orientations de son Plan de Développement Local Intégré et Inclusif, la commune urbaine de Sambava, a retenu quatre (4) axes stratégiques :

- instauration des conditions de l'attractivité de la commune

- actualisation et valorisation de toutes les ressources et potentialités de la commune
- renforcement d'un système de gestion saine et transparente
- mise en place des conditions de développement durable bénéficiant toutes les générations actuelles et futures

Consciente de l'ampleur de chacun de ces problèmes, la commune urbaine de Sambava, pour y faire face, a envisagé des paquets d'action pour chacun des axes cités ci-dessus.

En effet, il s'agit :

- Pour l'axe 1
  - de la mise en place des mesures de sécurisation des quartiers et de leurs habitants,
  - de la prévention de tous risques menaçant la cohésion familiale/social et éradication des tensions sociales obstacles au développement,
  - de construction/réhabilitation des marchés
  - d'aménagement des nouvelles gares routières pour le réseau nord (Vohémar, Andapa) et sud (Antalaha) d'une part et pour le réseau national (Antananarivo et Antsiranana) d'autre part,
  - d'extension, réhabilitation et équipement des réseaux d'infrastructures sociales de base (centre de santé, écoles, adduction d'eau potable, électrification, assainissement, hygiène),
  - de construction, réhabilitation, aménagement et équipement de terrains omnisports.
  
- Pour l'axe 2 :
  - exploitation des ressources fiscales et parafiscales potentielles de la commune,
  - amélioration du recensement et du recouvrement des prévisions des recettes,
  - réappropriation des domaines et espaces communaux,
  - renforcement de dialogue entre la population et la commune,
  - opérationnalisation de la SLC en matière de mobilisation des ressources locales.
  
- Pour l'axe 3 :
  - la mobilisation de la population via SLC à l'élaboration du budget (budget citoyen),
  - l'organisation des réunions périodiques avec les Fokontany et population,
  - la publication du budget par des moyens accessibles et adaptés,
  - le rapportage du budget par toutes les voies disponibles et accessibles,
  - le renforcement de la lutte contre la corruption.
  
- Pour l'axe 4 :
  - la mise en œuvre du PDLII,
  - la valorisation des projets dans les plans de développement des Fokontany,
  - l'opérationnalisation de la SLC,
  - la mise en œuvre du budget participatif,
  - le renforcement des tissus associatifs,
  - la valorisation des patrimoines et des ressources naturelles de la commune,
  - la mise en place des systèmes d'information, d'éducation et de formation des masses en matière de civisme et de citoyenneté tout particulièrement en matière de protection et de préservation des biens et patrimoines communs.

# 1. INTRODUCTION

## 1.1. Contexte et justification de l'élaboration du PDLII

Pour allier les actions de développement local aux programmes d'investissement de l'Etat, chaque CTD doit disposer un plan de développement. Entre autres, dans un souci d'un meilleur positionnement et du renforcement des rôles à jouer par les communes dans la promotion de développement, il est indispensable de tenir compte les cadres législatifs dans l'élaboration d'un plan de développement local. Ainsi :

- les communes sont incitées à disposer d'un système de planification concertée qui permet d'assurer une intégration, une cohérence et une complémentarité entre les programmes d'investissement de l'Etat et les CTD et entre chaque CTD de niveaux différents. A ce titre, chaque CTD doit disposer d'un programme pluriannuel d'investissements publics (Loi organique n°2014 – 018 du 12 septembre 2014 régissant les compétences des collectivités).
- les CTD, dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière, constituent le cadre institutionnel de la participation effective des citoyens à la gestion des affaires publiques et garantissent l'expression de leurs diversités et de leurs spécificités et que les communes concourent au développement économique, social, culturel et environnemental de leur ressort territorial (Articles 139 et 149 de la constitution de la 4<sup>ème</sup> République)
- il est nécessaire, d'établir un budget sur la base du plan de développement de la collectivité, suivant le principe du budget de programme (Décret n°2015 – 959 du 16 juin 2015 relatif à la gestion budgétaire et financière des Collectivités territoriales décentralisées)
- il est exigé d'asseoir un développement inclusif et durable fondé sur une croissance inclusive pour combattre la pauvreté (défi à relever n°15 de La Politique Générale de l'Etat)
- il s'avère vital de développer le renforcement de la gouvernance au service du développement local (un des programmes du Plan National de Développement)

Par ailleurs, l'obligation pour un développement local et la mise en œuvre des actions qui tiennent compte des réalités, des problématiques, des priorités et de cadre locaux dans un contexte d'une maîtrise d'ouvrage locale et en cohérence avec les capacités techniques, financières, organisationnelles et des dynamiques locales s'imposent

Le programme de gouvernance de l'USAID : Programme de Renforcement de la Gouvernance à Madagascar ou Programme « RINDRA » mise en œuvre par le bureau du PNUD à Madagascar, vise, dans certains de ses domaines d'intervention, à accroître la capacité des communes à mobiliser des ressources, à former le personnel chargé de l'administration locale, à développer les plates-formes locales pour la participation citoyenne au développement local et la capacité des citoyens à tirer parti de telles plates-formes.

C'est dans cet optique du renforcement du leadership communal pour la promotion du développement local et de la mise en place d'une gouvernance participative que RINDRA appui les communes, y compris la commune urbaine de Sambava. Et le présent Plan de Développement local Intégré et Inclusif en est le fruit.

## 1.2. Démarche méthodologique

L'approche méthodologique pour réaliser ce plan comporte les étapes ci-dessous :

1. étape de préparation, structuration et démarrage ;
2. étape de diagnostic participatif ;
3. étape de planification ;
4. étape de validation ;
5. étape de mise en œuvre et de suivi-évaluation

### Etape de préparation, structuration et démarrage

La préparation de la mission consiste d'abord à obtenir les cadrages et recommandations de l'équipe RINDRA, puis l'adhésion de la commune à l'élaboration de son propre plan de développement, suivie de la revue documentaire laquelle sera complétée par la collecte et traitement des données et informations existantes, ensuite, l'inventaire des acteurs de développement et différents groupes dans la commune en vue de l'élaboration de la liste des participants à l'atelier de diagnostic et enfin, la préparation logistique de l'atelier.

La structuration est menée en parallèle à la préparation de l'atelier de diagnostic. Il s'agit de la mise en place et/ou redynamisation de la Structure Locale de Concertation ou SLC

### Etape diagnostic participatif

Le diagnostic s'avère nécessaire pour (i) mieux connaître la réalité afin d'assurer l'efficacité des actions à entreprendre, (ii) identifier les problématiques, les axes d'orientation pour le progrès futur, (iii) impliquer le plus d'acteurs locaux et créer une dynamique locale autour d'enjeux locaux communs, (iv) se construire une identité collective et apprendre à travailler en commun entre les différents acteurs et (v) faciliter l'émergence de nouveaux projets et actions.

Le diagnostic se réalise en atelier réunissant tous les membres de la SLC. La participation de chaque groupe sera sollicitée de façon à réaliser un diagnostic aussi complet et objectif possible.

### Etape de planification

Les objectifs spécifiques de la phase de planification consistent à formuler une vision claire et partagée, à définir les axes d'orientation stratégiques, à élaborer un plan pluriannuel de développement (03 ans) et à établir un plan d'actions cohérentes,

### Etape de validation et adoption du plan

Les résultats des travaux en commissions thématiques seront restitués en assemblée générale des participants, discutés, amendés et validés.

La validation marque l'engagement des acteurs de développement de la commune à mettre en œuvre le plan. Une fois validé par les participants en atelier, le plan devra encore être adopté par le Conseil municipal afin que l'exécutif puisse le mettre en œuvre par la prise en compte de ses contenus dans les budgets primitifs de chaque exercice concerné

### Etape mise en œuvre du plan

La mise en œuvre du plan et du programme de travail et de budget annuel (PTBA)

devra être assurée par l'adoption d'un certain nombre d'outils de suivi-évaluation à savoir : le tableau de bord (TDB), le plan de passation des marchés(PPM), le plan de suivi et évaluation des réalisations annuelles (PS&E).

## 2. ETAT DES LIEUX

### 2.1. Historique de la Commune Urbaine de Sambava

#### 2.1.1. Origine de l'appellation Sambava

De l'ancien Plan Communal de Développement élaboré en 2003 par ABDOU Salame (partenaires relais), financé par le Fonds d'Intervention pour le Développement (FID), l'origine de la ville SAMBAVA, s'explique suivant trois grandes thèses.

- la première version donne comme origine du mot le terme « Saham-biavy» qui littéralement veut dire le cours d'eau des femmes, c'est-à-dire là où les femmes se rendent pour faire leur toilette.

- la seconde version, par très éloignée de la première fait référence à une femme appelée « BAVY », qui était très connue dans le coin et qui a donné son nom au rivage : « Sahan'i Bavy ».

- la troisième version est en relation avec l'actuel nom de la ville, comme un lieu de rencontre de quatre cours d'eau « Samby avy », ou « ils y viennent tous » pour se jeter à la mer :

- les rivières Andohabe et Anovona
- les fleuves Sambava et Ratsianarana.

Il existe un point commun entre ces trois histoires : la place centrale qu'occupe l'embouchure qui, il faut le dire, constitue un des rares endroits où quatre cours d'eaux se rejoignent avant de se jeter à la mer, et ce juste à quelques mètres de la mer<sup>1</sup>. »

#### 2.1.2. Les moments de l'histoire

[ La mémoire plus que l'histoire rappelle que les premiers occupants de la ville, des pêcheurs, habitaient la partie à l'Est de l'église catholique dans le quartier actuel de Sambava Centre. La région n'a pas échappé aux vicissitudes de l'histoire nationale :

- entre 1830 et 1840, la monarchie merina a installé un gouverneur à Soavinandriana, situé à quelques 4 Kms du centre-ville et ceci en appui aux troupes installées à Andapa et à Maroantsetra, et devant assurer la pacification de la Région Nord-Est ;

- pendant la première partie de la période coloniale, Sambava était administrée de Vohémar par un Commissaire de la Garde Indigène aidé par un Chef de Canton, Officier de l'état civil. En 1946, le poste de Sambava fut érigé en District ;

- en 1960, après l'indépendance, Sambava a été admis dans le cercle fermé de la commune urbaine de plein exercice en raison de sa richesse et de sa croissance économique florissante.

---

<sup>1</sup> Plan Communal de Développement Commune Urbaine de Sambava, Septembre 2003, Organisme de Financement FID, Partenaires relais : ABDOU Salame.

- le cyclone Daisy en 1963 avait ravagé tout le bord de la mer du quartier d'Antaimby, qui était à cette époque le quartier des commerces, ce qui avait provoqué de lourdes conséquences.

En effet, tous les commerçants indo - pakistanais avaient quitté Sambava pour remonter le fleuve Bemarivo, et n'y sont revenus que quelques vingt ans plus tard, vers 1976. Les sinistrés étaient accueillis par l'église catholique dans sa propriété sise à Antaimby, à l'ouest de la Station d'essence actuelle.

Depuis ils s'y sont installés de manière permanente et une procédure judiciaire a été engagée par les propriétaires foncières (les sœurs catholiques) depuis quelques années pour essayer de déloger ces « squatters »;

- le bitumage de la route nationale 5 (RN 5) reliant Sambava à Andapa au début des années 70 va offrir à la ville de Sambava un rôle régional. Il est devenu un passage obligé pour les quatre Fivondronana de la SAVA. L'axe direct Antalaha - Andapa, en pirogue jusqu'à Antsambalahy et à pieds passant par Anovona a été abandonné depuis.

- le long de la route nationale entre Antaimby et autour du marché d'Antanifotsy I, des hôtels se sont développés pour accueillir les voyageurs en transit vers Andapa, Vohémar, Antalaha, la haute Bemarivo et l'axe Marojala, Ambohimitsinjo, Tanambao – Daoud<sup>2</sup>].

## **2.2. Situation géographique et délimitation administrative**

Commune urbaine de 2<sup>ème</sup> catégorie, la commune urbaine de Sambava est délimitée :

- au nord, par les communes rurales de Bemanevika et de Nosiarina
- au sud et au sud ouest par la commune rurale de Farahalana
- à l'Ouest par les communes de Morafeno et d'Ambohimalaza
- et à l'est par l'océan indien

Elle a de superficie de 185 à 195 km<sup>2</sup> et comme villes importantes à proximité :

- Antalaha (RN5a) : 85 km
- Vohémar (RN5a) : 150 km
- Andapa (RN3a) : 105 km
- Ampanefena (RN5a) : 75 km

La commune dispose dix-huit (18) en son sein à savoir :

1. le fokontany Ambariomibana
2. le fokontany Ambia
3. le fokontany Ambodisatrana II
4. le fokontany Ampandrozonana
5. le fokontany Analamadrorofo
6. le fokontany Antanifotsy I
7. le fokontany Antohomaro
8. le fokontany Besopaka

---

<sup>2</sup> De l'ancien PCD de la commune urbaine de Sambava, 2003

9. le fokontany Sambava centre
10. le fokontany Ambatofitatra
11. le fokontany Ambodisatrana I
12. le fokontany Ambohitrakongona
13. le fokontany Ampisasahanala
14. le fokontany Antaimby
15. le fokontany Antanifotsy II
16. le fokontany Antsirabe
17. le fokontany Menagisy
18. le fokontany Soavinandriana

### 2.3. Situation démographique

Selon le RGPH 2018 et ses projections (MDG – INSTAT / RGPH-2018 et projections démographiques du RGPH-2018), en 2022, la population de la commune urbaine de Sambava a été estimée à 97 085 habitants. Pour une superficie de 185 km<sup>2</sup>, ce qui donne une densité de 524,78 habitants /km<sup>2</sup>.

Le tableau suivant renseigne l'évolution de cette population.

**Tableau 01** : Evolution de l'effectif et de la densité de la population de la commune urbaine de Sambava

Année	2002	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre d'habitant	43 397	84 039	87 395	90 811	93 876	97 085
Densité de la population	234,58	454,26	472,41	490,87	507,44	524,78

Source : MDG – INSTAT / RGPH-2018 et projections démographiques du RGPH-2018)

Ce tableau montre qu'entre 2002 et 2022, c'est-à-dire en 20 ans, le nombre de la population de la commune urbaine de Sambava s'accroît de 124 %. Autrement dit, en 17 ans, l'effectif des habitants s'est doublé.

Se référant toujours au RGPH 2018, les habitants de la commune urbaine de Sambava se répartissaient en 40 351 hommes (soit 48,01%) et 43 688 femmes (51,99%), donc une légère prédominance de l'effectif de la population féminine. Ces habitants se sont constitués en 25 074 ménages, ce qui donne une taille de 3,4 habitants par ménage. Le taux de croissance de la population affiche une moyenne de 3,6 par an, légèrement supérieur de la moyenne nationale (3,0).

En ce qui concerne l'effectif des ménages par sexe de leurs chefs, 16 395 d'entre eux ( 65,39%) sont gérés par les hommes contre 8 679 (34,61%) qui sont dirigés par les femmes. Donc, on trouve davantage des ménages gouvernés par les hommes que par les femmes.

La commune urbaine de Sambava abrite le 21,12% de la population de son district d'appartenance (97 085 sur 459 647 habitants). Cette proportion de la population urbaine est supérieure à la moyenne nationale qui représente 19,3%. La commune urbaine de Sambava figure donc parmi les communes urbaines les plus peuplées. Elle possède en effet 80 669

habitants, un effectif largement au-dessus de la moyenne par commune (16 416) dans le district.

## 2.4. Administration communale

### 2.4.1. Situation du personnel communal

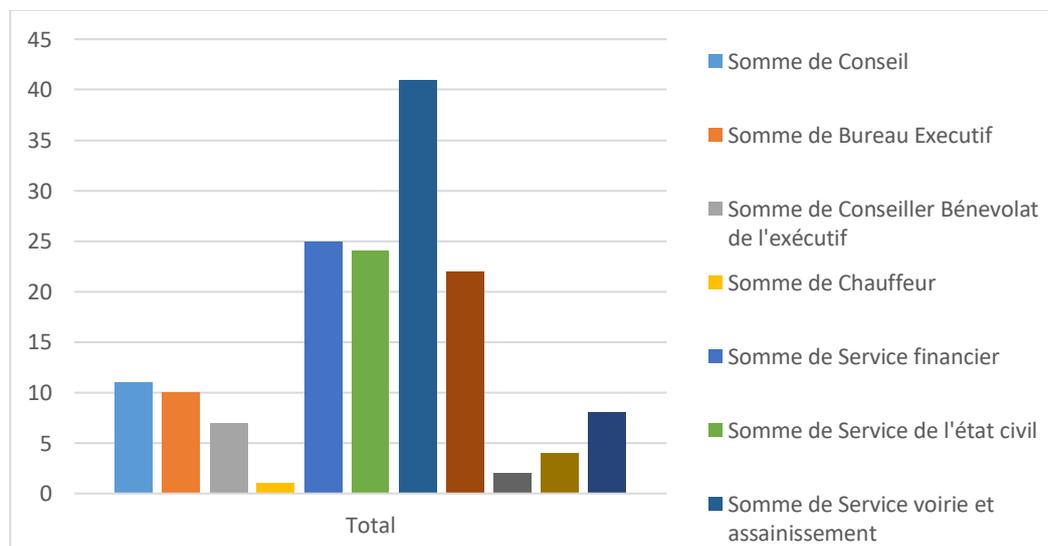
Comme le présente le tableau suivant, les agents municipaux se répartissent suivant les organes et services existants au sein de la commune.

**Tableau 2:** Répartition des agents de la commune suivant les organes et services existants

ORGANES/SERVICES	Effectif	Pourcentage
Conseil	11	7,1
Bureau Exécutif	10	6,5
Conseiller Bénévolat de l'exécutif	7	4,5
Chauffeur	1	0,6
Service financier	25	16,1
Service de l'état civil	24	15,5
Service voirie et assainissement	41	26,5
Service de police municipale	22	14,2
Service des ressources humaines	2	1,3
Service de communication	4	2,6
Service juridique	8	5,2
TOTAL	155	100,00

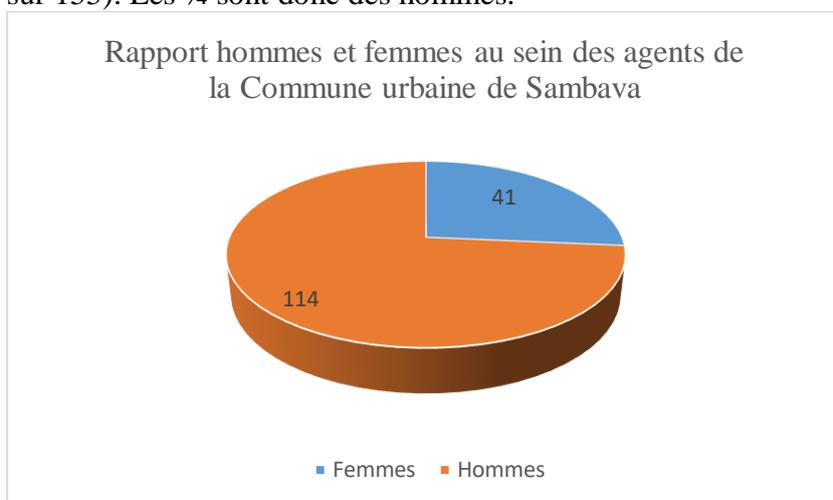
*Source : Commune urbaine de Sambava*

La lecture de cet tableau nous permet de constater que le service voirie et assainissement emploie le plus grand nombre d'agents de la commune (26,5%, soit plus d'un quart (1/4)). Ce qui peut s'expliquer par les besoins vitaux de la ville en matière de voirie, d'hygiène, d'eau et d'assainissement. Vient ensuite le service financier (16,1%) suivi des services d'Etat civil (15,5%) et de police municipale (14,2%).



**Figure 1 :** Répartition des agents de la commune suivant les organes et services existants

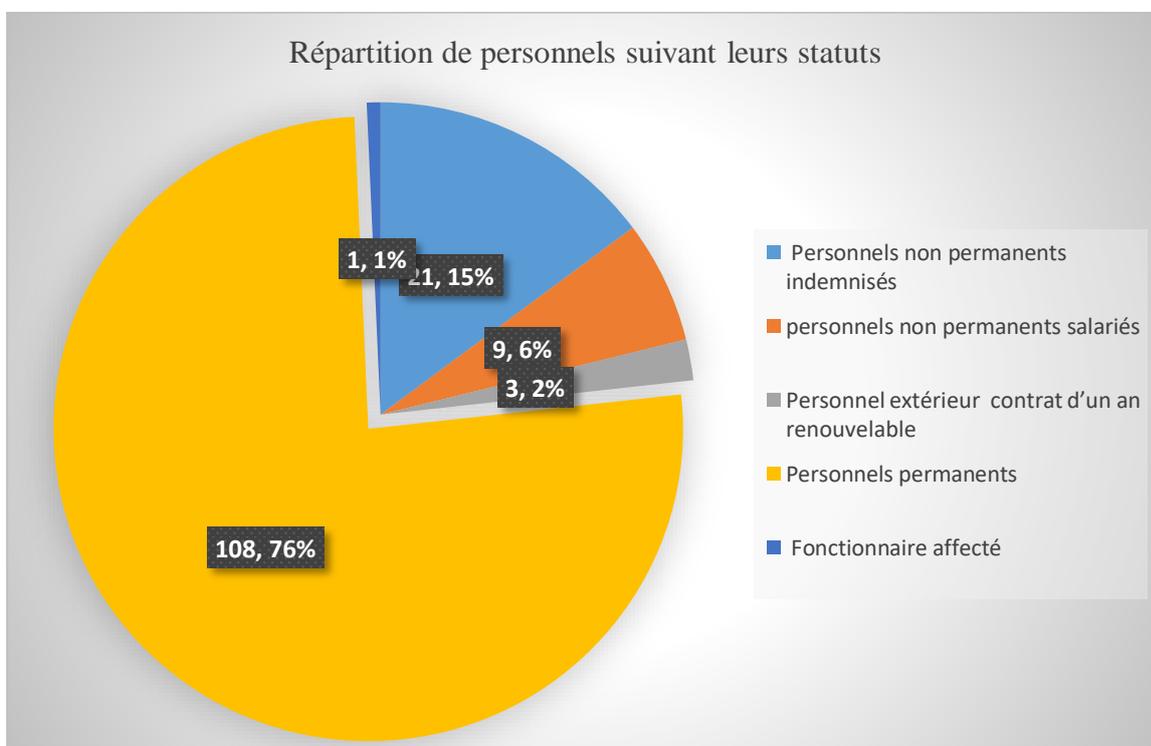
En matière du genre, dans l'ensemble d'agents communaux (organes exécutifs et délibératifs, personnels), les femmes ne représentent que le quart (1/4) de l'effectif total (41 sur 155). Les 3/4 sont donc des hommes.



**Figure 2 : Rapport hommes et femmes au sein des agents de la Commune urbaine de Sambava**

Quant à leurs statuts, les personnels municipaux se répartissent en :

- Personnels non permanents ne recevant que les indemnités (21 agents)
- Personnels non permanents salariés (9 agents)
- Personnel extérieur ayant de contrat d'un an renouvelable (3 agents)
- Personnels permanents (108 agents)
- Fonctionnaire affecté (1 agent)



**Figure 3 : Répartition de personnels suivant leurs statuts**

Selon l'appréciation de l'équipe communale, l'effectif de personnel municipal est conforme aux besoins de services. La commune estime trouver l'équilibre entre ses personnels et les services qu'elle fournit à la population.

En matière de traitement de personnel, on assiste du retard de paiement de salaire à chaque début de l'exercice budgétaire à cause du retard de préparation et surtout de validation de budget.

Cependant, les personnels jouissent bien de leurs droits et bénéficient des avantages sociaux comme :

- ✓ allocations familiales,
- ✓ remboursements frais médicaux
- ✓ pension de retraite pour les retraités
- ✓ autorisation d'absence, permission, congé
- ✓ ordre de route (dans le cadre de mission hors de la commune urbaine de Sambava)

La part de la charge du personnel (salaires et avantages) dans le budget s'estime à 50,95% (moyenne des 3 années : 2019, 2020, 2021).

Concernant le paiement des charges de personnel, la commune n'a pas d'arriérés de salaires mais en a en matière de Caisse de Retraite Civile et Militaire (CRCM) et de CPR. Ce qui est dû à la rupture de paiement dans le passé.

La commune dispose d'une politique de gestion des ressources humaines mais elle a encore du mal à la mettre en œuvre dans son intégralité ;

Aussi, en matière de recrutement, le processus se fait selon la règle de l'art ;

- ✓ respect de procédures et de la déontologie y afférentes : (réflexion stratégique, prévision des besoins en ressources humaines, analyse de l'écart, prévision de la disponibilité des RH, planification des actions RH) ;
- ✓ inscription de prévision des recrutements/ postes à pourvoir dans le budget
- ✓ pratique de transparence dans le processus d'embauche (affichages, annonces radio, face book, ...)

Pourtant, en matière de renforcement des capacités de personnel via les formations de base et additionnelles, cela reste encore une vision. La majorité de personnels n'ont reçu ni formation de base spécifiques ni formations additionnelles relatives à leurs fonctions en tant qu'agents communaux

La commune possède système de motivation et l'applique également. Cela se traduit par :

- ✓ l'effort à la dotation des matériels de travail suffisants aux employés,
- ✓ les défenses des intérêts de personnels en matière de divers avantages
- ✓ la promotion des relations conviviales en dehors du cadre de travail (voyages organisés, festivités, sorties ensembles)

Quant à l'évaluation annuelle de personnel, elle se fait à travers

- ✓ la soumission de chaque employé à un entretien d'évaluation avec le Maire,
- ✓ le bulletin individuel de notes (BIN)

On constate aussi une quasi-inexistence de plan de carrière de personnel, surtout en matière de formation.

En ce qui concerne de la qualité des services rendus, la commune estime avoir

- mis en pratique la transparence en matière des droits à payer par les usagers via affichages,
- pratiqué le traitement égalitaire de chaque visiteur,
- fait attention au respect de délais de traitement/fourniture de services et effort constant à écarter (souci constant de célérité)

La commune tient une réunion périodique et systématique selon les deux modes suivants :

- avec tous les personnels
  - fréquence : chaque lundi matin
  - lieux : Plénière lors de salut au drapeau et dans la grande salle après le salut au drapeau ;
  - thèmes : larges et ouverts : conseils, informations, planning de la semaine, présentation des vœux, de réconfort (si l'occasion se présente)
- réunion de staff
  - participants : des chefs de divisions aux responsables hiérarchiques supérieurs
  - fréquence: chaque lundi à 15heure ;

#### 2.4.2. Composition et le fonctionnement des organes (exécutif et conseil)

Dans l'exercice des fonctions de l'exécutif, on trouve :

- Qu'il y a des responsabilités auxquelles seul le Maire a l'habilité à les exercer selon les compétences qui lui sont dévolues par la loi : signature de décisions, Arrêtés, ...)
- aussi que les adjoints au Maire exercent une partie des fonctions du Chef de l'exécutif (officiers de l'état-civil, représentation lors de cérémonies et diverses invitation) sous la surveillance de ce dernier et sa responsabilité, déléguée par arrêté (Art. 118 de la loi 2014-20 du 27 septembre 2014)

Le conseil tient par an :

- deux sessions ordinaires :
  - ✓ au mois de mars : pour le bilan des activités du Maire, Compte administratif...
  - ✓ au mois d'août (au cours de la deuxième quinzaine) pour une session budgétaire, vote du budget (Art. 75 de la loi 2014-20 du 27 septembre 2014)
- des sessions extraordinaires limitées à une session par mois sans dépasser trois jours par session. (Art. 83 de la loi 2014-20 du 27 septembre 2014).

Le principal rôle du conseil dans la gestion de la commune consiste à prendre des décisions et délibérer dans les affaires qui lui sont dévolues par la loi.

Et en matière de l'orientation et de contrôle de l'utilisation du budget, il délibère :

- ✓ le budget et le compte administratif ;

- ✓ la constitution et la suppression des droits immobiliers ;
- ✓ l'assurance des mobiliers et des locaux ;
- ✓ les conditions des baux à terme ou à loyer ;
- ✓ les emprunts ;
- ✓ l'acceptation de dons et legs ;
- ✓ la radiation d'inscriptions hypothécaires et le désistement des formalités de la purge des hypothèques ;
- ✓ les engagements en garantie ;
- ✓ la fixation des taux des impôts et taxes et des tarifs des services .

Pour ce qui est de la circulation d'information (vers la population et de la population vers la commune), les canaux se passent :

- ✓ par l'intervention de la commune aux émissions radios 3 fois / semaine,
- ✓ la voie d'affichages,
- ✓ la descente et visite au niveau des Fokontany,
- ✓ la réunion avec la population,
- ✓ et à travers le conseil.

La nature des informations porte essentiellement sur la politique, les informations sur le développement, la sensibilisation et la mobilisation

Le Rapport du genre dans la composition du conseil affiche une situation au détriment des femmes : 1 femme (élue présidente) parmi les 11 membres du conseil

- Les partis et associations politiques représentés dans le conseil municipal sont : Miara-dia, Trano kasaka, SIRA, IRD et indépendant

Au sujet de formations de base et formations reçues en tant que conseillers, on constate une quasi absence de formation de bases spécifiques liées à l'exercice des fonctions du conseil pour tous les membres. Une seule formation au cours de leur mandat a été dispensée par l'UNDDL.

Les conseillers municipaux perçoivent leur fonction comme motivante. Ils se réunissent souvent, discutent librement, débattent, prennent des décisions et délibèrent.

Le conseil municipal dispose en son sein trois (3) commissions techniques :

- ✓ une commission chargée d'urbanisme, infrastructures, voirie et assainissement
- ✓ commission chargée d'administration et des finances
- ✓ commission chargée de développement socio-culturel, sportif et environnemental

## **2.5. Budget Communal**

### **2.5.1. Soumission et approbation des comptes administratifs**

Des écarts, d'un (1) à quelques mois sont perçus à chaque année budgétaire entre les

dates de soumissions des comptes administratifs au conseil communal et les dates d'approbation par les services de l'Etat. Dans la pratique, ces derniers ne facilitent pas toujours les tâches de la commune en matière budgétaire et de sa gestion financière.

### 2.5.2. Recouvrement des ressources fiscales et parafiscales

Le tableau suivant montre la liste des 33 ressources propres de la commune et leur taux de recouvrement les trois dernières années et leur moyenne durant cette période considérée.

**Tableau 3:** Niveau de recouvrement des ressources de la commune les trois années 2019, 2020, 2021

N°	LIBELLE	2019	2020	2021	MOYENNE
1	Impôt synthétique - IS	67,92%	46,72%	31,62%	48,75%
2	Autres redevances sur autorisations administratives	6,68%	23,54%	30,63%	20,28%
3	Prestation de services	0,00%	8,55%	9,65%	6,07%
4	Autres redevances locales	0,02%	6,19%	7,70%	4,64%
5	Prélèvement et ristournes sur les produits (agricoles, forestières, élevages, miniers, pêche)	3,10%	5,43%	3,98%	4,17%
6	Droit de construction, nivellement et d'habitation,....	9,79%	0,00%	0,00%	3,26%
7	impôt de licence (des ventes des alcools et produits alcooliques)	1,73%	2,68%	1,30%	1,90%
8	Impôt foncier sur les propriétés bâties - IFPB	0,01%	1,23%	3,82%	1,69%
9	Taxes sur les appareils automatiques et électroniques	1,70%	1,63%	1,16%	1,50%
10	Droit des stationnements (gares routières, ports)	0,00%	0,38%	3,90%	1,43%
11	Locations diverses	0,48%	0,89%	2,63%	1,33%
12	Autres droits locaux sur les actes et patrimoines	2,06%	0,00%	0,00%	0,69%
13	Droit de fourrière	0,81%	0,74%	0,48%	0,68%
14	Taxes sur les fêtes, spectacles ou manifestations diverses	0,70%	0,71%	0,59%	0,67%
15	Taxes sur les publicités non audiovisuelles (affiches)	0,48%	0,39%	0,44%	0,44%
16	Droit de parking	1,09%	0,00%	0,00%	0,36%
17	Droit de place sur le marché	1,04%	0,00%	0,00%	0,35%

18	Redevance et frais administratifs miniers	0,00%	0,34%	0,45%	0,26%
19	Taxes sur les véhicules et moto à moteur non immatriculés	0,71%	0,00%	0,00%	0,24%
20	Autres produits occasionnels	0,58%	0,02%	0,00%	0,20%
21	Impôts fonciers sur les terrains - IFT	0,00%	0,25%	0,34%	0,20%
22	Taxes d'abattage	0,57%	0,00%	0,00%	0,19%
23	Impôt de licence foraine sur les alcools et produits alcooliques	0,00%	0,00%	0,51%	0,17%
24	Ristournes sur les produits agricoles	0,43%	0,00%	0,00%	0,14%
25	Taxes sur les appareils mécaniques	0,00%	0,24%	0,05%	0,10%
26	Taxes sur les installations temporaires, saisonnières et occasionnelles	0,00%	0,00%	0,26%	0,09%
27	Autres taxes locales sur les services: taxe séjour	0,00%	0,00%	0,22%	0,07%
28	Confiscations (Amendes non fiscales)	0,00%	0,06%	0,12%	0,06%
29	Taxe sur les cérémonies coutumières	0,03%	0,01%	0,09%	0,04%
30	Taxes sur les bicyclettes	0,07%	0,00%	0,00%	0,02%
31	Autres produits des activités annexes	0,00%	0,00%	0,03%	0,01%
32	Taxes particulières sur les activités	0,00%	0,00%	0,02%	0,01%
33	Droits de stockage de matériaux sur trottoir ou terrain municipal (sable, pierres...)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
TOTAL		100,00%	100,00%	99,99%	100,00%

**Source : Commune urbaine de Sambava**

La lecture de ce tableau nous permet de constater qu'en 2019, seul le taux de recouvrement de l'impôt synthétique (67,92%) a dépassé la moyenne de ce qui est prévu. Puis ce taux ne cesse de se régresser les deux années suivantes (46,72% en 2020 et 31,62% en 2021) donnant la moyenne de 48,75% pour ces trois années en question.

Même si ce taux nous laisse une image de performance visible, il ne nous permet pas encore d'apprécier l'efficacité de la commune quant à sa capacité de mobilisation de ses propres ressources car c'est le centre fiscal qui joue le principal rôle dans le recouvrement de cet impôt.

En effet, le taux de recouvrement des autres impôts et taxes figurés dans ce tableau semble bel et bien confirmer cette remarque que nous venons d'avancer. Aussi, après l'impôt synthétique, viennent les autres redevances sur autorisations administratives (moyenne des trois dernières années) avec un taux de 20,28%.

Les restants (31 types d'impôts et taxes) affichent des taux inférieurs à 10%.

Il ressort de cette courte analyse que la commune a encore du mal à mobiliser ses propres ressources.

### 2.5.3. Structure des recettes et des dépenses dans les trois dernières années

**Tableau 4:** Analyse des recettes

Libellés	2019	2020	2021	Moyenne 03 Années
Recettes propres	941 550 676	1 149 364 094	1 211 064 966	1 100 659 912
%	63,40%	57,42%	57,74%	59,52%
Subvention de fonctionnement	58 670 098	51 482 000	158 061 275	89 404 457,67
%	3,95%	2,57%	7,54%	4,69%
Recette d'investissement	484 920 774	800 927 183	664 133 127	649 993 694,67
%	32,65%	40,01%	31,67%	34,78%
Autres (Report à nouveau)	0,00	0,00	64 055 807	21 351 935,67
%	0,00%	0,00%	3,05%	1,02%
<b>TOTAL DE LA RECETTE</b>	<b>1 485 141 548</b>	<b>2 001 773 277</b>	<b>2 097 315 175</b>	<b>1 861 410 000</b>
%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

*Source : Commune urbaine Sambava*

La structure des dépenses dans ces deux tableaux ne fait que renforcer ce que nous avons évoqué précédemment. En effet, le taux moyen de recouvrement de recette propre de 59,52 % provient essentiellement de l'Impôt synthétique. Les autres types de ressources, bien que nombreux (32/ 33), n'apportent que la moitié de recouvrement.

**Tableau 5 :** analyse des dépenses

Libellés	2019	2020	2021	Moyenne 03 Années
Charges salariales	406 503 566	650 511 857	677 776 838	578 264 087
%	87,12%	47,50%	43,20%	50,95%
Autres Charges	60 104 200	537 086 244	582 886 635	393 359 026,33
%	12,88%	39,22%	37,15%	34,66%
Investissement	0,00	181 794 056	308 202 849,49	163 332 301,83
%	0%	13,28%	19,64%	14,39%
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>466 607 766</b>	<b>1 369 392 157</b>	<b>1 568 866 322,49</b>	<b>1 134 955 415,16</b>
%	100%	100%	100%	100%

*Source : Commune urbaine Sambava*

En ce qui concerne les dépenses moyennes pour les trois dernières années, celles liées au fonctionnement prédominent et occupent un taux de plus de 80% dont 50,95% pour les charges salariales et 34,66% pour les autres charges. Il ne reste que 14,39% pour l'investissement.

#### 2.5.4. Budget annuel sur trois exercices

**Tableau 6 :** Budget exercice 2019

Libellés	Prévisions	Réalisation	Taux d'exécution
<b>RECETTES</b>			
Fonctionnement	3 134 489 748,00	1 000 220 774,15	31,91%
Investissement	1 847 520 773,87	484 920 773,87	26,25%
<b>TOTAL</b>	<b>4 982 010 521,87</b>	<b>1 485 141 548,02</b>	<b>29,81%</b>
<b>DEPENSES</b>			
Fonctionnement	3 134 489 748,00	1 000 220 774,15	31,91%
Investissement	1 847 520 773,87	484 920 773,87	26,25%
<b>TOTAL</b>	<b>4 982 010 521,87</b>	<b>1 485 141 548,02</b>	<b>29,81%</b>

Source : Commune urbaine Sambava

**Tableau 7:** Budget exercice 2020

Libellés	Prévisions	Réalisation	Taux d'exécution
<b>RECETTES</b>			
Fonctionnement	1 837 880 309,60	1 357 080 655,86	73,84%
Investissement	825 927 183,02	800 927 183,02	96,97%
<b>TOTAL</b>	<b>2 663 807 492,62</b>	<b>2 158 007 838,88</b>	<b>81,01%</b>
<b>DEPENSES</b>			
Fonctionnement	1 837 880 309,60	1 187 598 100,20	64,62%
Investissement	825 927 183,02	181 794 056,00	22,01%
<b>TOTAL</b>	<b>2 663 807 492,62</b>	<b>1 369 392 156,20</b>	<b>51,41%</b>

Source : Commune urbaine Sambava

**Tableau 8:** Budget exercice 2021

Libellés	Prévisions	Réalisation	Taux d'exécution
<b>RECETTES</b>			
Fonctionnement	2 628 433 555,26	1 432 982 048,75	54,52%
Investissement	1 238 524 127,00	664 133 127,02	53,62%
<b>TOTAL</b>	<b>3 866 957 682,26</b>	<b>2 097 115 175,77</b>	<b>54,23%</b>
<b>DEPENSES</b>			
Fonctionnement	2 629 633 555,26	1 260 663 473,00	47,94%
Investissement	1 233 724 127,02	308 202 849,49	24,98%
<b>TOTAL</b>	<b>3 863 357 682,28</b>	<b>1 568 866 322,49</b>	<b>40,61%</b>

Source : Commune urbaine de Sambava

Ces tableaux nous renseignent les réalisations de la commune urbaine de Sambava en matière d'exécution budgétaire. En 2019, son taux d'exécution est aux alentours de 30%, puis une hausse notable en 2020 (75,15% pour les recettes et 51,41% pour les dépenses).

En 2021, une baisse remarquable a été constatée. En effet, pour cette même année, le taux d'exécution de recettes était de l'ordre de 54,23% (une baisse de 20%) comparé à celui de l'année précédente. Et pour les dépenses, les réalisations ont connu également une baisse (40,61%), soit une régression de 11% par rapport à l'année 2020.

## **2.6. Ressources naturelles**

### **2.6.1. Feux de brousse :**

Les feux de brousse dans la commune proviennent principalement des feux de nettoyage non contrôlé, des feux sauvages et rarement des feux de pâturage.

### **2.6.2. Reboisement**

En matière de reboisement, la commune urbaine de Sambava possède un centre de pépinière public géré par la circonscription de l'environnement et des forêts (CEF) de Sambava ayant environ 150 427 pieds et un centre privé, sis à Antohomaro, administré par l'ONG Graine de vie.

Entre 2021 et 2022, une superficie de 281,98 ha a été reboisée dans la Circonscription de l'Environnement et des Forêts (CEF) de Sambava dont les utilisations concernent des bois d'énergie et de protection

## **2.7. Données économiques**

### **2.7.1. Secteur primaire**

#### **2.7.1.1. Agriculture et élevage**

Les cultures vivrières et l'élevage, bien que pratiquée par une grande partie de la population, principalement dans les zones périphériques de la ville, n'arrivent pas à assurer l'autosuffisance alimentaire du territoire communal. Plusieurs obstacles et contraintes empêchent l'essor et le développement de la filière au fil du temps (cf. bilan diagnostic page 55 ,56).

Mais pour ce qui est de la vanille, il est difficile de lui dissocier Sambava. Elle demeure et demeurera le principal pilier de l'économie locale. En effet, la filière vanille est présente dans les 3 secteurs économiques (primaire, secondaire et tertiaire) existants à Sambava. Prédominant dans l'économie locale et régionale, la vanille devrait être la principale source de financement des grands investissements futurs à réaliser<sup>3</sup>.

---

<sup>3</sup> PUDI

Concernant l'élevage, la commune urbaine de Sambava ne produit approximativement que 1 100 bovins ( 1 bœuf pour 100 personnes), 427 caprins (4 chèvres pour 1000 habitants), 121 ovins (1mouton pour 1000 individus), 1 295 porcins (13 porcs pour 1000 personnes ) et 67 210 volailles<sup>4</sup> . Il en résulte que

L'effectif total des cheptels (tout type confondu) n'atteint même pas le nombre de la population de la commune. Il n'est pas étonnant que la région s'approvisionne des autres régions (région Diana pour les volailles de race locale, d'Analamanga (Tananarive ) pour les poulets de chair et œufs, de la région SOFIA pour les bovins). Ces données, à titre d'exemple, nous renseignent sur le faible niveau de la production du secteur élevage dans l'économie locale.

### **2.7.1.2. Pêche**

En ce qui concerne la pêche, le caractère de subsistance du métier s'observe dans cette filière. Bien que les conditions soient favorables au développement de l'activité (présence des cours d'eau, fleuves, lacs propices et accès à la mer), le type de pêche pratiquée demeure traditionnel et ne contribue guère au développement économique de la commune.

Dans la commune urbaine de Sambava, on enregistre 399 pêcheurs regroupés au sein des six (6) associations et coopératives. Ces pêcheurs se répartissent dans les localités au bord des rives telles que Sambava, Antohomaro, Ambia, Moratsiazo et Agnovogno. Les pêches ne se sont pas encore développées et se pratiquent de manière traditionnelle (pêche à pied et celle utilisant des puissances motrices inférieures à 15 chevaux).

Outre les pêches libres en mer, au lac et dans les rivières, on trouve 12 piscicultures dans la commune et aucune rizipisciculture. La production totale annuelle est estimée de l'ordre de 47,88t. Ce qui revient à une production annuelle par tête des pêcheurs à 0,12t

### **2.7.2. Secteur industriel**

Le secteur industriel reste encore dominé par la société SOAVOANIO, qui dispose 1 300 salariés. C'est un secteur porteur (grande disponibilité des matières premières et des main d'œuvre à prix compétitif dans la région) mais peu développé.

### **2.7.3. Secteur tertiaire**

Pilier de l'économie et du développement de la commune, ce secteur assure la formation de 97% du PIB local. Il regroupe en son sein le commerce, le transport, le tourisme et les services.

Véritables moyens de la diversification des activités économiques, le secteur tertiaire

---

<sup>4</sup> DRAE, service de l'élevage

permet de développer plus l'économie locale mais également une forme de renforcement de la capacité de résilience économique face à cette dépendance à la filière vanille. D'ailleurs ce secteur représente des potentialités pour le développement local.

### **2.7.3.1. Le commerce**

Comme le témoigne la part moyenne les trois dernières années (2019, 2020,2021) de l'impôt synthétique dans les recettes propres de la commune (48,75%), on peut remarquer que parmi les 33 ressources propres de la commune, cet impôt synthétique occupe la 1<sup>ère</sup> place. Ce qui traduit le dynamisme affirmé du secteur commerce dans le territoire communal. En effet, en 2021, on enregistre 3182 commerçants assujettis à l'impôt synthétique et 130 à l'impôt de licence.

### **2.7.3.2. Le tourisme :**

On recense dans et à proximité de la commune quatre (3) sites touristiques en perspective : Ambariomihambana, Soavoanio, Antohomaro

Dans la commune urbaine de Sambava, trente-trois (33) opérateurs œuvrent dans le secteur tourisme dont 22 fournissent uniquement le service d'hébergement et 11 mettent à la disposition de leurs clients une double prestation : hébergement et restauration.

Les hôtels disposent plus de 215 chambres avec une capacité d'accueil de plus de 434 personnes. Ce sont :

1. HOSTAL TIAKO MAROJEJY (18 chambres, 38 personnes) ;
2. HOTEL NOUMEA (8 chambres, 16 personnes) ;
3. JARDIN D'EDEN (8 chambres, 16 personnes) ;
4. AVA HOTEL (11chambres, 22 personnes) ;
5. HOTEL ROANA (12 chambres, 24 personnes) ;
6. QUEMADA (6 chambres, 12 personnes) ;
7. HOTEL COCOTIER (8 chambres, 16 personnes) ;
8. HOTEL BEL AIR (43 chambres, 86 personnes) ;
9. HOTEL LE GIROFLIER (11 chambres, 22 personnes) ;
10. HOTEL VICTORIA (14 chambres, 28 personnes) ;
11. HOTEL ARMANGELS (11 chambres, 22 personnes) ;
12. HOTEL MICHELLA (6 chambres, 12 personnes) ;
13. HOTEL MILAZARA (10 chambres, 20 personnes) ;
14. HOTEL AUSTRAL (15 chambres, 30 personnes) ;
15. HOTEL TANGALAMENA (7 chambres, 14 personnes) ;
16. HOTEL CILAOS (6 chambres, 12 personnes) ;
17. HOTEL PALMISTE (9 chambres, 18 personnes) ;
18. HOTEL FLORENCIA ;
19. HOTEL FLORIDA ;

20. HOTEL FLORENCIA ANNEXE I (8 chambres, 16 personnes) ;

Pour ce qui est d'hôtel-restaurant, les 11 opérateurs œuvrant dans ce domaine détiennent 141 chambres avec des capacités d'accueil de 292 personnes pour l'hébergement et 308 couverts pour la restauration. Il s'agit de :

1. ORCHIDEA BEACH II (11chambres, 22 personnes et 30 couverts)
2. HOTEL MELROSE (18 chambres, 36 personnes et 15 couverts)
3. LAS PALMAS (9 chambres, 23 personnes et 15 couverts)
4. HOTEL RESTAURANT " CHEZ TATIE BEACH" (7 chambres, 14 personnes et 25 couverts)
5. HOTEL ESPACE AROEH (10 chambres, 20 personnes et 25 couverts)
6. HOTEL RESTAURANT " CHEZ TATIE BEACH" (chambres, personnes et couverts);
7. HOTEL CARREFOUR (20 chambres, 45 personnes et 45 couverts)
8. HOTEL RESTO MOUNA GLACE (10 chambres, 20 personnes et 36 couverts)
9. LA PAILLOTE CHEZ JO (5 chambres, 10 personnes et 24 couverts)
10. MIMI HOTEL RESTO (24 chambres, 48 personnes et 50 couverts)
11. HOTEL HAZOVOLA (19 chambres, 38 personnes et 24 couverts)
12. SAVA ROYAL HOTEL (8 chambres, 16 personnes et 20 couverts)

Dans la commune urbaine de Sambava, le secteur enregistre 3000 touristes par an dont 141 étrangers :

Voici quelques données relatives au secteur tourisme dans la commune

**Tableau 9:** Potentialités d'écotourisme dans la commune urbaine de Sambava

Potentiel d'écotourisme	Localisation	Caractéristiques	Accès (*)
Michel Weng	Nosiarina	Circuit Bemarivo	Moyen
	Ambariomiambana	Circuit culturel	Moyen
Soavoanio	Ambodisatrana	Circuit cocoteraie	Moyen
Lac/Randonnée	Antohomaro	Circuit fluvial et terrestre	Moyen

Source : Direction Régionale du Tourisme

### 2.7.3.3. Le transport :

On inventorie à l'intérieure de la commune les principaux types de transport à savoir le transport aérien, terrestre, fluvial et aussi à dos d'homme. La présence d'aéroport d'Ambodisatrana, un grand équipement de la commune urbaine de Sambava lui desserve la voie aérienne par la compagnie « Tsaradia ».

Le transport terrestre est assuré par les taxis brousses (pour les transports de personnes et des marchandises) et les camions (transport de marchandises uniquement) pour les zones nationales, régionales et inter-communales. Les taxi-ville par (tuc- tuc) dominant celui d'urbain renforcé par les taxi -moto et quelques rares bus. Certains taxi moto desservent la liaison de la commune aux communes voisines. C'est un type de transport terrestre qui a connu un essor considérable suite au boom du prix de la vanille. Face à l'actuelle récession des activités économiques de la région suite à la chute vertigineuse du prix de la vanille, ce transport une forme de chômage déguisé.

On dénombre 10 coopératives de transport terrestre dans la commune qui la relie aux autres régions et localités. Ce sont :CTVA, CTA, COFISAVA, UTA, FIFIDI, COFISAM, KOFIVO, KFS, CUTS et KOFIFA.

### 2.7.3.4. Artisanat

Le secteur d'artisanat dans la commune urbaine de Sambava comprend :

- le tissage (natte, soubique, chapeau) et la vannerie dont la pratique est exercée surtout par les femmes dans les Fokontany périphériques
- la confection des filets
- les sculptures,
- la menuiserie,
- la charpenterie,
- la coupe et couture.

Les productions d'artisanat servent aussi bien d'autoconsommation des fabricants que

de vente pour d'autres usages.

### **2.7.3.5. Service**

Les services existants se tablent sur quelques métiers notamment : la coiffure et le tissage des cheveux, le salon de beauté (soins de visage, manucure, etc...), la photographie, la peinture, le service traiteur, l'organisation d'événements, les travaux bureautiques – informatiques et l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de communication (NTIC) et autres

## **2.8. Infrastructures physiques**

### **2.8.1. Routes**

Voici une liste non exhaustive de quelques routes reliant les Fokontany entre eux dans la commune urbaine de Sambava et celles qui relient ladite commune aux communes voisines.

- RNS 5A : PK 298 au PK 317+000 :19km, (Ambariomambana – Sambava – Antohomaro), route bitumée ;
- Sambava Ambohitrankongona : 3km (route en terre)
- Soavinandriana-Morafeno-Marojala : 28km
- Maman'i Doloresy - Andamonty : 04km
- Las palmas – Maman'i Sarône : 1.600km
- Assurance ARO – abattoir – église : 0.840 km (route en terre)
- Rond-point Gaston – Hotel Florencia : 0.200km (route en terre)
- Croisement Tsangambato Antsirabe – Terrain Dédé : 0.470km (route en terre)
- Terrain Dédé - Ancien Parcage (Parcage taloha) = 0.640km
- Antsirabe - Anmboronintsy : 2.300km
- Pavé – Stade Municipale (sambava) : 0.500km

### **2.8.2. Communication**

Sept (7) stations radio siègent dans la commune urbaine de Sambava. Il s'agit notamment de la Radiotélévision sambava (RTS), la Radio Tropicque, la Radio Vanille, la Radio Béton armé, la Radio Fiaingana vaovao, la Radio Faniry la Radio Ny Antsika ou RNA ;

Par ailleurs, on dénombre d'environ 58 postes de radio accessibles dans le territoire communal. Pour ce qui est de la télévision, la seule station existante est celle de la TVM locale. Malgré cela, les habitants de la commune urbaine ont accès au canal satellite et au Star times.

### **2.8.3. Télécommunication**

Trois opérateurs téléphoniques sont présents dans la commune (Telma, Oragne et Airtel) et couvrent tout le territoire communal.

## 2.9. Données sociales

### 2.9.1. Enseignement et éducation

#### 2.9.1.1. Aperçu de la situation

En matière d'éducation, la commune urbaine de Sambava abrite:

- une (1) Direction Régionale de l'Education Nationale (DREN SAVA)
- une (1) Direction Régionale de l'Enseignement Technique et de Formation Professionnelle
- une (1) Circonscription scolaire (CISCO)
- deux (2) ZAP: ZAP Sambava I , incluant les Fokontany d'Ambodisatrana I, d'Ambodisatrana II, d'Ampandrozonana, d'Analamandrofo, d'Antaimby, d'Antsirabe et de Sambava Centre et ZAP Sambava II , constituée par les Fokontany d'Ambariomihambana, d'Ambatofitatra, d'Ambohitrakongona, d'Antanifotsy I, d'Antanifotsy II, de Besopaka, de Menagisy et de Soavinandriana
- deux (2) Ecoles d'Enseignement Technique et de Formation Professionnelle (1 publique et 1 privée).
- 57 établissements d'enseignement général.

Ces réseaux d'établissement scolaire et de centre de formation concourent à l'éducation et à la formation des enfants et des jeunes scolarisés dans la commune urbaine de Sambava.

Les 57 établissements d'enseignement général sus mentionnés se subdivisent en dix huit (18) écoles publiques et 39 privées dont :

- 50 avec CAP ou centre d'Apprentissage du Préscolaire (37 Privées, 13 publiques)
- 52 avec et /ou uniquement niveau primaire (38 privées, 14 publiques)
- 32 de niveau collège, avec ou sans niveau primaire pour les privés (29 privées, 3 publiques)
- 14 de niveau lycée, avec ou sans niveau primaire et niveau collège pour les privées (13 privées, 1 publique)

Trois (3) Fokontany ne possèdent pas d'EPP (Ambodisatrana I, Ampandrozonana et Ampisahanala) tandis que d'autres Fokontany comme Ambodisatrana II, Soavinadrina, et Antohomaro (ZAP Farahalana) en possède. Il s'agit respectivement d'EPP de Soavinandriana, d'Antsahabe, d'Ambodisatrana, d'Andamoty, d'Antohomaro et d'Antanandronono.

Pour les Fokontany périphériques qui en sont dépourvus (Ampandrozonana, Ampisahanala) il serait judicieux de les en doter. Car ces deux Fokontany ne se trouvent pas à la proximité d'autres écoles comme le cas d'Ambodisatrana I.

D'ailleurs, d'après différentes études, il est démontré que la distance école - lieu de résidence des élèves est un facteur déterminant d'accès et de rétention des élèves à l'école. En effet plus cette distance n'est grande, l'accès et la rétention ont tendance à la baisse.

**Tableau 10:** Effectif total des établissements d'enseignement général dans la commune urbaine de Sambava

NIVEAU	COMMUNAUTAIRE	PUBLIC	PRIVE	TOTAL
PRESCOLAIRE	0	13	37	50
PRIMAIRE	0	14	38	52
COLLEGE	0	3	29	32
LYCEE	0	1	13	14

Source : *Annuaire statistique/SPR, 2021.*

Ce tableau indique une prédominance du secteur privé dans la fourniture des services éducatifs dans la commune urbaine de Sambava. Cette prédominance se confirme pour les quatre niveaux : préscolaire, primaire, collège et lycée.

Aucune école communautaire ne se trouve dans le territoire de la commune urbaine de Sambava. Ce qui signifie que la commune est mieux desserte en matière de l'éducation bien que les besoins sont loin d'être satisfaits

Quatorze (14) établissements constituent le réseau des Ecoles Primaires Publiques (EPP) dans la commune urbaine de Sambava. Ce sont l'EPP Antsahabe, l'EPP Ambatofitatra, l'EPP Ambariomihambana, l'EPP Ambodisatrana, l'EPP Ambohitrakongona, l'EPP Antaimby, l'EPP Antanifotsy, l'EPP Antsirabe, l'EPP Besopaka, l'EPP Menagisa, l'EPP Sambava Centre, l'EPP Soavinandriana, l'EPP Belle Souvenir, l'EPP Andamoty.

### 2.9.1.2. Le préscolaire public

**Tableau 11:** Répartition des élèves du préscolaire public suivant les sections

N°	Nom de l'établissement	Crèche et Jardin d'enfants		Petite section		Moyenne section		Grande section ou 12ème	
		G	F	G	F	G	F	G	F
1.	EPP Andamoty	0	0	14	17	18	26	14	17
2.	EPP Belle souvenir	0	0	3	6	2	3	9	4
3.	EPP Antaimby	0	0	3	4	9	7	11	16
4.	EPP Antsirabe	0	0	19	9	0	0	16	11
5.	EPP Sambava centre	0	0	10	7	0	0	10	6
6.	EPP Ambariomihambana	0	0	0	0	9	8	8	9
7.	EPP Ambatofitatra	0	0	6	7	0	0	9	7
8.	EPP Ambohitrakongona	0	0	17	19	20	24	9	15
9.	EPP Antanifotsy	0	0	18	12	19	14	19	17
10.	EPP Besopaka	0	0	13	12	0	0	10	8
11.	EPP Menagisa	0	0	0	0	0	0	11	14
12.	EPP Antsahabe	0	0	0	0	0	0	13	15
13.	EPP Soavinandriana	0	0	17	12	0	0	8	17
		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>120</b>	<b>105</b>	<b>77</b>	<b>82</b>	<b>147</b>	<b>156</b>

Source : *Annuaire statistique/SPR, DREN SAVA 2020*

Une seule de ces EPP, l'EPP d'Ambodisatrana II, est dépourvue de CAP. Donc, treize (13) sur quatorze (14) en sont pourvues. On peut également remarquer que les niveaux crèche et jardin d'enfant restent manquants dans tous les CAP publics dans la commune.

**Tableau 12:** Nombre de section par niveau du préscolaire public à l'intérieur de la commune

N°	Nom de l'établissement	Nombre de sections			
		Crèche et Jardin d'enfants	Petite section	Moyenne section	Grande section ou 12ème
1.	EPP Andamoty	0	1	1	1
2.	EPP Belle souvenir	0	1	1	1
3.	EPP Antaimby	0	1	1	1
4.	EPP Antsirabe	0	1	0	1
5.	EPP Sambava centre	0	1	0	1
6.	EPP Ambariomihambana	0	0	1	1
7.	EPP Ambatofitatra	0	1	0	1
8.	EPP Ambohitrakongona	0	2	2	2
9.	EPP Antanifotsy	0	1	1	1
10.	EPP Besopaka	0	1	0	1
11.	EPP Menagisa	0	0	0	1
12.	EPP Antsahabe	0	0	0	1
13.	EPP Soavinandriana	0	1	0	1

*Source : Annuaire statistique/SPR, DREN SAVA 2020*

Parmi les trois (3) niveaux des treize (13) CAP publics dans la commune urbaine de Sambava, seuls ceux de l'EPP Ambohitrakongona comportent respectivement pour la petite, moyenne et grande section 2 sections

Vingt et deux éducateurs et éducatrices se sont engagés dans le préscolaire public dans les deux ZAP du territoire communal. Trois (3) parmi eux uniquement jouissent du statut de fonctionnaire (13,64%), cinq (5) contractuels payés par l'Etat (22,73%) et quatorze (14) ENF (63,63%). Ce qui montre bien la prédominance des enseignants non fonctionnaires dans le préscolaire public.

### 2.9.1.3. Les écoles primaires publiques ou EPP

**Tableau 13:** Répartition de salle de classe suivant leur état et utilisation dans les EPP

NOM DE L'ETABLISSEMENT	Salle de classe	Dont			
		en bon état	A double vacation	A double flux	électrifiées
EPP Ambodisatrana	5	5	0	0	5
EPP Andamoty	7	7	0	0	0
EPP Belle Souvenir	4	0	0	0	0
EPP Antaimby	11	9	2	0	9
EPP Antsirabe	7	7	3	0	0
EPP Sambava Centre	15	12	0	0	0
EPP Ambariomihambana	11	10	0	0	0
EPP Ambatofitatra	7	7	1	0	0
EPP Ambohitrakongona	8	8	0	2	0
EPP Antanifotsy	9	9	6	0	0
EPP Besopaka	6	3	4	0	0
EPP Menagisa	6	3	1	0	0
EPP Antsahabe	3	3	0	0	0
EPP Soavinandriana	7	0	5	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>106</b>	<b>83</b>	<b>22</b>	<b>2</b>	<b>14</b>

*Source : Annuaire statistique/SPR, DREN SAVA 2020*

Vingt et deux (22) salles de classes sur cent-six (106) sont à double vacation et deux (2) à double flux. Ce qui dénote une insuffisance de salle dans le secteur public. Quatorze (14) d'entre elles seulement sont électrifiées dont cinq (5) dans l'EPP Ambodisatrana et neuf (9) dans l'EPP Antaimby.

**Tableau 14:** Informations sur les infrastructures connexes dans les EPP

Nom de l'établissement	WC/ Latrines pour filles	WC/ Latrines pour garçons	WC/ Latrines communes	WC/ Latrines pour le personnel	Point d'eau dans l'enceinte	Dispositif de lavage de main (DLM)
EPP Ambodisatrana	2	2	0	2	1	0
EPP Andamoty	1	1	0	0	0	0
EPP Belle Souvenir	1	1	1	1	2	0
EPP Antaimby	2	2	2	1	2	0
EPP Antsirabe	0	0	3	4	2	1
EPP Sambava Centre	1	1	1	1	1	1
EPP Ambariomihambana	4	4	0	2	1	0
EPP Ambatofitatra	1	1	2	1	0	0
EPP Ambohitrakongona	0	0	6	2	0	0
EPP Antanifotsy	1	1	0	1	1	0
EPP Besopaka	2	2	0	2	0	0
EPP Menagisa	2	2	0	2	0	0
EPP Antsahabe	1	1	1	1	0	0
EPP Soavinandriana	1	1	0	1	1	0
Total	19	19	16	21	11	2

Source : *Annuaire statistique/SPR, DREN SAVA 2020*

**Tableau 15:** Répartition des tables bancs dans les EPP

N°	Non de l'établissement	Nombre de table banc	Effectif des élèves	Ratio élèves par table
1.	EPP Ambodisatrana	98	381	3,89
2.	EPP Andamoty	135	477	3,53
3.	EPP Belle Souvenir	27	132	4,89
4.	EPP Antaimby	229	522	2,28
5.	EPP Antsirabe	160	372	2,33
6.	EPP Sambava Centre	285	272	0,95
7.	EPP Ambariomihambana	215	567	2,64
8.	EPP Ambatofitatra	112	279	2,49
9.	EPP Ambohitrakongona	144	483	3,35
10.	EPP Antanifotsy	225	720	3,20
11.	EPP Besopaka	120	275	2,29
12.	EPP Menagisa	60	185	3,08
13.	EPP Antsahabe	40	N.D	N.D
14.	EPP Soavinandriana	107	363	3,39
	TOTAL	1957	5 028	2,57

Source : *Annuaire statistique/SPR, DREN SAVA 2020*

En matière des mobiliers et des infrastructures connexes, on trouve que la situation s'avère loin d'être satisfaisante pour la majorité des EPP.

**Tableau 16:** Répartition de redoublement par classe des Ecoles Primaires Publiques dans la commune urbaine de Sambava

	<b>11ème</b>	<b>10ème</b>	<b>9ème</b>	<b>8ème</b>	<b>7ème</b>
Effectifs globaux des élèves	1314	1067	1028	954	811
Effectifs des passants	838	615	503	529	371
Effectifs des redoublants	304	258	271	194	238
Effectif des élèves entrant par transfert ou par test de niveau	156	183	238	209	188
Effectifs des élèves issus du CRAN réinsérés	5	7	12	15	0
Effectif des élèves issus de l'Alphabétisation réinsérés	11	4	4	7	4
Taux de redoublement (%)	<b>23,14</b>	<b>24,18</b>	<b>26,36</b>	<b>20,34</b>	<b>29,35</b>

Source : Annuaire statistique/SPR, DREN SAVA 2020

**Tableau 17:** Nombre de section, effectif des élèves et salles de classe dans les EPP de la commune urbaine de Sambava

Nom de l'établissement	Nombre total de sections					Effectif des élèves					SDC
	11ème	10ème	9ème	8ème	7ème	11ème	10ème	9ème	8ème	7ème	
EPP Ambodisatrana	2	2	2	1	1	122	61	88	82	28	5
EPP Andamoty	2	2	1	1	2	122	81	82	96	96	7
EPP Belle Souvenir	1	1	1	1	1	39	34	32	20	7	4
EPP Antaimby	3	2	2	2	3	124	94	102	103	99	11
EPP Antsirabe	2	2	2	2	2	67	103	72	53	77	7
EPP Sambava Centre	2	2	2	2	2	45	49	62	45	71	15
EPP Ambariomihambana	3	2	2	2	2	157	120	131	84	75	11
EPP Ambatofitatra	2	1	1	1	1	74	62	58	45	40	7
EPP Ambohitrakongona	2	2	2	2	1	136	100	98	107	42	8
EPP Antanifotsy	3	3	3	3	3	171	152	124	126	147	9
EPP Besopaka	2	2	2	2	2	68	54	64	45	44	6
EPP Menagisa	1	2	1	1	1	46	51	35	31	22	6
EPP Antsahabe	1	1	1	1	1	0	0	0	0	0	3
EPP Soavinandriana	3	2	2	2	1	91	62	57	97	56	7
TOTAL	<b>29</b>	<b>26</b>	<b>24</b>	<b>23</b>	<b>23</b>	1262	1023	1005	934	804	106

Source : Annuaire statistique/SPR, DREN SAVA 2020

**Tableau 18:** Répartition des enseignants par leurs qualifications et par niveau d'enseignement

Qualification des enseignants	Niveau d'enseignement					
	Préscolaire		Primaire		Collège	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Enseignant ayant le diplôme CFEPCES	11	50	92	69,2	21	17,21
Enseignants ayant au moins le baccalauréat	11	50	41	30,8	101	82,78
Enseignants titulaires de diplôme pédagogique	3	13,64	58	43,61	85	69,67
Total des enseignants	22	100	133	100	122	100

Source : *Annuaire statistique/SPR, DREN SAVA 2020*

**Tableau 19 :** Répartition des enseignants par leurs statuts et par niveau d'enseignement

Statuts des enseignants	Niveau d'enseignement					
	Préscolaire		Primaire		Collège	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Enseignants subventionnés	0	0	23	17,29	5	4
Enseignants subventionnés non fonctionnaires et contractuels	14	63,63	04	3	0	0
Total	22	100	133	100	122	100

Source : *Annuaire statistique/SPR, DREN SAVA 2020*

De ces données se dégagent :

- l'effectif des enseignants des EPP : 133 dont :
  - Fonctionnaires : 51
  - Contractuels : 55
  - ENF subventionnés : 23
  - ENF non subventionnés : 04
- l'effectif des élèves du primaire public: 5028
- le nombre de section : 125
- le nombre de salles de classe : 106
- le ratio élèves par section : 40,22
- le ratio élèves par salle : 47,43
- le ratio élèves par enseignants : 37,8
- le ratio section par salle : 1,17
- le ratio élèves par tables : 2,57
- la proportion moyenne des enseignants titulaires des diplômes pédagogiques au niveau de primaire se situe à 43,61% (58/133). Ce qui laisse penser que la majorité des enseignants des EPP exercent leurs fonctions sans une formation pédagogique de base de laquelle dépend inévitablement la qualité de l'enseignement dispensé aux élèves. A cela s'ajoute également le faible niveau académique des enseignants. En effet, seuls les 30,8% (41/133) de ces enseignants possèdent le diplôme de baccalauréat ou plus.

▪ Nous constatons également dans le tableau « statuts des enseignants » qu'un effectif non négligeable des enseignants non fonctionnaires, 24/133 (20,29%) assure l'enseignement des élèves du primaire .Certains d'entre eux bénéficient des subventions bimestrielles tandis que d'autres sont entièrement à la charge des parents d'élèves. Une telle situation contraint les enseignants dans des conditions de précarité et affecte grandement la qualité de leur prestation.

Ces facteurs, expliquent parmi tant d'autres les mauvaises qualités de l'éducation dans le secteur public.

Apparemment, les ratios élèves par section (40,22) et élèves par salle (47,43) affichent une amélioration de la situation en termes d'accès. Pourtant, le ratio section par salle (1,17) et l'existence des salles à double vacation et à double flux prouvent encore l'insuffisance aussi bien de salles de classe que des enseignants.

**Tableau 20:** Répartition des élèves des EPP inscrits à l'examen du CEPE et 6<sup>ème</sup>

Nom de l'établissement	Option B : CEPE et 6 <sup>ème</sup>							
	Inscrits		Présents		Admis au CEPE		Admis en 6 <sup>ème</sup>	
	G	F	G	F	G	F	G	F
EPP Ambodisatrana	15	20	15	20	15	20	15	20
EPP Andamoty	29	21	28	19	17	4	0	0
EPP Belle Souvenir	11	9	11	8	7	6	7	6
EPP Antsirabe	22	38	22	36	10	24	10	24
EPP Sambava Centre	33	26	29	23	20	15	20	15
EPP Ambariomihambana	37	35	35	35	19	16	19	16
EPP Ambatofitatra	15	15	15	15	10	10	10	10
EPP Ambohitrakongona	30	33	30	33	12	13	12	13
EPP Antanifotsy	79	80	76	75	13	17	13	17
EPP Besopaka	12	33	12	31	7	22	7	22
EPP Menagisa	4	7	4	6	3	3	3	3
EPP Soavinandriana	28	35	28	35	16	13	16	13
	315	352	305	336	149	163	132	159
	667		641		312		291	

Source : Annuaire statistique/SPR, DREN SAVA 2020

Il résulte de ce tableau que le taux de réussite au CEPE affiche une moyenne de 48,67% et celui du passage en 6<sup>ème</sup> : 45,39%. Ces taux se voient assez faible et dénotent une qualité insuffisante de l'enseignement reçu par les élèves. Plusieurs raisons peuvent être à l'origine de ces résultats.

### 2.9.1.4. Le collège

**Tableau 21:** Répartition de salles de classe suivant les CEG publics et leur utilisation

Nom de l'établissement	Salles de classe	Dont	
		A double vacation	A double flux
CEG Andamoty	9	7	2
CEG Ambariomihambana	4	0	0
CEG Sambava	24	0	0
Total	37		

Source : Annuaire statistique/SPR, DREN SAVA 2020

**Tableau 22:** Répartition des sections par classe et par Collège d'Enseignement Général public

Nom de l'établissement	Nombre total de sections			
	6 <sup>ème</sup>	5 <sup>ème</sup>	4 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup>
CEG Andamoty	3	2	2	2
CEG Ambariomihambana	1	1	1	1
CEG Sambava	8	3	7	10
	12	6	10	13

Source : Annuaire statistique/SPR, DREN SAVA 2020

**Tableau 23:** Répartition des Infrastructures connexes dans les CEG

Nom de l'établissement	WC/ Latrines pour filles	WC/ Latrines pour garçons	WC / Latrines communes	WC/ Latrines pour le personnel	Point d'eau dans l'enceinte de l'école	Dispositif de lavage de main (DLM)	Table banc 2place	Table banc 3place
CEG Andamoty	0	0	1	1	1	0	147	0
CEG Ambariomihambana	0	0	0	0	0	0	38	5
CEG Sambava	2	2	0	0	1	0	630	0

Source : Annuaire statistique/SPR, DREN SAVA 2020

**Tableau 24:** Taux de redoublement au niveau des CEG publics

CLASSE	6ème		5ème		4ème		3ème		Total	
	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F
Effectif total des élèves	314	310	156	143	213	199	328	355	1011	1007
Effectif des passants	261	256	85	90	162	156	156	174	664	676
Effectif des redoublants	13	19	29	15	22	15	105	104	169	153
Effectif des élèves entrant par transfert	40	35	42	38	29	28	67	77	178	178
Taux de redoublement	4,14	6,12	18,59	10,49	10,32	7,54	32,01	29,30	16,72	15,19
Moyenne fille et garçon	5,12		14,54		8,93		30,65		15,95	

Source : Annuaire statistique/SPR, DREN SAVA 2020

**Tableau 25:** Résultats des examens au BEPC 2020

NOM DE L'ETABLISSEMENT	Résultats au BEPC et au concours d'entrée en classe de Seconde de l'année scolaire									
	Groupe II : BEPC+Seconde									
	Nombre élèves de 3 <sup>ème</sup>		Inscrits		Présents		Admis au BEPC		Admis en Seconde	
	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F
CEG Andamoty	49	42	43	40	42	39	4	3	4	3
CEG Ambariomihambana	7	10	7	11	7	11	0	1	0	1
CEG Sambava	198	200	191	192	164	160	15	15	15	13
TOTAL DES EFFECTIFS PAR SEXE	254	252	241	243	213	210	19	19	19	17
TOTAL GENERAL	506		484		423		38		36	
TAUX DE REUSSITE							8,98		8,51	

Source : Annuaire statistique/SPR, DREN SAVA 2020

Il résulte de ce qui précède qu'au niveau des collèges publics :

- des besoins en enseignants et en salles de classe se constatent par l'existence de 7 salles à double vacation et deux (2) salles à double flux pour le CEG Andamoty ;
- une pénurie des infrastructures connexes (latrines, électricité, dispositif de lavage des mains) et des mobiliers scolaires (tables-bancs) se précise ;
- les enseignants non fonctionnaires n'occupent qu'une faible proportion dans l'effectif global des enseignants (une faible proportion des enseignants non 5/122 soit 4% ;
- 69,67% (85/122) des enseignants possèdent des diplômes pédagogiques
- le taux de redoublement s'accroît en classe de 3<sup>ème</sup> (30,65%) comparé aux trois

autres classes inférieures (6<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup>) qui présentent respectivement 5,12%, 14,54% et 8,93%

- toujours en ce qui concerne le redoublement, la situation s'observe beaucoup plus chez les filles que chez les garçons en classe de 6<sup>ème</sup>, mais à partir de la classe de 5<sup>ème</sup> jusqu'en 3<sup>ème</sup>, les tendances se sont renversées et on trouve plus des redoublants chez les garçons que chez les filles.

## 2.9.2. Santé

### 2.9.2.1. Formation sanitaire

**Tableau 26** : Formation sanitaire dans la commune urbaine de Sambava

District d'appartenance : Sambava

Formations sanitaires		Nombre de médecins	Nombre de paramédicaux		
Type	Nombre		Sages-Femmes	Infirmiers	Aides sanitaires
<b>CENTRES PUBLICS</b>					
CHRR	01	14	99 dont 33 Fonctionnaires		
CSB2	02	05	17 dont 14 Fonctionnaires		
TOTAL	03	19	116 dont 47		
<b>CENTRES PRIVES</b>					
CHRD	04	-	-	-	-
CSB2	03	-	-	-	-
FS Inter entreprise :	01	-	-	-	-
TOTAL	08	-	-	-	-

Source : DRSP SAVA 2021

Dans la commune urbaine de Sambava , on recense 11 formations sanitaires dont 8 privées quatre (4) CHRD, trois (3) CSB2 et une (1) F.S inter-entreprises) et 3 publiques (1 CHRR et 2 CSB2). Dans le territoire communal, les formations sanitaires privées sont donc plus nombreuses que celles du public.

Toujours en matière de l'offre sanitaire publique, 17 médecins et 116 paramédicaux se répartissent entre ces 3 formations sanitaires comme il est figuré dans le précédent tableau.

### 2.9.2.2. Principales causes de morbidité

Parmi les principales causes de morbidité figurent en premier lieu la diarrhée, suivie successivement par les Infections Respiratoires Aiguës (IRA), la grippe, les Infections Sexuellement Transmissibles (IST) et les hypertensions artérielles.

### 2.9.2.3. Utilisation de la contraception

Les données ci-dessous renseignent sur les niveaux de prévalence contraceptive des femmes de 15 à 49 ans en union et non en union et sexuellement actives pour chacune des méthodes de contraception disponibles et accessibles.

**Tableau 27**: Utilisation de la contraception

Femmes de 15-49 ans en union

Niveau de prévalence contraceptive	%
N'importe quelle méthode	51
Une méthode moderne	38
Une méthode traditionnelle	12
N'utilise pas	49
TOTAL	100

Source : DRSP SAVA 2021

Femmes de 15-49 ans non en union et sexuellement actives

Niveau de prévalence contraceptive moderne	%
N'importe quelle méthode	52,2
Une méthode moderne <sup>5</sup>	35,4
Une méthode traditionnelle <sup>6</sup>	14,5
N'utilise pas	47,8
TOTAL	100

Source : DRSP SAVA 2021

**2.9.2.4. Besoins en P.F**

Les besoins et demandes en matière de planification familiale des femmes sont représentés dans les tableaux suivants:

- pourcentage de femmes de 15-49 ans, en union et de femmes qui ne sont pas en union et qui sont sexuellement actives, ayant des besoins non satisfaits en matière de planification familiale ;
- pourcentage ayant des besoins satisfaits en matière de planification familiale,
- pourcentage ayant des besoins satisfaits par des méthodes modernes ;
- pourcentage de demande en planification familiale ;
- pourcentage de demande en planification familiale satisfaite et
- pourcentage de demande en planification familiale satisfaite par des méthodes modernes,

**Tableau 28:** Besoins et demande en matière de planification familiale parmi les femmes

Femmes en union (Commune Urbaine de Sambava)	%
Besoins non satisfaits en planification familiale	14,8
Besoins satisfaits en planification familiale (Toutes méthodes)	51,6
Besoins satisfaits en planification familiale (Méthodes modernes)	38
Demande totale en planification familiale <sup>7</sup>	66,4
Pourcentage de demande satisfaite <sup>8</sup> (toutes méthodes)	77,7
Pourcentage de demande satisfaite (méthodes modernes)	57,2

Source : DRSP SAVA 2021

Femmes qui ne sont pas en union et sexuellement actives (Commune Urbaine de Sambava)	%
Besoins non satisfaits en planification familiale	32,4
Besoins satisfaits en planification familiale (Toutes méthodes)	51,3
Besoins satisfaits en planification familiale (Méthodes modernes)	36,7
Demande totale en planification familiale <sup>9</sup>	83,7

<sup>5</sup> Stérilisation féminine, pilule, DIU (Dispositif Intra-Utérine), Injectables, Implants, Condom masculin, Pilule du lendemain, MJF (Méthode de jour fixe), MAMA ( Méthode de l' Aménorrhée et de l' Allaitement Maternel)

<sup>6</sup> Rythme, retrait et autres

<sup>7</sup> La demande totale équivaut à la somme des besoins non satisfaits et des besoins satisfaits

<sup>8</sup> Le pourcentage de demande satisfaite équivaut aux besoins satisfaits divisé par la demande totale

<sup>9</sup> La demande totale équivaut à la somme des besoins non satisfaits et des besoins satisfaits

Pourcentage de demande satisfaite <sup>10</sup> (toutes méthodes)	61,3
Pourcentage de demande satisfaite (méthodes modernes)	43,8

Source : DRSP SAVA 2021

### 2.9.2.5. Vaccination

La vaccination selon certaines caractéristiques sociodémographiques est représentée par le pourcentage d'enfants de 12-23 mois et de 24-35 mois ayant reçu certains vaccins , le pourcentage ayant reçu tous les vaccins de base et le pourcentage ayant reçu tous les vaccins appropriés pour le groupe d'âge.

**Tableau 29:** Vaccination selon certaines caractéristiques sociodémographiques

Enfants de 12-23 mois

	C.U Sambava
Enfants de 12-23 mois <sup>11</sup> 0 (dose à la naissance)	78,4
Tous les vaccins de base <sup>12</sup>	57,3
Tous les vaccins appropriés pour le groupe d'âges <sup>13</sup>	48
Aucun vaccin	10,6

Source : DRSP SAVA 2021

Enfants de 24-35 mois

Tous les vaccins appropriés pour le groupe d'âges <sup>14</sup>	43,7
---	------

Source : DRSP SAVA 2021

### 2.9.2.6. Paludisme

Chez les enfants, le diagnostic et le traitement précoce de la fièvre sont appréciés ici par :

- le pourcentage pour lesquels on a recherché des conseils ou un traitement,
- le pourcentage à qui on a prélevé du sang au doigt ou au talon, et parmi les enfants de moins de 5 ans ayant eu de la fièvre et ayant pris un antipaludique,
- la prévalence du paludisme chez les enfants de 6-59 mois selon les résultats du test TDR, en fonction de certaines caractéristiques

<sup>10</sup> Le pourcentage de demande satisfaite équivaut aux besoins satisfaits divisé par la demande totale

<sup>11</sup> Polio 0 est le vaccin de la polio donné à la naissance

<sup>12</sup> BCG, trois doses de DTC-HepB-Hib, trois doses du vaccin oral de la polio (non compris le vaccin contre la polio donné à la naissance), et une dose de VAR.

<sup>13</sup> BCG, trois doses de DTC-HepB-Hib, quatre doses du vaccin oral contre la polio, une dose de vaccin polio inactivé, trois doses du vaccin contre le pneumocoque, deux doses du vaccin contre le rotavirus et une dose de VAR

<sup>14</sup> BCG, trois doses de DTC-HepB-Hib, quatre doses du vaccin oral contre la polio, une dose de vaccin polio inactivé, trois doses du vaccin contre le pneumocoque, deux doses du vaccin contre le rotavirus et une dose de VAR.

**Tableau 30:** Prévalence, diagnostic et traitement précoce de la fièvre chez les enfants

Parmi les enfants de moins de 5 ans ayant eu de la fièvre (Commune Urbaine de Sambava)	%
Pourcentage pour lesquels on a recherché des conseils ou un traitement <sup>15</sup>	51,2
Pourcentage à qui on a prélevé du sang au doigt ou au talon pour être testé	19,4

Source : DRSP SAVA 2021

Prévalence du paludisme chez les enfants de 6-59 ans selon les résultats du TDR ( Commune Urbaine de Sambava)	%
TDR positif	1,8

Source : DRSP SAVA 2021

### 2.9.2.7. Connaissance, attitudes et comportements vis-a-vis du VIH/SIDA

**Tableau 31:** Connaissance des moyens de prévention du VIH

Les informations afférentes à la connaissance, aux attitudes et comportements vis à vis du VIH/SIDA sont examinés suivant le pourcentage de femmes et d'hommes de 15-49 ans qui, en réponse à une question déterminée, ont déclaré que l'on pouvait réduire le risque de contracter le VIH en utilisant des condoms à chaque rapport sexuel, et en limitant les rapports sexuels à un seul partenaire sexuel qui n'est pas infecté et qui n'a pas d'autres partenaires, etc...

#### Femme

Pourcentage ayant déclaré que l'on pouvait réduire les risques de contracter le VIH (Commune Urbaine de Sambava) en :	%
Utilisant des condoms <sup>16</sup>	61,0
Limitant les rapports sexuels à un seul partenaire sexuel qui n'est pas infecté <sup>17</sup>	63,2
Utilisant des condoms et limitant les rapports sexuels à un seul partenaire sexuel qui n'est pas infecté	56,3

Source : DRSP SAVA 2021

#### Homme

Pourcentage ayant déclaré que l'on pouvait réduire les risques de contracter le VIH en :	%
Utilisant des condoms <sup>18</sup>	63,8

<sup>15</sup> Comprend les conseils ou traitements des sources suivantes : secteur public, secteur médical privé, boutique, marché, vendeur de médicaments itinérants. Non compris les conseils ou traitement d'un praticien traditionnel.

<sup>16</sup> En utilisant des condoms au cours de chaque rapport sexuel

<sup>17</sup> Un partenaire qui n'a pas d'autre partenaire.

<sup>18</sup> En utilisant des condoms au cours de chaque rapport sexuel

Limitant les rapports sexuels à un seul partenaire sexuel qui n'est pas infecté <sup>19</sup>	64,2
Utilisant des condoms et limitant les rapports sexuels à un seul partenaire sexuel qui n'est pas infecté	61,5

*Source : DRSP SAVA 2021*

### 2.9.3. Sport et loisirs

La commune urbaine de Sambava possède 4 terrains de sport dont 1 gymnase couvert. On y trouve 63 clubs et associations sportives. Parmi les disciplines existantes, les plus pratiqués semblent le football, le basket ball, la pétanque et le moraingy (sport traditionnel)

La commune abrite également une (1) salle de cinéma, deux (2) casinos, deux (2) parcs et un (1) jardin public.

---

<sup>19</sup> Un partenaire qui n'a pas d'autre partenaire.

### 3. BILAN DE DIAGNOSTIC PARTICIPATIF

#### 3.1. Analyse des problèmes

Pour mieux orienter le plan de développement de la commune, il est judicieux d'identifier les vrais problèmes auxquels la commune fait face dans plusieurs secteurs de ses domaines de compétence.

##### 3.1.1. Principaux problèmes par secteur

En effet, les données collectées et les résultats de diagnostics participatifs révèlent les principaux problèmes par secteurs comme suit :

###### 3.1.1.1. *Paysage institutionnel et organisationnel de la commune*

Le diagnostic institutionnel et organisationnel de la commune urbaine a fait apparaître les principaux problèmes suivants :

En matière de gestion des ressources humaines, l'on a constaté

- l'absence de formation initiale ainsi que les compléments de formations liés aux postes et responsabilités de la majorité des agents communaux
- le faible niveau d'application de politique de carrière du personnel (formation, promotion, avancement).
- la faible évolution des rémunérations des agents dû aux difficultés d'application d'une politique salariale motivante,

Concernant la mobilisation des ressources financières, la commune s'est souvent confrontée aux problèmes :

- du faible niveau d'exploitation des possibilités de ses ressources propres donc des insuffisances des ressources disponibles (contributions de l'Etat et les ressources propres) au regard des compétences dévolues à Commune.
- d'incivisme fiscal de la population et refus de paiement d'impôt par des grands redevables
- du faible niveau d'investissement, symbole de redevabilité pour les citoyens, réduisant ainsi le civisme fiscal, le recouvrement fiscal et les ressources.

En matière de planification, de pilotage et de gestion de développement, le diagnostic a révélé :

- des difficultés des associations locales à se positionner sur l'échiquier local comme des interlocuteurs crédibles des pouvoirs publics locaux et des partenaires de développement.
- une faible reconnaissance de la place et des rôles des associations locales dans le développement local.
- hormis l'accès au financement bancaire, le manque de cohésion, d'organisation et de professionnalisme des acteurs économiques

- une timide association des OSC aux décisions et orientations concernant le développement communal.
- Une forte absence de réelles transparence et démocratie dans les décisions prises (les associations et acteurs économiques locaux membres ne sont pas impliqués en amont dans la préparation des décisions, ils valident les choix qui auront été préalablement pris par les élus).

Au sujet de gestion des patrimoines communales, les difficultés rencontrées portent surtout sur :

- la faible capacité d'investissement de la commune avec ses corollaires : l'insuffisance des infrastructures réalisées, leur exploitation irrationnelle des infrastructures existantes, le manque d'entretien des équipements acquis pour leur pérennisation
- la dépossession de la commune de ses propres domaines et propriétés
- le manque des mesures requises pour assurer la restauration et la gestion rationnelle des patrimoines naturels.

Au niveau de relations avec les autres acteurs, quelques points non satisfaisants ont été découverts. Il s'agit en particulier :

- d'une collaboration insuffisante entre tutelle et autorités communales (souvent la demande de la commune adressée au ministère tutelle reste sans suite)
- d'un empiétement de la tutelle sur le champ de compétence des autorités communales
- D'un manque de synergie entre autorités communales et services techniques déconcentrés de l'Etat pour la mise en œuvre de certaines compétences,
- d'une faible utilisation des STD par la commune et souvent limitée dans le cadre de contrôles de légalité, des questions administratives et financières (contrôle financier) et rarement dans la formulation des avis et conseils technique ;
- d'un enchevêtrement des interventions des différents acteurs qui s'ignorent dans le territoire communal
- de manque de synergies dans la conception, la coordination, la mise en œuvre et le suivi des actions de développement dans la commune et
- des faibles impacts des actions entreprises dû à leur éparpillement

### ***3.1.1.2. Les conditions sociales des groupes spécifiques***

Communément, les groupes spécifiques (personnes âgées, les femmes, les jeunes déscolarisés sans emploi ni formation, les personnes en situation de handicap ...) se sont confrontés :

- à l'exclusion et marginalisation de la part de la société,
- au non respect de leurs droits et à leur incapacité à les réclamer
- à la non prise en compte de leurs aspirations et besoins particuliers,

- à l'inexistence de dispositif de leur prise en charge par les autorités

Et pour chaque catégorie de ces groupes, il existe des problèmes particuliers. Ainsi, pour les femmes, il s'agit :

- de la persistance des valeurs traditionnelles dans les attitudes et comportements à l'égard des femmes et des rôles qui leur sont dévolues
- du manque d'éducation, de formation et des perspectives économiques
- de grossesse précoce et non désirée,
- du fait d'être une mère célibataire abandonnée à son propre sort

Pour les jeunes, les difficultés concernent plutôt :

- la délinquance juvénile.
- le manque d'éducation dû à la déscolarisation précoce,
- le manque de formation et d'expérience
- le chômage et le sous-emploi

Pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap, les contraintes se focalisent sur :

- la méconnaissance par les communautés de leurs droits
- la non application effective des lois et des mesures en leur faveur
- au manque des mécanismes et des dispositifs viables pour leur prise en charge et/ou autonomisation.

### **3.1.1.3. Conditions socio-économiques**

Les principales activités économiques pratiquées dans le territoire sont le commerce, l'agriculture, l'élevage, l'artisanat, la pêche, le service et le travail salarial. Quant aux difficultés rencontrées par chacune d'elles, elles se manifestent de la manière suivante :

#### ▪ Le transport :

Le secteur du transport souffre

- du mauvais état de route
- de l'occupation des bords de la route par des commerces informels
- de la difficulté de circulation des biens et des personnes dans certaines zones de la commune
- du stationnement désordonné, d'accès difficile et critique

#### ▪ L'agriculture et l'élevage :

Quant à l'agriculture et l'élevage, ces métiers rencontrent des problèmes du genre :

- l'insécurité
- l'insuffisance des infrastructures agricoles, des ressources productives et des moyens de production pour augmenter la production (surface, rendement), des terrains cultivés
- le manque de matériels et d'intrants agricoles adéquats
- le faible niveau de productivité et de production des produits vivriers et commerciaux

- la rareté des activités génératrices des revenus
- l'incapacité du secteur de produire l'intégralité de la consommation vivrière de la population
- la dégradation continue du dispositif productif et de la qualité des produits
- le tarissement des sources et ruisseaux et réduction de la biodiversité

▪ Le commerce :

En matière du commerce, la commune urbaine de Sambava se heurte à une prolifération et désorganisation des commerces informelles, à la propagation des déchets et de l'insalubrité, à l'insuffisance, à la dispersion et à la désorganisation des places de marché

#### ***3.1.1.4. Les facteurs de vulnérabilités de la commune***

Les facteurs de vulnérabilités de la commune se regroupent autour :

- du fait que les impôts locaux sont payés par une très faible proportion de redevables
- du problème d'aménagement : rétrécissement /fermeture des voies de passage /pistes prévues ou déjà tracées dans le plan d'urbanisme
- du manque d'assainissement : inondation surtout en saison de pluie des quartiers (Ambodisatrana II, Andamoty, Antohomaro et Ampandrozonana)
- de la carence en matière d'approvisionnement en électricité et en eau potable
- de la prolifération de construction anarchique et désordonnée
- du manque des terrains communaux pour l'implantation et l'extension des infrastructures socio-économiques de base
- de l'immigration incontrôlable (exode rural et venant des autres régions)
- du manque de coordination et d'harmonisation entre la commune et les fokontany

#### ***3.1.1.5. Situation des quartiers dans la commune***

L'analyse de la situation des quartiers a permis de dégager les problèmes suivants :

- le manque infrastructures répondant aux besoins quotidiens de la population (électricité, eau potable)
- la dépossession de commune et des Fokontany de leurs terrains
- le taux de chômage et de sous emploi assez élevé chez les jeunes et femmes
- l'insuffisance d'opérateurs économiques capable de créer d'emplois durables pour l'ensemble de la population au sein des fokontany
- la situation de précarité du grand nombre de la population,
- le retard sur le processus de développement
- la faible capacité de commune et des Fokontany à exercer leurs autorités
- l'extrême pauvreté de plusieurs fokontany
- la démotivation des producteurs ruraux à produire davantage face à la généralisation du phénomène de l'insécurité et à d'autres problèmes auxquels ils se sont confrontés

#### ***3.1.1.6. Mobilisation et gestion des ressources financières***

La commune urbaine de Sambava a du mal à exécuter de manière effective aussi bien le recouvrement de ses prévisions de recettes que l'engagement de ses dépenses.

En effet, en matière de perception des recettes, la commune fait face aux différents types d'obstacles, en particulier ceux relatifs:

- A la mauvaise qualité de recensement due au manque de volonté des contribuables à la déclaration de leurs patrimoines imposables conduisant à une fausse déclaration et à l'évasion fiscale
- à la remise en cause par les contribuables du résultat de recensement fiscal , conséquence d'un mauvais recensement provoquant ainsi une contestation vis-à-vis des avis d'imposition,
- à l'insuffisance des moyens pour l'édition et la distribution des avis d'imposition
- à la prolifération des secteurs informels
- à la non distinction des grossistes et des détaillants dans la déclaration
- à la récession des activités économiques donc cessation des activités pour les assujettis d'impôts de licence et d'impôts synthétiques
- à la corruption insaisissable
- au refus du montant dû à cause de l'ignorance de taux d'imposition et ses modes de calcul (taux appliqué, base d'imposition : valeur locative, valeur vénale, surface, usage des locaux, consistance des locaux pour l'IFPB et l'IFT,
- à l'ignorance d'une majorité des contribuables du fait que payer des impôts est un devoir de citoyen
- au manque de terrain empêchant la commune à étendre ses infrastructures en particulier les marchés et les routes

Quant aux dépenses, les problèmes se manifestent à travers :

- le faible taux d'exécution des dépenses : aux alentours de 30% en 2019, 51,41% en 2020 et 40,61% en 2021
- la prédominance de charges de fonctionnement et une mince part des dépenses affectées à l'investissement (80% dont 50,95% de charges salariales et 34,66% d'autres charges et 14,39% d'investissement pour les exercices 2019, 2020,2021.
- faible niveau de réalisation en matière des services de bases

### 3.1.2. Priorisation des principaux problèmes

Face à ces innombrables problèmes, compte tenu de ses moyens et sa vision du futur , la commune a priorisé ceux relatifs :

- à la sécurité, la cohésion et à la paix sociale
- aux infrastructures économiques à savoir le marché et les gares routières
- aux infrastructures sociales, tout particulièrement celles liées à l'éducation, à la santé, à l'adduction d'eau potable, au sport et loisirs
- à l'hygiène et assainissement
- à la mobilisation des ressources
- à la réappropriation des terrains communaux

- à la gouvernance
- et au développement durable

### 3.1.3. Analyse des problèmes principaux

Dans cette partie, nous allons présenter les résultats d'analyse causale de tous les problèmes identifiés lors du diagnostic participatif et essayer de proposer des mesures d'atténuation.

**3.1.3.1. Diagnostic institutionnel/Gestion des ressources humaines**

Constats	Principaux problèmes	Origines /causes des problèmes	Interventions d'adaptations proposées
Conditions de travail peu motivante	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faible niveau d'application de politique de gestion de carrière du personnel (évolution de carrière, formation).</li> <li>- Faible niveau d'évolution des rémunérations (politique salariale),</li> <li>- Absence de complément de formation initiale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Textes et réglementations limitatifs en matière des salaires et avantages accordés au personnel de la commune</li> <li>- Manque de politique de formation et de renforcement des capacités des agents</li> <li>- Inexistence de recensement des besoins en formation</li> <li>- Manque des conditions préalable à la promotion interne (formation) à des postes bien définis et accessibles sur des critères de diplôme et d'expérience professionnelle.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Adaptation des rémunérations aux qualifications, expériences et anciennetés de l'agent</li> <li>- Mise en place d'une politique salariale garantissant à chaque agent une rémunération incitative correspondant à sa qualification et à son efficacité</li> <li>- Inscription au budget des crédits nécessaires à la rémunération des agents.</li> <li>- Mise en place d'un mécanisme de promotion de chaque catégorie d'agent</li> <li>- Intégration du résultat de l'évaluation dans les conditions d'avancement (augmentation d'échelon) ou la promotion (augmentation de catégorie) de l'agent</li> </ul>

### 3.1.3.2. *Diagnostic institutionnel et organisationnel/Gestion des ressources financières*

Constats	Principaux problèmes identifiés	Origines et causes	Interventions d'adaptations proposées
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des forts potentiels pour la fiscalité locale</li> <li>- Diverses ressources mais peu exploitées et un niveau de recouvrement faible</li> <li>- Impôts locaux payés par une très faible proportion de redevables.</li> <li>- Difficultés généralisées des Communes pour couvrir ses besoins en investissements</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faible niveau d'exploitation des possibilités ressources propres possibles</li> <li>- Refus catégorique de paiement par des grands redevables</li> <li>- Incivisme fiscal</li> <li>- Insuffisance des ressources disponibles (contributions de l'Etat et les ressources propres) au regard des compétences dévolues à Commune.</li> <li>- Persistance de cercle vicieux pour la fiscalité locale : Avec son faible budget, la Commune ne peut pas effectuer des investissements locaux, symbole de redevabilité pour les citoyens. Ce qui réduit le civisme fiscal et partant, une faiblesse du recouvrement fiscal et des ressources.</li> <li>- Faible volume financier pour assurer le développement local</li> <li>- Faible importance des financements au niveau local.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Méconnaissance et ou manque d'informations et/ou de moyens</li> <li>- Le fait de baser les ressources sur un nombre minime de nature de recettes</li> <li>- Non-respect de l'état et des biens publics en général.</li> <li>- Faible redevabilité des structures étatiques</li> <li>- Part importante des salaires dans le budget communal</li> <li>- Pauvreté accentuée de la population</li> <li>- Discours politiques argumentant sur le non-paiement des impôts pour se faire élire.</li> <li>- Non maîtrise des procédures de gestion et recouvrement de recettes</li> <li>- Méconnaissance des mécanismes de poursuite des contribuables en cas de non-paiement des impôts,</li> <li>- Faible pouvoir des autorités locales face à des grands contribuables,</li> <li>- Problème de moyen pour le recensement des contribuables, l'édition des avis d'imposition.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mobilisation des ressources à travers l'exploitation des recettes à large assiette,</li> <li>- Mise en œuvre des subventions proportionnelles aux charges de la Commune et non plus des subventions forfaitaires</li> <li>- Amélioration de certaines règles sur la décentralisation</li> <li>- Revue des modalités de désignation actuelle des membres du Conseil pour éviter les blocages de l'exécutif.</li> <li>- Revue des pouvoirs et des compétences de l'exécutif et du conseil concernant l'embauche et le traitement des agents dont la commune a besoin pour l'accomplissement effectif de ses missions.</li> <li>- Renforcement de dialogue entre la population et la commune en matière de relance de la fiscalité locale</li> <li>- Renforcement des actions d'Information, d'Education, de Communication (IEC) et/ou de Communication en vue de Changement de Comportement (CCC) en matière de civisme fiscal</li> <li>- Mobilisation et implication de toutes les catégories de la population, dans la mobilisation des ressources locales de la commune</li> </ul>

### 3.1.3.3. Diagnostic institutionnel/gestion de développement local

Constats	Principaux problèmes identifiés	Origines et causes	Interventions d'adaptations proposées
Faible capacité des tissus associatifs et acteurs économiques locaux pour être partenaires de développement	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Difficultés des associations locales à se positionner sur l'échiquier local comme des interlocuteurs crédibles des pouvoirs publics locaux et des partenaires de développement.</li> <li>- De même pour les acteurs économiques dont les difficultés essentielles, hormis l'accès au financement bancaire, se situent dans le manque de cohésion, d'organisation et de professionnalisme.</li> </ul>	Manque d'organisation, de compétences et d'expertises techniques des associations et acteurs économiques locaux pour mener à bien des projets de développement en faveur des populations	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcement des tissus associatifs et des acteurs économiques dans leurs rôles de mobilisation, et de sensibilisation des populations locales, de délégataires de gestion de certains services collectifs locaux, de gestionnaires de petits projets locaux, de négociation et de plaider auprès des autorités locales.</li> <li>- Formations (transversales et spécifiques; formations actions; échanges d'expériences) et</li> <li>- Séances d'accompagnement organisationnel</li> </ul>
Bien qu'il existe aujourd'hui dans les communes urbaines des instances de concertation et de dialogue entre autorités locales et société civile et économique, il s'avère que la confiance mutuelle recherchée entre ces deux entités n'est pas encore véritablement établie	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La commune reconnaît encore très peu la place et le rôle des associations locales dans le développement local.</li> <li>- Elles les associent très peu aux décisions et orientations concernant le développement communal.</li> <li>- Manque de transparence et démocratie dans les décisions prises (les associations et acteurs économiques locaux membres ne sont pas impliqués en amont dans la préparation des décisions, ils valident les choix qui auront été préalablement pris par les élus).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La commune considère les associations et acteurs économiques souvent comme de simples prestataires de services plutôt que des partenaires et promoteurs d'initiatives de développement.</li> <li>- La commune manque aussi de politiques volontaristes de soutien à ces associations et acteurs économiques et n'affectent aucun moyen dans ce sens.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Assise et promotion de gouvernance partagée et responsabilisation de tous dans les actions de développement</li> <li>- Promotion d'un partenariat public-privé au service de l'intérêt général, fondé sur la confiance mutuelle.</li> <li>- Appui dans l'élaboration et la mise en œuvre avec des moyens appropriés de politiques communales de soutien aux dynamiques et initiatives associatives et économiques.</li> <li>- Renforcement de SLC et de participation de toutes les catégories de la population</li> </ul>

### 3.1.3.4. Diagnostic institutionnel / Gestion des patrimoines

Constats	Principaux problèmes identifiés	Principales causes	Interventions d'adaptation proposées
<b>Gestion des infrastructures socio-économiques de base</b>			
<p>Infrastructures socio-économiques de base n'arrivant pas à suivre le développement spatial de la commune et l'accroissement de sa population</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faible capacité de mobilisation de ressources</li> <li>- Faible capacité d'investissement</li> <li>- Insuffisance /manque d'entretien et de bon fonctionnement des infrastructures réalisées et équipements acquis</li> <li>- Négligence de la tenue de la comptabilité des patrimoines de la Commune,</li> <li>- Difficulté de distinction entre domaine public et domaine privé de l'Etat et ceux de la commune</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Manque de stratégie et de positionnement vis-à-vis de la mobilisation des ressources</li> <li>- Quasi-absence de renforcement des capacités techniques des agents responsables</li> <li>- Absence de culture et de mécanisme d'entretien, de maintenance, de surveillance et des petites réparations</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Amélioration de la capacité des responsables communaux à la conservation et à la gestion des biens et immeubles communaux,</li> <li>- Mise à la disposition de ces responsables un outil leur permettant d'assurer la bonne gestion du patrimoine communal.</li> <li>- Mise en place d'un système de pérennisation des réalisations</li> <li>- Participation et responsabilisation des usagers dans la gestion de ces infrastructures</li> <li>- Mise en place d'un système d'organisation formel des usagers, bien structuré, fonctionnel avec des outils de gestion du groupement et des infrastructures</li> <li>- Mobilisation de ressources pour le fonctionnement et l'entretien</li> </ul>
<b>Gestion des patrimoines naturels</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Patrimoines naturels vaguement connus et en épuisement rapide</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Manque de niveau de connaissance et de prise de conscience requis pour assurer la restauration et la gestion rationnelle de l'environnement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faible niveau de connaissance des acteurs communaux en matière de ressources naturelles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer la gestion des ressources naturelles de la commune</li> <li>- Renforcement des capacités techniques des responsables des patrimoines</li> </ul>

<ul style="list-style-type: none"> <li>- Valorisation insuffisante des ressources naturelles</li> <li>- Dégradation incessante des ressources naturelles tant en qualité qu'en quantité</li> <li>- Lourd poids de la dégradation des ressources naturelles sur la production.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Inefficacité de la gestion des patrimoines naturels mis en œuvre par les responsables et autres acteurs communaux</li> <li>- Non assurance de la durabilité des ressources</li> <li>- Déforestation et dégradation de l'environnement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>renouvelables, de mode de gestion et de mesures techniques et juridiques y afférents,</li> <li>- Déficit en information sur le plan juridique et technique</li> <li>- Pratique culturelle de défrichement, feux de brousse, acquisition de bois de chauffe, extension de terrain de culture</li> <li>- Exploitation et commercialisation illicites des produits forestiers</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conservation et restauration des ressources</li> <li>- Aménagement et mise en valeur particulière ( rotation culturale, amendement, bande alterné, courbe de niveau</li> <li>- Combinaison des végétaux et des cultures en simultanéité dans l'espace ou en succession dans le temps.</li> <li>- Préconisation du système d'usage du sol associant la plantation d'arbre avec l'agriculture et l'élevage.</li> </ul>
--	---	--	---

### 3.1.3.5. Diagnostic Institutionnel/gestion des relations

Constats	Principaux problèmes identifiés	Principales causes	Interventions d'adaptation proposées
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Peu de collaboration entre les autorités de tutelle et les autorités communales</li> <li>- Nécessité de renforcement des capacités et d'accompagnement des élus locaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Collaboration insuffisante entre tutelle et autorités communales</li> <li>- Empiètement de la tutelle sur le champ de compétence des autorités communales</li> <li>- Manque de synergie entre autorités communales et services techniques déconcentrés de l'Etat pour la mise en œuvre de certaines compétences</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Manque de véritable espace d'échange et de concertation entre la population et les autorités politiques et administratives</li> <li>- Persistance des conflits politiques empêchant une vue partagée de développement de la commune.</li> <li>- Manque de coordination des actions de développement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Identification des collaborations possibles et des opportunités de délégation dans la gestion des affaires communales</li> <li>- Assise et développement d'une relation d'échanges et de collaboration entre collectivité territoriale d'une part et tutelle administrative et services techniques déconcentrés d'autre part.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Besoins effectifs d'appui des communes</li> <li>- Bonnes dispositions des STD à accompagner les communes</li> <li>- Appui des STD de l'Etat à la commune de façon occasionnelle, dans un cadre non organisé</li> </ul>	<p>Faible utilisation des STD par la commune et souvent limitée dans le cadre de contrôles de légalité, des questions administratives et financières (contrôle financier) et rarement dans la formulation des avis et conseils technique</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Méconnaissance et/ou non prise en considération du rôle des STD au service des CTD,</li> <li>- Contraintes d'ordre logistique ayant trait aux ressources humaines, suivies par les insuffisances budgétaires,</li> <li>- Inexistence de budget ni d'allocations budgétaires spécialement dédiés à l'utilisation des STD par les communes.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcement, coordination et organisation des relations entre la commune et les STD en définissant le cadre et les moyens d'exécution de ces relations.</li> <li>- Initiation des actions appui-conseil soit à la demande de la commune soit à l'initiative du Préfet ou d'autres STD.</li> <li>- Implication des STD à l'élaboration et à la mise en œuvre du programme annuel d'appui-conseil avec suivi et évaluation périodique</li> <li>- Mise en œuvre d'appui-conseil par les STD à travers de programme annuel accompagné d'un planning d'exécution;</li> </ul>

			et des activités spécifiques consécutives à des situations particulières
<ul style="list-style-type: none"> <li>- De nombreux acteurs publics contribuent à la mise en œuvre des politiques sociales décentralisées</li> <li>- Des dispersions des services fournis à faible impact sur la vie de la population</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un enchevêtrement des interventions</li> <li>- Manque de synergies dans la conception , la coordination , la mise en œuvre et le suivi des actions de développement dans la commune</li> <li>- Faibles impacts des actions entreprises dû à leur éparpillement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Manque ou insuffisance d'articulation entre la commune et les STD et entre les STD elles-mêmes</li> <li>- Manque des documents de programmation</li> <li>- Des outils lacunaires des STD, orientés vers la gestion davantage que vers le suivi des bénéficiaires et des résultats</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Élaboration et mise en œuvre des projets en accord avec les STD présentes sur le territoire communal</li> <li>- Information et formation sur les politiques, stratégies sectorielles, normes et procédures techniques et distribution des documents y afférents à la commune</li> <li>- Information de la commune sur les types de prestations fournies par les services déconcentrés</li> <li>- Mise à la disposition de la commune la documentation sur les services publics et les infrastructures du secteur existant sur le territoire de la commune</li> <li>- Participation des STD à la demande de la commune aux réunions techniques de la mairie avec ses cadres et ses responsables</li> <li>- Appui - Conseil à la communes</li> </ul>

### 3.1.3.6. Diagnostic des groupes spécifiques

Constats	Principaux problèmes	Principales causes	Interventions d'adaptation proposées
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Cantonnement des femmes dans leur fonction reproductrice et dans les rôles stéréotypés de production économique rappelant leurs activités domestiques</li> <li>- Faible participation des femmes aux activités productives</li> <li>- Faible niveau de protection des femmes envers toutes formes de violence ;</li> <li>- Augmentation des phénomènes d'exclusion (jeunes sans emplois, femmes seules chef de famille)</li> </ul>	<p><b>Femmes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Culture méconnaissant leurs rôles dans le processus de développement</li> <li>- Manque de solidarité et de soutien entre elles</li> <li>- Manque de qualification et d'emploi décent</li> <li>- Chômage et sous emploi</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ignorance par des nombreuses personnes des droits des femmes et la raison d'être du 08 mars</li> <li>- Égoïsme et manque de capacité technique, managériale et de leadership des leaders d'association des femmes</li> <li>- Manque d'information et d'éducation de la société d'une part et de formation, de soutien et de protection des personnes vulnérables, d'autre part</li> <li>- Rareté d'emploi décent</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place d'une organisation pour la mobilisation de la société en faveur des droits des femmes et de 08 mars</li> <li>- Formation des femmes sur la vie associative et le Leadership</li> <li>- Formation professionnelle opérationnelle à cycle court des femmes</li> <li>- Financement et accompagnement des projets des femmes ayant accompli leurs formations</li> <li>- Mise en place d'une stratégie d'éducation, de sensibilisation et de mobilisation de la société en faveur de la promotion de l'égalité de sexe et des droits des femmes</li> </ul>
	<p><b>Jeunes déscolarisés et sans emplois :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Manque d'expérience</li> <li>- Bas niveau d'éducation et de formation et de formation professionnelle</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Manque d'encadrement et de formation</li> <li>- Abandon scolaire précoce</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place d'un plan d'encadrement et formation professionnelle pour les jeunes</li> <li>- Mise en place d'une stratégie de lutte contre l'abandon scolaire et la déscolarisation</li> </ul>
	<p><b>Personnes âgées :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Inconsidération par les sociétés des personnes âgées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Manque d'information et d'éducation de la société ;</li> <li>- Insuffisance de prise en charge et de protection des personnes âgées ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Education de la société en matière des droits des personnes âgées</li> <li>- Elaboration de la politique locale de prise en charge des personnes âgées</li> <li>- Information sur les textes en faveur de la protection des droits des personnes âgées</li> </ul>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Méconnaissance et non application de la loi protégeant les personnes âgées</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Disparition progressive des réseaux coutumiers de solidarité ;</li> <li>- Perte des valeurs culturelles de solidarité</li> </ul>	<p><b><u>Personnes en situation de handicap :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Persistance de Culture considérant les personnes en situation de handicap comme des personnes ayant moins des droits que les personnes normales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Manque d'information et d'éducation de la société</li> <li>- Insuffisance de prise en charge et de protection des personnes en situation de handicap</li> <li>- Méconnaissance et non application des textes en faveur des PSH</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Education de la société en matière des droits des personnes en situation de handicap</li> <li>- Elaboration d'une politique locale à l'égard des personnes vulnérables ;</li> <li>- Elaboration d'un programme concerté avec les groupes de PSH ;</li> <li>- Mobilisation des ressources pour financer les plans d'action en faveur de ces personnes ;</li> <li>- Intégration de la en charge des PSH dans le budget du Ministère.</li> </ul>
Des jeunes, femmes et personnes en situation de handicap inactifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faible niveau d'employabilité, de productivité et de production.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Déséquilibre notoire entre l'offre et demande d'emploi</li> <li>- Inadéquation entre formation et emploi</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Appui à l'emploi des jeunes ;</li> <li>- Appui à la création des AGR et d'emploi productif pour les femmes ;</li> <li>- Extension des programmes d'intégration socio-économique des personnes en situation d'handicap ;</li> <li>- Programme d'appui aux petites entreprises et de réinsertion professionnelle ;</li> </ul>

### 3.1.3.7. Diagnostic socio-économique

Constats	Principaux problèmes identifiés	Origines et causes	Interventions d'adaptations proposées
- Mauvais état du réseau routier	- Présence des rigoles, des nids de poule	- Insuffisance des moyens (faible niveau d'investissement) - Manque et défaillance des entretiens routiers	- Réhabilitation des voies urbaines - Appropriation des réserves d'emprise - Elargissement et revêtement des chaussées
- Circulation désorganisée	- Présage des problèmes de stationnement, de parking et d'embouteillage dans les années à venir	- Trafic intense et ne cesse d'augmenter	- Appropriation des réserves d'emprise, - Réhabilitation, bitumage, élargissement et revêtement des chaussées - Aménagement d'accotement, de trottoirs, d'îlots directionnels, de carrefours, de place d'abribus, de bandes d'arrêt et de parking, - Mise en place de panneaux de signalisation routière et des bandes au sol et d'éclairage public - Aménagement des voies urbaines principales pour la gestion des eaux pluviales,
- Gare routière à proximité du marché (Antanifotsy).	Stationnement désordonné, accès difficile et dangereux	Place étroite, mal gérée	- Aménagement d'une nouvelle gare routière pour le réseau nord (Vohémar, Andapa) , le réseau Sud (Antalaha) et pour le réseau national (Antananarivo et Antsiranana)
- Marché confiné, désordonné, saturé ,impropre et non attractif	- Circulation des personnes difficile - Hygiène non respecté	- Lieu mal aménagé - Marché et marchands mal organisés	- Construction du marché
Faible niveau de développement industriel	- Faible niveau d'investissement en matière d'industrie et de transformation	- Bas niveau de pouvoir d'achat de la population	- Promotion de l'enseignement technique et renforcement de la formation professionnelle en vue de former des techniciens directement opérationnels

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Climat de méfiance auprès des investisseurs potentiels</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faible niveau d'épargne de la population</li> <li>- Faible niveau des débouchés</li> <li>- Système éducatif ne parvenant pas à libérer l'esprit d'initiative, d'innovation et de réalisation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Intégration dans les programmes de formation professionnelle les matières permettant le développement de l'esprit de créativité, et susciter auprès des jeunes le goût du risque et l'esprit d'initiative</li> <li>- Valorisation et amélioration de la prestation des petits entrepreneurs et artisans par le biais d'un programme de formation en technique industrielle et technique de gestion</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une précarisation grandissante de la majorité de la population</li> <li>- Economie régionale incapable de fournir des emplois durables aux populations</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Croissance rapide de la population urbaine</li> <li>- Chômage accru essentiellement chez les jeunes et les femmes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Migration rurale-urbaine et provenant d'autres régions ou districts ;</li> <li>- Manque d'ouverture et de perspectives pour les jeunes, qui s'adonnent aux activités de spéculation (collecte et revente de produits de rente) ;</li> </ul> <p>Pour les activités agricoles :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- manque d'innovations et de débouchés ;</li> <li>- non-respect des normes de qualité des produits ;</li> <li>- non maîtrise des informations économiques par les acteurs</li> <li>- manque de solidarité des acteurs (culture d'individualisme liée à une économie de spéculation)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Appui aux projets d'initiatives économiques locales dans les secteurs de l'auto-emploi et des petits métiers (agriculture ; tourisme durable ; environnement comme la filière collecte et recyclage des ordures ménagères): artisanat ; menuiserie ; pêche ; petit commerce, etc.).</li> <li>- IEC/CCC en faveur de la préservation de l'environnement et des ressources naturelles Elaboration et mise en œuvre d'actions respectueuse de l'environnement, etc.)</li> <li>- Promotion de projets porteurs et mobilisateurs,</li> <li>- Soutien à la vitalité économique des territoires, etc. ;</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dégradation de la condition</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmentation du nombre de familles confrontées à une situation de précarité,</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Baisse du pouvoir d'achat des ménages</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Création des possibilités aux groupes vulnérables (les personnes du 3ème âge, les handicapés, les enfants abandonnés, les femmes sans foyers, les jeunes sans-</li> </ul>

<p>économique et sociale de la population</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Propagation des divers fléaux sociaux obstacles au développement (vol, banditisme, cambriolage)</li> </ul>	<p>d'insécurité, de pauvreté et de dénuement</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Prolifération des fléaux sociaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Désintégration du noyau social et familial</li> </ul>	<p>emplois...) de s'épanouir tant sur le plan social qu'économique</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Prévention de tout danger menaçant la cohésion familiale/social</li> <li>- Eradication des divers fléaux sociaux néfastes au développement</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Insuffisance alimentaire généralisé de la majorité de la population</li> <li>- Faible niveau de revenu et pouvoir d'achat des paysans</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dégradation continue du dispositif productif et de la qualité des produits</li> <li>- Tarissement des sources et ruisseaux</li> <li>- Réduction de la biodiversité</li> <li>- Faible niveau de productivité et de production des produits vivriers et commerciaux</li> <li>- Incapacité des producteurs ruraux à produire l'intégralité de la consommation vivrière de la population de la commune</li> <li>- Amenuisement des revenus tirés des nombreuses cultures de rentes</li> <li>- Insuffisance des activités génératrices des revenus</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Carence des infrastructures de productions</li> <li>- Non accès aux intrants appropriés et suffisants (semences sélectionnées, fertilisants et autres facteurs de productions)</li> <li>- Insuffisance de création d'emploi productif</li> <li>- Mise en friche des terres peu ou pas du tout aptes aux cultures annuelles,.</li> <li>- Faible organisation du monde paysan</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer les infrastructures de production (barrages hydro agricoles, canaux d'irrigation)</li> <li>- Aménagement des terrains cultivables</li> <li>- Mise en place de système de stockage, de transformation des produits alimentaires à base communautaire</li> <li>- Désenclavement des zones à haute productivité agricole</li> <li>- Appui aux activités d'élevage et de pêche</li> <li>- Appui à l'approvisionnement et à l'accès aux intrants</li> <li>- Appui à la structuration des organisations paysannes</li> <li>- Promotion des techniques culturelles améliorées</li> <li>- Appui à la production d'autres cultures</li> </ul>

### 3.1.3.8. Diagnostic des facteurs de vulnérabilité de la commune

Constat	Facteurs de vulnérabilités	Principales causes	Piste de solution
<p>Les impôts locaux sont payés par une très faible proportion de redevables.</p> <p>La population a perdu le sens du devoir, du bien public et des patrimoines communs</p> <p>L'incivisme et l'insoumission aux règles établies gagnent de plus en plus de terrain dans la vie quotidienne</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faible niveau d'exploitation des possibilités des ressources locales</li> <li>- Refus de paiement par des grands redevables</li> <li>- Incivisme fiscal</li> <li>- Faible taux d'exécution du budget et de niveau d'investissement</li> <li>- Manque de crédibilité de la commune aux yeux de la population,</li> <li>- Faible niveau de recouvrement fiscal et des ressources.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Crise économique et sanitaire et pauvreté accentuée ;</li> <li>- Problème de moyen pour le recensement des contribuables, l'édition des avis d'imposition ;</li> <li>- Méconnaissance ou faute d'informations et/ou de moyens de mise en œuvre de stratégies de mobilisation des ressources</li> <li>- Le fait de tabler les ressources sur un nombre minime de nature de recettes</li> <li>- Faible redevabilité des structures étatiques</li> <li>- Prédominance des salaires dans le budget communal</li> <li>- Discours politiques argumentant sur le non-paiement des impôts pour se faire élire.</li> <li>- Non maîtrise des procédures de gestion et recouvrement de recettes</li> <li>- Faible pouvoir des autorités locales face à des grands contribuables</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Allègement du processus de recouvrement</li> <li>- Mise en œuvre des actions de sensibilisation fiscale</li> <li>- Redynamisation de la SLC</li> <li>- Mise en œuvre de budget citoyen</li> <li>- Exploitation de la fiscalité locale,</li> <li>- Renforcement de dialogue entre la population et la commune en matière de relance de la fiscalité locale ;</li> <li>- Renforcement des actions d'Information, d'Education, de Communication (IEC)et/ou de Communication en vue de Changement de Comportement (CCC) en matière de civisme fiscal</li> <li>- Renforcement de l'implication de la SLC dans le processus de mobilisation des ressources locales de la commune</li> <li>- Implication et mobilisation de toutes les catégories de la population (les jeunes, les femmes,</li> </ul>
<p>Rétrécissement /fermeture des voies de passage /pistes prévues ou déjà</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Insécurité dans les quartiers</li> <li>- Difficulté d'intervention en cas d'accident (secours, nettoyage)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Construction anarchique et illicite</li> <li>- Manque de contrôle de la part des autorités</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réouverture et réaménagement des anciennes routes</li> <li>- Création d'une nouvelle piste</li> </ul>

tracées dans le plan d'urbanisme	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Manque d'attrait de la ville</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Incapacité de la commune à appliquer les lois, les réglementations et les sanctions en matière du non-respect du plan d'urbanisme et l'importance des servitudes de passage</li> </ul>	
Inondation, surtout en saison de pluie, des quartiers Ambodisatrana II, Andamoty, Antohomaro et Ampandrozonana)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Insuffisance et bouchage des canaux d'évacuation d'eau</li> <li>- Absence de drainage des eaux de ruissèlement à l'intérieur de cette partie inondable</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Remblayage non autorisé</li> <li>- Construction anarchique</li> <li>- Absence d'assainissement au rythme de la croissance démographique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibilisation de la population</li> <li>- Application de la loi</li> <li>- Se servir la rivière d'Andohabe comme déversoir naturel intermédiaire</li> </ul>
Carence en matière d'approvisionnement en électricité	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le délestage et les coupures fréquents de courant deviennent des vécus quotidiens de la population de Sambava depuis quelques années</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les groupes employés par la société JIRAMA pour produire l'électricité ne suffisent plus à satisfaire le besoin en hausse continue de la population et de son secteur productif (sociétés, entreprises, industries, commerces, ...)</li> </ul>	Développer une nouvelle source d'énergie renouvelable
Carence en matière d'approvisionnement en eau potable	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Propagation et non maîtrise des maladies diarrhéiques</li> <li>- Persistances d'autres maladies liées à la consommation d'eau insalubre</li> </ul>	Consommation d'eau depuis des sources non protégées, des plans d'eau infestés et pollués ou des puits communautaires non entretenus	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Alimenter convenablement la population en eau courante et potable</li> <li>- Captage et le traitement des eaux d'Ankidihidy, son transport vers Moratsiazo,</li> <li>- Installation de réservoirs de 200 m<sup>3</sup> à Moratsiazo et à Ampasimazava pour le stockage et sa distribution à travers de nouveaux de réseau de conduite –mère et de bornes fontaines.</li> </ul>

Construction anarchique et désordonnée	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Désurbanisation de la ville</li> <li>- Inondations des parties basses</li> <li>- Fractures sociales à cause d'enclavement forcé de certains ménages</li> <li>- Prolifération des déchets</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Incapacité de la commune à appliquer les lois, les réglementations et les sanctions aux auteurs des infractions liées à la construction et au remblayage non autorisés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibilisation de la population aux normes de construction</li> <li>- Considération et valorisation des décisions prises par la commune (conseil et exécutif) au niveau du tribunal</li> <li>- Sensibilisation à la propreté et à l'hygiène et à l'assainissement</li> </ul>
Manque des terrains communaux pour l'implantation et l'extension des infrastructures sociales et économiques de base	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dépossession de la commune de ses terrains et domaines</li> <li>- Insécurité de la propriété foncière tant publique que privée</li> <li>- Non maîtrise de l'immigration (exode rural et venant d'autres régions)</li> <li>- Prolifération des endroits /zones de fréquentation des délinquants</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Banalisation des phénomènes de squattérissations des terrains privés et publics</li> <li>- Manque de volonté des autorités administratives et judiciaires compétences à mettre fin à ces problèmes de conflits terriens</li> <li>- Accumulation des terrains par des grands opérateurs économiques et des particuliers</li> <li>- Existence des vastes terrains privés non mis en valeurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place et opérationnalisation des comités d'urbanisation</li> <li>- Réappropriation du domaine public</li> <li>- Renforcement des polices d'aménagement/du territoire</li> <li>- Exigence à l'égard des propriétaires privés des cahiers de charge pour la mise en valeur de leurs terrains</li> <li>- Mise en place d'un comité de suivi de la mise en œuvre de ces cahiers de charge</li> </ul>
Immigration incontrôlable (Exode rural incontrôlé et venant des autres régions)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Insécurité</li> <li>- Augmentation de l'effectif des sans-emplois et sous employés</li> <li>- Ruralisation de la ville</li> <li>- Hausse des besoins en infrastructures sociaux de base (eau, assainissement, hygiène, centre des soins)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faible niveau de création d'emploi de la région</li> <li>- Insuffisance d'activités génératrices des revenus</li> <li>- Manque de perspectives</li> <li>- Niveau d'investissement communal en dessous des besoins réels de la population</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Contrôle strict de l'immigration</li> <li>- Inscription des nouveaux arrivants dans le « bokim-bahiny » auprès des Fokontany ou secteur</li> <li>- Mise en place /renforcement comité local de sécurité</li> </ul>
Manque de coordination et d'harmonisation entre la commune et les fokontany	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Effort de développement non articulé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rattachement administratif direct des Fokontany au District</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- IEC en matière des rôles et attributions de la Commune et des Fokontany</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Confusion des rôles et des responsabilités entre la commune et les Fokontany</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mépris des Fokontany à l'égard de la commune faute de ce rattachement administratif direct de ces premiers à cette dernière</li> <li>- Insuffisance de concertation et de dialogue dans la prise de décision et coordination des actions à mettre en œuvre au niveau des Fokontany</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place /renforcement d'un mécanisme de collaboration effective et efficace entre la commune et les Fokontany</li> </ul>
--	--	--	---

+

**3.1.3.9. Diagnostic des quartiers dans la commune**

<b>Constat</b>	<b>Principaux problèmes</b>	<b>Causes des problèmes</b>	<b>Propositions amelioration</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Situation de précarité de la population</li> <li>- Isolement et enclavement de certains fokontany</li> <li>- Détérioration et destruction des infrastructures existantes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faible niveau de revenu de la population</li> <li>- Insuffisance des infrastructures économiques et sociales de base au niveau de nombreux fokontany (barrage, écoles, marché, centre de soins, ponts etc...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faible niveau d'investissement de la commune aux infrastructures socio-économiques de base.</li> <li>- Dégradation des infrastructures existantes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place des infrastructures durables et pérennes répondant aux besoins quotidiens de la population</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Population vivant dans la précarité et vulnérable</li> <li>- Insuffisance et/ou manque des ressources financières stables et pérennes</li> <li>- Incapacité à aménager les terrains cultivables</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Manque d'emploi décent</li> <li>- Faible niveau d'appui et d'assistance aux producteurs ruraux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Insuffisance de création d'emploi productif</li> <li>- Manque de politique claire en matière de développement rural</li> <li>- Faible organisation du monde paysan</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Promotion à la création d'emploi types PMI/PME</li> <li>- Promotion de l'agriculture et de l'élevage</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Manque de culture d'entreprise et entrepreneuriale (tendance au travail salarial pour les diplômés et activités spéculatives pour les déscolarisés)</li> <li>- Faible niveau de création de PMI/PME</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Forte proportion des personnes sans emploi ou sous employées</li> <li>- Forte proportion des personnes sans instructions ni formation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Déséquilibre notoire entre l'offre et demande d'emploi</li> <li>- Inadéquation entre formation et emploi</li> <li>- Faible niveau d'employabilité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Promotion de l'enseignement technique et de formation professionnelle</li> <li>- Promotion de centre de formation de proximité et en adéquation aux besoins réels de la population</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faible participation de la population au développement de sa communauté et à son propre développement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Lenteur de développement au niveau des Fokontany et de la commune</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Carence d'éducation citoyenne</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Laisser de côté les conflits politiques entre les dirigeants pour se consacrer ensemble au développement.</li> </ul>

<ul style="list-style-type: none"> <li>- Culture de mendicité d'attentisme de la population envers l'Etat</li> <li>- Population indisciplinée ,</li> <li>- Faible pouvoir et autorité du Maire et des Chefs de Fokontany à exercer véritablement les compétences que la loi leur confère.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Opposition de la population aux conditions /aux règles et principes mis en place pour utilité publique</li> <li>- Méconnaissance /ignorance de la population de son rôles et ses responsabilités dans le processus de développement de sa commune (carence de citoyenneté).</li> <li>- Sentiment généralisé d'être uniquement bénéficiaire et non pas de véritables acteurs de développement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Absence ou faible redevabilité des autorités publiques</li> <li>- Manque de véritable espace d'échange et de concertation entre la population et les autorités pour l'implication effective de la première</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rattachement directe des Fokontany à la Commune</li> <li>- Renforcement de la collaboration entre les autorités locales les pouvoirs judiciaires dans l'application des lois.</li> <li>- Renforcement de la lutte contre la corruption et mettre fin au sentiment d'impunité</li> <li>- Education et sensibilisation de la population aux textes en vigueur et aux respects de la loi (éducation civique et citoyenne)</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- La population ne s'intéresse guère au programme de développement de l'Etat.</li> <li>- La commune ne dispose pas des moyens suffisants pour visiter aussi souvent que possible les Fokontany</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Manque de communication et de collaboration entre la population et la commune d'une part et la population et Fokontany d'autre part.</li> <li>- Insuffisance d'implication et de mobilisation de la population .</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Carence d'éducation citoyenne</li> <li>- Faible réalisation de la commune en termes de développement</li> <li>- Manque de véritable communication et de collaboration entre la population et les autorités publique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Opérationnalisation effectives de dispositif d'animation, de sensibilisation, d'implication et de mobilisation de la population au processus de développement</li> </ul>

### 3.1.3.10. Diagnostic des ressources financières

Constats	Principaux problèmes identifiés	Principales causes	Interventions d'adaptation proposées
Faible capacité de mobilisation des ressources locales	Faible taux de recouvrement des recettes et d'exécution des dépenses	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Non et/ou faible exploitation des potentialités financières existantes</li> <li>- Mauvais positionnement et de priorisation en matière de politique fiscale</li> <li>- Prolifération du secteur informel</li> <li>- Corruption insaisissable</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer la communication</li> <li>- Impliquer les différents acteurs dans le processus : SLC, services étatiques, OSC</li> <li>- Pratique de la bonne gouvernance</li> </ul>
Faible taux d'exécution budgétaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Grand écart entre les prévisions et réalisations en matière de recettes</li> <li>- Difficulté d'exécution des dépenses</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Retard dans l'élaboration/validation du budget</li> <li>- Manque de rigueur dans l'exécution</li> <li>- Manque des moyens et personnels bien formés</li> </ul>	<p>Améliorer le processus d'élaboration et d'exécution budgétaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Respecter les calendriers et les sessions budgétaire</li> <li>- Mise en place d'un guichet unique pour les opérations des différentes instances étatiques en matière de contrôles</li> <li>- Faire preuve de volonté et de rigueur dans le processus d'exécution budgétaire</li> </ul>
Faible taux de recouvrement des différents impôts et taxes locaux	La commune rencontre des difficultés en matière de recouvrement	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mauvais recensement</li> <li>- Insuffisance des moyens</li> <li>- Manque de volonté des propriétaires à la déclaration de leurs patrimoines</li> <li>- Fausse déclaration</li> <li>- Refus du montant dû</li> <li>- Incivisme et évasion fiscaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer la communication</li> <li>- Impliquer les différents acteurs dans le processus : SLC, services étatiques, , OSC</li> <li>- Application des lois et règlement</li> <li>- Pratique de recouvrement en continu</li> <li>- Bien sélectionner les agents mobilisés pour les descentes sur terrains</li> <li>- Faire preuve de la bonne gouvernance</li> </ul>

Faible taux d'investissement	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faible taux de recouvrement de recettes</li> <li>- Prédominance de charges de fonctionnement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faible/non implication de la population dans le processus budgétaire</li> <li>- Lourdeur et lenteur des procédures administratives liées au décaissement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaborer et mettre en place une stratégie fiscale efficace :</li> <li>- Identifier les types d'impôts et taxes à fortes potentialités et valeurs ajoutées et les prioriser</li> <li>- Impliquer les différentes catégories de la population, les services étatiques dans la démarche</li> </ul>
------------------------------	--	--	--

### 3.2. Forces, faiblesses, opportunités et menaces

De l'analyse des données recueillies et des problèmes se dégagent les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces présentes dans la commune.

Ainsi , comme forces de la commune figurent :

- efforts soutenus dans la pratique de la bonne gouvernance
- bonne circulation des informations concernant la vie communale par divers moyens
- bonne entente entre le bureau exécutif et le conseil
- une écologie naturelle favorable à de très nombreuses productions tropicales ;
- une agriculture développée autour de cultures d'exportation et donc très imbriquée dans les circuits commerciaux; la vanille, culture de rente à très haute valeur ajoutée;
- un potentiel humain sous-employé, notamment au niveau des jeunes, à des coûts extrêmement compétitifs.
- position par rapport aux centres urbains région
- bonne accessibilité et bon niveau d'infrastructure liée à la mobilité
- milieu potentiellement riche et une nature avantageuse
- des activités économiques intéressantes et florissantes
- tissu économique diversifié et en développement

Quant aux faiblesses, elles comprennent :

- relations avec les autres acteurs sous exploitées
- faible capacité des communes à produire des infrastructures socio- économiques de base au rythme de la croissance de sa population (territoire sous-équipé et en déséquilibre : eau, électricité, voirie, assainissement, ...)
- manque de système de pérennisation des infrastructures mises en place (fonctionnalité et dégradation)
- faible niveau prise de conscience et d'engagement des acteurs communaux en matière de ressources naturelles renouvelables, du mode de gestion et de mesures techniques et juridiques y afférents,
- faible capacité d'investissement étant donné le faible niveau de mobilisation de ressources
- non accès aux formations pour renforcer le professionnalisme des agents des services municipaux et des élus
- manque d'un continuum entre les besoins exprimés par la population (plan), la planification budgétaire et le suivi des réalisations.
- économie dépendante de la filière vanille
- manque d'ouverture et de perspectives pour les jeunes, pourtant assez formés,
- faible productivité des exploitations agricoles
- agriculture en manque d'innovations et de débouchés ;
- acteurs économiques maîtrisant mal les informations économiques et non solidaires
- faible pouvoir d'influence et de négociation des acteurs locaux dans la filière vanille
- la déficience des infrastructures de production,
- défaillance de l'organisation des producteurs
- tissu urbain désorganisé

- pression démographique importante et des zones d'habitation tendant vers la précarité et une urbanisation non contrôlée
- milieu fragile et contraignant au développement de la ville et des sous-territoires

Pour ce qui est des opportunités, elles regroupent

- la disponibilité de main d'œuvre locale
- la réhabilitation de la RN5A (Ambilobe – Vohémar - Sambava)
- le lancement de l'économie bleue dont Sambava pourrait profiter
- l'industrialisation de la ville de Sambava
- le développement de l'énergie verte et/ou renouvelable
- l'existence de produits à haute valeur marchande : vanille, café, côcôtier,
- la disponibilité de certaines infrastructures telles que les installations portuaires de proximité (Vohémar, Antalaha) et aéroportuaires (Sambava, Antalaha) , les installations des réseaux de la téléphonie mobile dans les 4 Districts)
- la présence des potentialités touristique

Finalement, les menaces qui pèsent sur la commune résultent de :

- la dégradation continue des ressources naturelles
- l'exposition importante aux aléas naturels (cyclone, inondation)
- l'instabilité du prix de la vanille sur le marché international et que le pays ne maîtrise pas
- le changement climatique dont les impacts peuvent nuire au développement de la ville
- le développement des phénomènes de squattérisation

### **3.3. Zonage par vocation des Fokontany**

2 480 ha<sup>20</sup> soit 13% du territoire communal est occupée par l'actuelle ville de Samba. De l'analyse de l'occupation du sol, on peut en dégager quatre (04) unités territoriales dominantes :

- l'unité urbanisée,
- l'unité urbanisable,
- l'unité fragile et impropre à l'urbanisation, et
- l'unité agricole et naturelle.

#### **3.3.1. Unité urbanisée**

Constituée de zone de zone bâtie et artificialisée, occupe une superficie totale de 1 032 ha et comprend les zones d'habitation résidentielle, les zones à fonction socio-économique et les équipements. Cette unité se divise en plusieurs sous-unités dont :

- le centre-ville,
- les quartiers populaires périphériques,
- les nouveaux quartiers planifiés,
- les quartiers péri-urbains, et
- les zones d'équipements.

##### **3.3.1.1. le centre-ville,**

Relativement mieux équipé que d'autres quartiers (électricité, eau potable avec présence de branchement particulier, éclairage public, des voies secondaires et tertiaires), le centre-ville se compose du fokontany de Sambava-Centre et une partie du fokontany d'Ambodisatrana I. On y trouve des concentrations de bureaux administratifs et de services, d'unité commerciale, des îlots résidentiels à densité moyenne et faible, de grands hôtels et restaurants, d'ateliers artisanaux, une zone militaire et d'équipements publics.

##### **3.3.1.2. Quartiers populaires périphériques**

Répartis le long de la RN5a, des quartiers généralement mal équipés (eau potable, électricité, assainissement et hygiène) et mal desservis (la RN5a constitue la seule véritable voie de service d'où l'enregistrement d'embouteillage à l'entrée du centre-ville et de la gare routière d'Antanifotsy et régulièrement touchés par des inondations à la suite de fortes pluies, ils sont composés d'une dizaine de fokontany.

▪ Au niveau de la RN5a Nord (à partir du fokontany d'Antaimby jusqu'à Menagisy), on y trouve:

- une occupation faite sur fond de remblai
- des îlots résidentiels, généralement très animés, à forte et moyenne densité que ce soit en bâtis ou en matière de population

---

<sup>20</sup> PUDi ou Plan d'Urbanisme Directeur, 2018

- des unités artisanales et industrielles,
  - un corridor commercial tout au long de la RN5a,
  - des grands équipements socio-économiques (gares routières, marchés, CHRR, Lycée mixte, ...) et
  - quelques bureaux administratifs (Hôtel de Finances, DRAE, ...)
- Le long de la RN5a Sud, des quartiers développés autour des grands équipements (gare routière, marché et aéroport d'Ambodisatrana II), composés de :
    - forte présence d'habitation résidentielle, à forte et moyenne densité,
    - unités artisanales et de zones industrielles,
    - et quelques bureaux administratifs, de services et des hôtels

### **3.3.1.3. Nouveaux quartiers planifiés**

Se trouvant à proximité de l'aéroport d'Ambodisatrana sur un tronçon rectiligne de la RN5a vers Antalaha, le fokontany d'Ampandrozonana, quartier planifié issu d'un morcellement que les privés ont petit à petit équipé pour devenir un quartier d'habitat à haut standing et mieux équipée (eau, électricité, réseau d'assainissement, ...) est composé de lots bien desservis par des voies de desserte intra-quartier,

Son côté privatif fait également régner l'ordre et la quiétude, loin des tumultes d'Antaimby, d'Antanifotsy ou même d'Ambodisatrana. Enfin, bien que face à la mer, le quartier est abrité par une lisière forestière réduisant la force des vents.

### **3.3.1.4. Quartiers péri-urbains**

Constitués des zones d'extension de la ville actuelle, généralement à habitation diffuse, très peu équipées et dont les principales activités restent à caractère rural (agriculture, petit élevage, pêche, bois-énergie, ...), il s'agit des quartiers en périphérie du périmètre actuel de la ville de Sambava. Ce sont :

- des quartiers à l'ouest de la rivière d'Andohabe et sur la colline de Moratsiazo,
- du quartier d'Ampasimazava dans le fokontany d'Ambatofitatra, d'Antohomaro sur la RN5a Sud et de Soavinandriana et Ambariomihambana sur la RN5a Nord.

### **3.3.1.5. Zone industrielle**

Assimilées à des zones artisanales, industrielles ou logistiques, elles se situent à deux endroits :

- sur la RN5a Nord à Menagisy et
- sur la RN5a Sud à l'entrée de Commune Urbaine de Sambava

### **3.3.1.6. Zone d'équipements lourds**

Les équipements lourds à l'échelle de la CU de Sambava sont l'aéroport d'Ambodisatrana, le complexe « gare routière - marché » d'Antanifotsy et le marché d'Ambodisatrana II et d'Antaimby et le centre hospitalier de référence régional de Besopaka.

Positionnée à la périphérie de la ville, l'étalement de celle-ci le long de la RN5a a englobé

ces équipements qui se trouvent actuellement à l'intérieur de l'unité urbanisée.

### **3.3.1.7. Autres zones d'équipements**

Les autres équipements sont éparpillés dans la ville. Elles sont composées de places publiques (Près du bureau de la Région SAVA et le long des avenues de l'émergence et des plages), des terrains de sport (stade municipal d'Ambodisatrana, terrains de foot-ball à Besopaka, Soavinandriana et Menagisy, ...).

### **3.3.2. Unité urbanisable**

Se trouvant dans le périmètre d'extension de la ville pour les années à venir , ces sites urbanisables sont composés de zones :

- de culture sur tanety qui dans le périmètre urbain devrait être transformée en zone bâtie ou d'équipement,
- boisées ou un peuplement de végétation ligneuse (cocoteraie, ...) à des fins non lucratives, que l'on pourrait transformer en zones bâtie ou d'équipement, -
- de savanes, de terrains nus remblayés ou pas.

Cette unité occupe une superficie de 1 460 ha environ dont 524 ha à l'intérieur de la ville actuelle. La zone n'est pas viabilisée (pas d'eau courante, pas d'électricité, pas de transport, pas d'équipements, ...).

### **3.3.3. Unité fragile et impropre à l'urbanisation**

Sites sensibles et fragiles à l'intérieur du périmètre à urbaniser, certains d'entre elles sont impropres à toute forme d'urbanisation. Il s'agit de zones humides (plans d'eau, zones inondables, plages, des forêts sur zone de marécage. Ces sites ou terrains devront être protégés et à préserver contre toute forme d'urbanisation. Par contre, d'autres terrains fragiles pourraient être viabilisés (extension RN5a Sud et littoral Nord).

### **3.3.4. Unité agricole et naturelle**

Font partie des unités agricoles et naturelles les habitats ruraux en dehors du périmètre à urbaniser, et les formes de mise en valeur rurale et agricole (rizières, champs de culture, forêt reboisée, zone d'élevage ...) sur tout le territoire communal.

## **4. PLAN DE DEVELOPPEMENT COMMUNAL**

### **4.1. Vision**

« Sambava, Commune nantie, attractive, dotée d'un système de gestion saine et transparente pour le développement durable profitable à tous et pour toutes les générations. »

### **4.2. Axes stratégiques**

Dans la définition des grandes orientations du PDLII de la commune urbaine de Sambava, quatre (4) axes stratégiques ont été retenus :

- Axe 1 : Instauration des conditions de l'attractivité de la commune
- Axe 2 : Actualisation et valorisation de toutes les ressources et potentialités de la commune
- Axe 3 : Renforcement d'un système de gestion saine et transparente
- Axe 4 : Mise en place des conditions de développement durable bénéficiant toutes les générations actuelles et futures

#### **Axe 1 : Instauration des conditions de l'attractivité de la commune**

Comme il a été présenté dans la monographie et soulevé dans le diagnostic, la ville de sambava s'est confronté à de nombreux problèmes dans différents domaines notamment :

- la prolifération des fléaux sociaux tels que le vol, le banditisme, le cambriolage etc...
- la pauvreté généralisée de la population
- l'insuffisance des infrastructures économiques et sociaux de base au niveau de nombreux fokontany (barrages hydroagricoles, aménagement des terrains cultivables, écoles, marchés, centres de soins, infrastructures de franchissement)
- le désordre et la saturation des marchés, de circulations, de stationnement, des parking et des quartiers en général)
- le rembayage et les constructions illicites et anarchiques
- insouciance, voire le mépris de la population à l'égard des biens communs
- la généralisation de l'incivisme et du non-respect des lois manifestée par la population
- l'insalubrité et le confinement des marchés et de certains quartiers
- le bas niveau d'assainissement n'arrivant pas à suivre le rythme de la croissance démographique

Consciente de l'ampleur de ces problèmes, la commune, pour y faire face, s'est fixé comme objectifs de :

- Instaurer et renforcer les mesures de sécurité dans le territoire communal
- Prévenir tous risques menaçant la cohésion familiale/social et éradiquer les tensions sociales obstacles au développement
- Offrir des marchés modernes et convenables digne d'une ville comme Sambava
- Réorganiser le secteur transport (national, régional et urbain)

- Mettre en place des infrastructures sociales de bases (écoles et centre de santé, eau potable, hygiène, assainissement et terrain
- Etendre les réseaux d'électrification
- Construire, réhabiliter, aménager et équiper de terrains omnisports

Pour cela, les actions suivantes seraient prises en considération :

- Mise en place des mesures de sécurisation des quartiers et de leurs habitants
- Prévention de tous risques menaçant la cohésion familiale/social et éradication des tensions sociales obstacles au développement
- Construction/réhabilitation des marchés
- Aménagement des nouvelles gares routière pour le réseau nord (Vohémar, Andapa) et sud (Antalaha) d'une part et pour le réseau national (Antananarivo et Antsiranana) d'autre part
- Extension, réhabilitation et équipement des réseaux d'infrastructures sociaux de base (Centre de santé, Ecoles, Adduction d'eau potable, électrification, assainissement, hygiène)
- Construction, réhabilitation, aménagement et équipement de terrains omnisports

## **Axe 2 : Autonomisation financière de la commune à travers la mobilisation, l'actualisation et la valorisation de toutes ses ressources et potentialités**

Eu égard au grand écart entre les prévisions et les réalisations en matière de recettes qui résulte du faible capacité de mobilisation des ressources locales, à la difficulté d'exécution de ses prévision de dépenses, au du bas niveau de réalisation d'investissement la commune a du mal à assurer la fourniture des services sociaux de base au rythme des besoins de sa population. Cette situation est amplifiée par la dépossession de la commune de ses propres domaines et terrains.

Face à ces contraintes, des objectifs ont été fixés. Il s'agit de :

- Améliorer l'autonomie financière de la commune
- Réapproprier des terrains et domaines suffisants pour mettre en œuvre le plan directeur

Pour y parvenir, les actions suivantes seront envisagées:

- Exploitation des ressources fiscales et parafiscales
- Recouvrement des prévisions des recettes
- Augmentation des taux de réalisation des ressources propres
- Réappropriation des domaines et espaces communaux
- Renforcement de dialogue entre la population et la commune et des actions d'Information, d'Education, de Communication (IEC) en matière de civisme et de citoyenneté
- Opérationnalisation de la SLC et responsabilisation de toutes les catégories de la population dans le processus de développement de la commune, et particulièrement en matière de mobilisation des ressources locales

- Mise en place des systèmes de mise en valeur des terrains inoccupés des grands propriétaires privés (exigence des cahiers de charge pour la mise en valeur de leurs terrains et le suivi de leur mise en œuvre)

Sur cet axe , la stratégie consiste à

- identifier les types d'impôts et taxes à fortes potentialités et valeurs ajoutées et les prioriser
- impliquer les différentes catégories de la population, les services étatiques dans la démarche

### **Axe 3 : Mise en place et renforcement d'un système de gestion saine et transparente**

Des lenteurs de développement ont été constatées aussi bien au niveau des Fokontany que celui de la commune. Elles peuvent être attribuées en partie à (i) la méconnaissance / ignorance de la population de ses rôles et responsabilités dans le processus de développement de sa commune (carence de citoyenneté) qui débouche parfois à l'hostilité à tout effort de changement , (ii) au sentiment généralisé d'être uniquement bénéficiaire et non pas de véritables acteurs de développement , (iii) au manque de collaboration effective entre la population et la commune d'une part et entre la population et Fokontany d'autre part , généralement dû à l'insuffisance de communication, d'information , de sensibilisation, d'implication et de mobilisation de la population de la part des Fokontany et de la commune, (iv) à la carence d'éducation civique citoyenne, (v) aux faibles réalisations et redevabilité des autorités publiques, (vi) au manque de véritable espace d'échange et de concertation entre la population et les autorités locales

Ces sont principalement des problèmes de modes d'exercice des pouvoirs des autorités locales (leadership et management), organisationnels et institutionnels. Ainsi, pour y parer , le défi de mettre en place un système de gestion efficace s'impose.

D'où les objectifs :

- instaurer des mesures pour une gestion saine, transparente et efficace des affaires communales
- mettre en place le système de budget citoyen et de gestion financière saine et transparente

Et les efforts à engager, pour y arriver, comprennent:

- la mobilisation de la population via SLC à l'élaboration du budget (budget citoyen)
- l'organisation des réunions périodiques avec les Fokontany et population
- la publication par voie d'affichage le budget"
- le rapportage du budget par toutes les voies disponibles et accessibles (réseaux sociaux, sites web, affichage, consultation sur place
- le renforcement de la lutte contre la corruption via standard de service

#### **Axe 4 : Mise en place des conditions de développement durable bénéficiant toutes les générations futures**

Le développement durable exige une vision concertée et partagée du futur souhaité et de la manière dont on procède pour y parvenir, la participation de toutes les couches sociales dès la conception au suivi -évaluation des actions à entreprendre. Des pratiques courantes dont les élus et responsables ont souvent tendance à passer sous silence font obstacles à ces exigences, notamment :

- le manque de concertation entre la population et les autorités politiques et administratives
- la persistance des conflits politiques empêchant une vue partagée de développement de la commune.
- la faible reconnaissance par la commune de la place et du rôle des associations dans le développement local et leur implication aux décisions et orientations concernant le développement communal.
- les difficultés des associations locales à se positionner sur l'échiquier local comme des interlocuteurs crédibles et des partenaires de développement.
- le manque de coordination des actions de développement
- l'inefficacité de la gestion des ressources et des patrimoines naturels
- le non-respect de l'Etat de droit et des biens publics en général.

Les objectifs fixés pour cet axe consistent à :

- mettre en place des mécanismes de participation citoyenne
- mettre en place de système de préservation et de gestion des ressources naturelles
- élaborer et mettre en œuvre le plan de développement de la municipalité
- responsabiliser la population dans la préservation et gestion des biens et patrimoines communs

Les efforts y afférents se concentreront sur :

- la mise en œuvre du PDLII
- la valorisation des projets dans les plans de développement des Fokontany
- l'opérationnalisation de la SLC
- la mise en œuvre du budget participatif
- le renforcement des tissus associatifs
- la Valorisation des patrimoines et des ressources naturelles de la commune à travers :
  - ✓ le renforcement des capacités techniques des responsables des patrimoines
  - ✓ la conservation et la restauration des ressources (reboisement, plantation de haies fixatrices, etc.
  - ✓ l'aménagement et mise en valeur particulière (rotation culturale, amendement, bande alterné, courbe de niveau)
  - ✓ la combinaison des végétaux et des cultures en simultanéité dans l'espace ou en succession dans le temps.

- ✓ la préconisation du système d'usage du sol associant la plantation d'arbre avec l'agriculture et l'élevage.
- la mise en place des systèmes d'information, d'éducation et de formation des masses en matière de civisme et de citoyenneté tout particulièrement en matière de protection et de préservation des biens et patrimoines communs

### 4.3. Plan pluriannuel de développement

RESULTATS	ACTIVITES	LIEU	RESPONSABLES	PARTENAIRES	CHRONOGRAMME			
					2023	2024	2025	2026
<b>Axe stratégique 1 : Instauration des conditions de l'attractivité de la commune</b>								
<p>Les habitants ainsi que leurs biens sont sécurisés</p> <p>La population vit dans une société harmonieuse et dans la solidarité</p> <p>Les activités quotidiennes de la population (commerce, agriculture, élevage...) s'exercent</p>	Instaurer et renforcer les mesures de sécurité dans le territoire communal							
	Attribuer aux notables et autorités traditionnelles les rôles de médiateur et conciliateurs au sein de la communauté	Fokontany, Secteur	Commune	Chefs Fokontany Chefs secteur Cartiers mobiles Notables, Chef religieux, et traditionnelles	X	X		
	Instaurer le DINA communal et l'appliquer dans tous les Fokontany	Fokontany, Secteur	Commune	Chefs Fokontany Chefs secteur Cartiers mobiles Notables, Chef religieux, et traditionnelles	X	X		
	Mettre en place les comités locaux de sécurité	Fokontany, Secteur	Commune	Chefs de FKT Chefs secteur Population	X	X		
	Mettre en place au niveau de Fokontany et secteurs des registres des immigrants	Fokontany, Secteur	Commune	Chefs de Fokontany Chefs secteur	X	X		
	Exiger au déménageant de certification de déménagement auprès de Fokontany/Secteur de départ	Fokontany, Secteur	Commune	Chefs de Fokontany Chefs secteur	X	X	X	X

RESULTATS	ACTIVITES	LIEU	RESPONSABLES	PARTENAIRES	2023	2024	2025	2026
<p>La population jouit des marchés modernisés, organisés et propres</p> <p>Les marchands de rue diminuent</p> <p>Le circulation est mieux organisée</p> <p>Le ville est mieux attrayante</p>	Offrir des marchés modernes et convenables conforme à une ville							
	Rechercher les lieux pour installer l'infrastructure (abordable, accessible, suivant les besoins des personnes...)	A Déterminer	Commune urbaine de Sambava, Groupement des marchands	Opérateurs économiques Circonscription domaniale et topographique Région SAVA,		X		
	Régulariser et sécuriser les terrains destinés à accueillir les marchés	A Déterminer				X		
	Rechercher de financement	A l'intérieur et à l'extérieur				X		
	Lancer l'appel d'offres et sélectionner l'entreprise titulaire	Commune	Commune	Entrepreneurs		X		
	Exécuter les travaux	Commune	Commune	Entrepreneurs		X		
<p>Gares routières modernes et appropriées construites</p> <p>Circulation bien organisée</p> <p>Sécurité des passagers</p>	Réorganiser le secteur transport (national, régional et urbain) :							
	Rechercher les lieux pour installer l'infrastructure (abordable, accessible, suivant les besoins des personnes...)	A déterminer	Commune urbaine de Sambava, Transporteurs,	Opérateurs pétroliers, Circonscription domaniale et topographique, Ministère en charge de transport, Ministère en charge de l'aménagement Région SAVA, Transporteurs		X		
	Régulariser et sécuriser les terrains destinés à accueillir les marchés	A déterminer				X		
	Rechercher de financement	A l'intérieur et à l'extérieur				X		

RESULTATS ATTENDUS	ACTIVITES	LIEU	RESPONSABLES	PARTENAIRES	2023	2024	2025	2026
	Lancer l'appel d'offres et sélectionner l'entreprise titulaire	Commune	Commune	Entrepreneurs		X		
	Exécuter les travaux	Commune	Commune	Entrepreneurs		X		
La capacité de production augmente (7 à 9 MW)	Etendre les réseaux d'électrification							
Le nombre d'abonnés Augmente	Exploitation et installation de site de production d'électricité à (barrage, usine, ...)	Ampambokinana	C.U. Sambava, JIRAMA	ETAT Malagasy, Ministère de l'Energie, Ministère de l'Economie, Région, STD, JIRAMA, Bailleurs de fond, ONG, Secteur privé local et national		X	X	X
La qualité de service rendus aux abonnés s'améliore (stabilité des tensions, fin du délestage et des coupures,	Transporter l'électricité	Ambariomihambana	C.U. Sambava, JIRAMA			X	X	X
	Installation une usine de transformation et de distribution				X	X	X	
	Densifier le réseau	Toutes les zones fonctionnelles	C.U. Sambava, JIRAMA			X	X	X
	Raccorder les habitations et les zones fonctionnelles au réseau					X	X	X
	Abandonner progressivement le centrale thermique	Commune				X	X	X
Les capacités d'accueils des écoles augmentent	Mettre en place des infrastructures sociales de bases (écoles et centre de santé, eau potable)							
	Rechercher les lieux pour installer l'infrastructure (abordable, accessible, suivant les besoins des personnes...)	A déterminer	Commune, CISCO	FKT		X		

RESULTATS	ACTIVITES	LIEU	RESPONSABLES	PARTENAIRES	2023	2024	2025	2026
Les élèves bénéficient des nouvelles salles de classes bien équipées	Construction de salle de classe et de salle de professeur / bureau directeur ou bureau du proviseur	A déterminer	Commune Urbaine de Sambava, CISCO,	DREN, MEN, Région SAVA FID , JICA, U.E		X	X	X
	Equipement du nouveau collège / lycée (bancs, rangement, bureau, tableau noir)		CISCO, DREN, MEN, PTF			X	X	X
	Raccordement au réseau d'eau et d'électricité		CISCO, DREN, MEN, PTF			X	X	X
	Equipements divers (WC scolaires, bac à ordures)		CISCO, DREN, MEN,PTF			X	X	X
L'accès de la population aux soins s'est amélioré	Construction de bâtiment pour des nouveaux CSB et Equipements	Fokontany Soavinandriana et Ambohitrakong ona	Commune et SSD,	DRSP , Région SAVA, Ministère de la santé publique, FID, autres PTF		X	X	X
Le territoire communal est mieux couvert en service de santé	Aménagement de place et de verdure		DRSP			X	X	X
	Construire des clôtures		DRSP			X	X	X
La production d'eau potable est satisfaisante	Renforcer la production d'eau potable de qualité							
La population a un meilleur accès et dessert en eau	Rendre potables les nouvelles sources comme le lac Antohomaro, Andohabe et les raccorder aux habitations	Commune urbaine de Sambava	Commune urbaine de Sambava, JIRAMA	Région SAVA, Ministère en charge de l'énergie, Etat malagasy		X	X	X
	Construction d'un réservoir avec pompage solaire à Moratsiazo et à Ampasimazava			, Région		X	X	X

RESULTATS	ACTIVITES	LIEU	RESPONSABLES	PARTENAIRES	2023	2024	2025	2026
Le nombre d'abonnés et d'établissements sociaux et administratifs couverts augmente  Des équipements sociocommunautaires raccordés au réseau d'eau potable se sont accrus	Captage des eaux d'Ankidihidy et transport vers les hauteurs de (Centre de traitement et d'épuration d'eau à Ankidihidy)	Commune urbaine de SAMBAVA	C.U. Sambava, JIRAMA	JIRAMA, Ministère de l'Eau, de l'Assainissement et de l'hygiène Région SAVA, U.E, AFD, Groupement professionnel, Secteurs privés, autres PTFs		X	X	X
	Extension et développement du réseau de conduite-mère					X	X	X
	Raccorder les habitations au réseau d'eau potable et densifier le réseau					X	X	X
	Raccorder les bureaux et équipements administratifs, socio collectifs au réseau d'eau					X	X	X
Ville plus propre	Renforcer les réseaux d'assainissement et d'hygiène							
Environnement plus vivable Réduction de la morbidité engendrée par l'insalubrité et amélioration de la santé de la population	Renforcer et améliorer le service de la voirie (équipements, personnes...)	Commune urbaine de Sambava	Commune urbaine de Sambava, DREAH	MEAH, Région SAVA, Ministère en charge de l'aménagement, DRTP, Ministère en charge des travaux publics		X	X	X
	Identification des lieux de décharge gratuite et accessible					X	X	X
	Rechercher de partenariat pour le développement du site	A l'intérieur et à l'extérieur du pays				X	X	X
Les terrains omnisports sont aménagés	Construire, réhabiliter, aménager et équiper de terrains omnisports							
	Identification des terrains et sécurisation foncière	Fokontany Antsirabe et Soavinandriana	Commune urbaine de Sambava, DRJS	MJSP, Région SAVA, STD, Association des jeunes		X	X	X

RESULTATS ATTENDUS	ACTIVITES	LIEU	RESPONSABLES	PARTENAIRES	2023	2024	2025	2026
Les jeunes s'engagent sur des activités saines et constructives	Construction /réhabilitation des terrains de sport	Fokontany Antsirabe et Soavinandriana	Commune urbaine de Sambava, DRJS	Etat malagasy, MJSP, Région SAVA, STD, Association des jeunes, Groupements sportifs		X	X	X
Le bien-être physique et mental des jeunes s'améliore	Construction d'un local (logement du gardien et administration des lieux)					X	X	X
Le niveau de l'insécurité diminue	Construire une société harmonieuse et paisible							
La paix et la cohésion sociale se consolident	Attribuer aux notables et autorités traditionnelles les rôles de médiateur et conciliateurs au sein de la communauté	Dans tous le Fokontany	Commune Urbaine de Sambava, Service de la population	Fokonanty, OSC, Autorités traditionnelles et religieuses, notables, Région SAVA,		X		
Les conditions sociales de la population s'améliorent	Instaurer le DINA					X		
	Instaurer un mécanisme de sécurité sociale pour les personnes vulnérables (les personnes du 3 <sup>ème</sup> âge, les handicapés, les enfants abandonnés, les femmes sans foyers, les jeunes sans-emplois...)	Commune	Commune		X	X	X	

RESULTATS ATTENDUS	ACTIVITES	LIEU	RESPONSABLES	PARTENAIRES	2023	2024	2025	2026
<b>Axe stratégique 2 : Autonomisation financière de la commune à travers la mobilisation, l'actualisation et la valorisation de toutes ses ressources et potentialités</b>								
<p>La commune recouvre 95% de ses prévisions de recettes</p> <p>80% ou plus des ressources de la municipalité ont été exploitées,</p> <p>D'ici à 2026, la commune double ses recettes propres</p> <p>La commune parvient à son autonomie financière</p>	Relancer la fiscalité locale							
	Consultation de la population sur les bases et les taux relatifs aux impôts à large assiette fiscale	Tous les Fokontany	Commune	FKT		X	X	X
	Délibération par le conseil des bases et taux d'imposition des impôts à large assiette fiscale	Bureau de la commune	Commune	Conseil		X	X	X
	Sensibilisation et mobilisation de la population au sujet de la relance de la fiscalité locale de la commune	Tous les Fokontany	Commune	CCI, SLC, FKT		X	X	X
	Recensement des biens, propriétés et activités imposables	Tous les Fokontany	Commune	CCI, SLC, FKT		X	X	X
	Saisie des résultats de recensement	Bureau de la commune	Commune	CCI, SLC, FKT		X	X	X
	Edition de l'avis d'imposition	Bureau de la commune	Commune	CCI		X	X	X
	Homologuer les avis d'imposition	Centre fiscal	Commune	Centre fiscal		X	X	X
	Distribuer les avis d'imposition aux contribuables	Tous les Fokontany	Commune	CCI, SLC,		X	X	X
	Recouvrer les impôts	Tous les Fokontany	Commune	CCI, SLC,		X	X	X

<b>RESULTATS ATTENDUS</b>	<b>ACTIVITES</b>	<b>LIEU</b>	<b>RESPONSABLES</b>	<b>PARTENAIRES</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>
La commune se réapproprie tous ses terrains occupés par tiers Les terrains libres sous la juridiction de la Commune sont immatriculés à son nom	Rendre compte à la population sur la situation de recouvrement	Tous les Fokontany	Commune	CCI, SLC, FKT		X	X	X
	Engager toutes les démarches nécessaires pour se réapproprier de ses domaines	Dans les 18 Fokontany	Commune	RADIO, TV, ONG Réseau socio, Chef des fokontany - chef secteur,		X	X	X
	Mener des descentes sur terrain avec les responsables des services domaniaux et topographiques et les forces de l'ordre	Dans les 18 Fokontany	Commune	les responsables des services domaniaux et topographiques et les forces de l'ordre		X	X	X

RESULTATS ATTENDUS	ACTIVITES	LIEU	RESPONSABLES	PARTENAIRES	2023	2024	2025	2026
<b>Axe stratégique 3 : Mise en place et renforcement d'un système de gestion saine et transparente</b>								
<p>La commune pratique une gestion saine et transparente</p> <p>Les standards de service sont en place et respectées</p> <p>"Boîte à idées" disponible et opérationnelle</p> <p>Les usagers savent à quelle porte ils doivent se rendre</p> <p>Moins de temps passé pour obtenir les services voulus</p> <p>La commune reconnaît le niveau de satisfaction de la population aux services qu'elle lui fournit</p>	Instaurer des mesures pour une gestion saine, transparente et efficace des affaires communales							
	Attribuer à chaque porte le "une numéro", et y afficher les services rendus par le bureau »	Chaque porte du bureau de la mairie A l'entrée de la commune	Maire en tant que Pdt STAC	Sce Com , Affaires générales		X		
	Mettre en place le "service d'accueil"	Chaque porte du bureau de la mairie A l'entrée de la commune	Maire en tant que Pdt STAC	Sce Com , Affaires générales		X		
	Afficher le coût de des services et les procédures à suivre (les pièces nécessaires) et la durée de traitement	Chaque porte du bureau de la mairie A l'entrée de la commune	Maire en tant que Pdt STAC	Sce Com , Affaires générales		X		
	Exiger le Port des badges à tous les employés	Chaque bureau de la mairie	Maire en tant que Pdt STAC	Sce Com , Affaires générales		X		
	Mettre en place des panneaux d'affichage	Chaque porte des bureau de la mairie A l'entrée de a commune	Maire en tant que Pdt STAC	Sce Com , Affaires générales		X		

RESULTATS	ACTIVITES	LIEU	RESPONSABLES	PARTENAIRES	2023	2024	2025	
<p>Des programmes budgétaires annuels sont préparés en consultation avec le public</p> <p>La population est au courant du budget, des dépenses et des projets de la commune</p> <p>L'avis du public sur le fonctionnement de la commune est recueilli et pris en compte dans l'amélioration de la gestion</p> <p>Les décisions, le budget, les dépenses et les réalisations de la commune sont affichés et accessibles au grand public</p>	Mettre en place le système de budget citoyen et de gestion financière saine et transparente							
	Mobiliser la SLC à l'élaboration du budget (budget citoyen)	Commune	Commune	SLC, FKT, OSC, Secteurs privés, STD		X	X	X
	Organiser une réunion trimestrielle des chefs de Fokontany avec les responsables communaux	Commune	Commune	SLC, FKT		X	X	X
	Organiser une grande réunion publique deux fois par an	Fokontany	Commune	SLC, FKT		X	X	X
	Publier par voie d'affichage le budget"	Commune	Commune	Sce Com, Média,		X	X	X
	Rapporter le budget par toutes les voies disponibles et accessibles (réseaux sociaux, sites web, affichage, consultation sur place )	Commune	Commune	Sce Com, Média, Réseaux sociaux		X	X	X

RESULTATS ATTENDUS	ACTIVITES	LIEU	RESPONSABLE	PARTENAIRES	CHRONOGRAMME			
					2023	2024	2025	2026
<b>Axe stratégique 4. Assise d'une base solide de développement durable profitable à toutes les générations</b>								
<p>Les projets communaux reflètent les besoins réels de la population</p> <p>La SLC est mise en place et opérationnelle</p> <p>Le plan de mise en oeuvre des projets est élaboré</p> <p>Toutes les catégories de la population participent à la mise en œuvre des projets de la commune</p>	Mettre en place des mécanismes de participation citoyenne :							
	Mettre à jour les projets dans les PDF	Fokontany Commune	Commune	Membre du SLC	X	X	X	
	Mobiliser et opérationnaliser la SLC	Fokontany	Commune	Association STD	X	X	X	
	Mettre en œuvre le processus budgétaire participatif	Commune	Commune	Chef Fokontany Medias	X	X	X	
	Mettre en place des outils et des mécanismes qui permettent une réelle participation de tous les citoyens (boîtes de doléance, rencontre périodique...)	Fokontany	Commune		X	X	X	
	Renforcement des tissus associatifs	Commune	Commune	Association	X	X	X	

RESULTATS ATTENDUS	ACTIVITES	LIEU	RESPONSABLE	PARTENAIRES	2023	2024	2025	2026
La commune dispose d'un mécanisme opérationnel de gestion de ses ressources naturelles	Mettre en place de système de préservation et de gestion des ressources naturelles							
	Collaborer étroitement avec la DREDD	En lieu et aux endroits des patrimoines	DREDD Responsables au sein de la commune	STD, OSC Fokontany Medias Notables	X	X		
	Mettre en place des responsables des patrimoines naturels au sein de la commune	À l'endroit où se trouve la ressource naturelle. Dans la communauté	Commune	DREDD ;STD OSC, Fokontany Medias Autorités traditionnelles	X	X		
	Identifier et élaborer des projets de protection des ressources naturelles	Commune	Commune	DREDD, OSC, SLC	X	X		
	Protéger le littoral et atténuer le phénomène d'érosion côtière	Partie littorale	Commune	DREDD, OSC, SLC	X	X		
	Planter des arbres au bord de la mer pour atténuer les forces du vent surtout lors des passages cycloniques	Bord de la mer	Commune	DREDD, OSC, SLC, ORT, DRT	X	X		
	Aménager les zones humides en zones touristiques	Lac Andamoty, lac Anjona, et Ankidihidy, ...)	Commune	DREDD, OSC, SLC, ORT, DRT	X	X		
	Créer une aire protégée à Ambatobiribiry et mettre en place une protection physique du site	Ambatobiribiry	Commune	DREDD, OSC, SLC, ORT, DRT	X	X		

RESULTATS ATTENDUS	ACTIVITES	LIEU	RESPONSABLE	PARTENAIRES	2023	2024	2025	2026
<p>Le plan de développement de la commune est élaboré</p> <p>Les priorités définies dans le PDLII sont traduites en documents de projets crédibles auprès des PTF et inscrites dans les budgets communaux</p> <p>Le PDLII de la commune est mis à jour périodiquement et d'une manière participative</p> <p>Les intérêts de la population sont bien articulés</p>	Elaborer et mettre en œuvre le plan de développement de la municipalité							
	Elaborer un plan d'action concret et réaliste	Au sein des Fokontany	Commune	SLC, Region, STD, OSC, Médias	X	X		
	Organiser et tenir des ateliers de conception du projet	Commune	Commune	Commune, STD, SLC, OSC		X		
	Monter les dossiers pertinents et crédibles auprès des PTF	Commune	Commune	Commune, STD, SLC, OSC		X	X	X
	Soumettre les documents auprès des PTF et entamer la négociation du financement	A l'intérieur et à l'extérieur	Commune	Commune, STD, SLC, OSC		X	X	X
	Responsabiliser tous les acteurs (STD, secteurs privés, OSC) à la mise en œuvre des projets conçus	Commune	Commune	Commune, STD, SLC, OSC		X	X	X

RESULTATS ATTENDUS	ACTIVITES	LIEU	RESPONSABLE	PARTENAIRES	2023	2024	2025	2026
	Responsabiliser la population dans la préservation et gestion des biens et patrimoines communs							
Les habitants de la commune préservent et protègent les biens communs	Élaboration d'un plan d'éducation, de communication et de formation au civisme et citoyenneté en matière de protection des biens et patrimoines communs	Dans chaque Fokontany et aux endroits où existent ces infrastructures socio-économiques de base	Chef de service de patrimoines de la commune	Service com de la commune Chef fokontany DRCC, STD, OSC Médias, Autorités traditionnelles	X	X	X	
Les biens publics sont protégés et valorisés	Instauration et application de DINA	Fokontany	Commune	Région, Préfecture, TPI, Fokontany	X	X	X	
	Mettre en place des comités de gestion des infrastructures existantes	Fokontany	Commune	STD, OSC, SLC	X	X	X	
	Renforcer la capacité de conservation et de gestion des biens immeubles des responsables communaux, et des comités de gestion	Commune et Fokontany	Commune	STD, OSC, SLC	X	X	X	
	Mettre à la disposition de ces responsables un outil leur permettant d'assurer la bonne gestion du patrimoine	Fokontany	Commune	STD, OSC, SLC	X	X	X	
	Réaliser les travaux d'entretien, de maintenance et des réparations des infrastructures	Fokontany	Commune	STD, OSC, SLC	X	X	X	

#### 4.4. Plan d'Investissement Annuel de la Commune

Année 2023 :

PROJETS	LOCALITES	RESPONSABLES	COUTS ESTIMATIFS (milliers d'Ariary)			PTF POTENTIELS
			TOTAL	FONDS PROPRES	AUTRES	
Déclinaison des priorités du PDLII en documents de projets crédibles	C.U.S	C.U.S	5 000	5 000	-	SLC, STD, REGIONS SAVA
Marketing de la commune et recherche de financement	C.U.S	C.U.S	2 500	2 500	-	STD, REGIONS SAVA , Média
Instauration et/ou renforcement des dispositifs de sécurisation des personnes et de leurs biens	Tous les Fokontany	C.U.S	2 500	2 500	-	Forces de l'ordre, Population, OSC, Autorités locales et communautaires
Contrôle d'immigration et de déménagement	Dans tous les Fokontany	FOKONTANY	1 800	1 800	-	C.U.S, OSC, SLC

**Année 2024**

PROJETS	LOCALITES	RESPONSABLES	COUTS ESTIMATIFS (milliers d'Ariary)			PTF POTENTIELS
			TOTAL	FONDS PROPRES	AUTRES	
Déclinaison des priorités du PDLII en documents de projets crédibles	C.U.S	C.U.S	5 000	5 000	-	SLC, STD, REGIONS SAVA
Marketing de la commune et recherche de financement	C.U.S	C.U.S	2 500	2 500	-	STD, REGIONS SAVA , Média
Instauration et/ou renforcement des dispositifs de sécurisation des personnes et de leurs biens	Tous les Fokontany	C.U.S	2 500	2 500	-	Forces de l'ordre, Population, OSC, Autorités locales et communautaires
Contrôle d'immigration et de déménagement	Dans tous les Fokontany	C.U.S	1 800	1 800	-	C.U.S OSC, SLC
Consolidation de la paix sociale	C.U.S	C.U.S	25 000	5 000	20 000	OIT, FNUAP, UNICEF
Construction de marché	A déterminer	C.U.S	370 000	74 000	296 000	Etat, Région SAVA, Opérateurs économiques, FID, MID
Aménagement de gares routières	Zones nord (Andapa, Vohémar), zone sud (Antalaha), Zone national	C.U.S	50 000 (par gare routière)	10 000	40 000	Ministère en charge de transport , Ministère en charge de l'aménagement, Région SAVA, Opérateurs pétroliers
Renforcement de la production de l'électricité et la distribution vers chaque foyer	Ampambokinana, Ambariomambana		70 000	14 000	56 000	JIRAMA, Ministère en charge de l'énergie, Ministère de l'économie, ONG, Secteurs privés

Construction/réhabilitation d'un bâtiment de 3 salles pour nouvelle EPP	A déterminer	C.U.S, CISCO	75 000	25 000	50 000	MEN, Région SAVA, FID, U.E, JICA
Construction d'un bâtiment de 3 salles pour nouveau CEG	A déterminer	C.U.S, CISCO	75 000	25 000	50 000	MEN, Région SAVA, FID, U.E, JICA
Construction d'un bâtiment de 3 salles pour nouveau Lycée	A déterminer	C.U.S, CISCO	75 000	25 000	50 000	MEN, Région SAVA, FID, U.E, JICA
Construction de CSB I (Bâtiment de 7 salles)	Ambohitrakongona	C.U.S, SSD	68 000	20 400	47 600	DRSP, Ministère de la santé publique, Région SAVA, autres PTF
Construction des CSB II (Bâtiment de 9 salles)	Soavinandriana	C.U.S, SSD	86 000	25 800	60 200	DRSP, Ministère de la santé publique, Région SAVA, autres PTF
Amélioration de l'alimentation en eau potable	C.U Sambava	C.U.S , DREAH	750 000	75 000	675 000	JIRAMA, MEAH, Région SAVA, STD, ONG, Secteur privé, Groupement professionnel
Amélioration de services de voirie	C.U Sambava	C.U Sambava	50 000	10 000	40 000	MID, Région SAVA, Ministère en charge de l'aménagement, Opérateurs économiques
Mise en place de site de décharge des ordures	C.U Sambava	C.U Sambava	60 000	20 000	40 000	MID, Région SAVA, Ministère en charge de l'aménagement, Opérateurs économiques, autres PTF
Renforcement des caniveaux existants	C.U Sambava	C.U Sambava	50 000/km	10 000	40 000	MEAH, Ministère en charge des travaux publics, Région SAVA, U.E, AFD, CARE
Renforcement du réseau de canalisation d'évacuation des eaux	C.U Sambava	C.U Sambava	100 000/km	20 000	80 000	MEAH, Ministère en charge des travaux

						publics, Région SAVA, U.E, AFD, CARE
Aménagement de terrain de sport		C.U Sambava	30 000/ terrain	6 000	24 000	MJS, Min POP, Région SAVA, STD, Association sportives, Jeunes
Consolidation de la paix		C.U Sambava	25 000	5 000	20 000	Ministère en charge de la justice, METFP, MSP, Secrétariat d'Etat de la Gendarmerie, Commissariat de Police, Compagnie de la Gendarmerie, Autorités administratives et religieuses et traditionnelles
Relance de la fiscalité locale	C.U Sambava	C.U Sambava	17 000	3 400	13 400	SLC, STD, CCI, Population, RINDRA
Mise en œuvre du processus budget citoyen	C.U Sambava	C.U Sambava	3 000	3 000	-	SLC, STD, CCI, Population, RINDRA
Consolidation de la sécurité et de la paix	C.U Sambava	C.U Sambava	25 000	5 000	20 000	Ministère en charge de la justice, METFP, MSP, Secrétariat d'Etat de la Gendarmerie, Commissariat de Police, Compagnie de la Gendarmerie, Autorités administratives et religieuses et traditionnelles
Amélioration de standard de service	C.U Sambava	C.U Sambava	2 000	2 000	-	SLC, STD, Population

Opérationnalisation de la SLC	C.U Sambava	C.U Sambava	5 000	5 000	-	SLC, STD, CCI, Population, RINDRA
Mise en place de système de préservation et de gestion des ressources naturelles	C.U Sambava	C.U Sambava	7 000	1 400	5 600	SLC, STD, DREDD, ORT, Population,
Education et responsabilisation de la population à la préservation, l'entretien des biens et patrimoines communs	C.U Sambava	C.U Sambava	5 000	1 200	3 800	SLC, STD, MID, DRPOP, MEDIA,

### Année 2025

PROJETS	LOCALITES	RESPONSABLES	COUTS ESTIMATIFS (milliers d'Ariary)			PTF POTENTIELS
			TOTAL	FONDS PROPRES	AUTRES	
Contrôle d'immigration et de déménagement	Dans tous les Fokontany	C.U.S	1 800	1 800	-	C.U.S OSC, SLC
Consolidation de la paix sociale	C.U.S	C.U.S	25 000	5 000	20 000	OIT, FNUAP, UNICEF
Renforcement de la production de l'électricité et la distribution vers chaque foyer	Ampambokinana, Ambariomambana		70 000	14 000	56 000	JIRAMA, Ministère en charge de l'énergie, Ministère de l'économie, ONG, Secteurs privés
Construction/réhabilitation d'un bâtiment de 3 salles pour nouvelle EPP	A déterminer	C.U.S, CISCO	75 000	25 000	50 000	MEN, Région SAVA, FID, U.E, JICA
Construction d'un bâtiment de 3 salles pour nouveau CEG	A déterminer	C.U.S, CISCO	75 000	25 000	50 000	MEN, Région SAVA, FID, U.E, JICA
Construction d'un bâtiment de 3 salles pour nouveau Lycée	A déterminer	C.U.S, CISCO	75 000	25 000	50 000	MEN, Région SAVA, FID, U.E, JICA
Construction de CSB I (Bâtiment de 7 salles)	Ambohitrakongona	C.U.S, SSD	68 000	20 400	47 600	DRSP, Ministère de la santé publique, Région SAVA, autres PTF

Construction des CSB II (Bâtiment de 9 salles)	Soavinandriana	C.U.S, SSD	86 000	25 800	60 200	DRSP, Ministère de la santé publique, Région SAVA, autres PTF
Amélioration de l'alimentation en eau potable	C.U Sambava	C.U.S , DREAH	750 000	75 000	675	JIRAMA, MEAH, Région SAVA, STD, ONG, Secteur privé, Groupement professionnel
Amélioration de services de voirie	C.U Sambava	C.U Sambava	50 000	10 000	40 000	MID, Région SAVA, Ministère en charge de l'aménagement, Opérateurs économiques
Mise en place de site de décharge des ordures	C.U Sambava	C.U Sambava	60 000	20 000	40 000	MID, Région SAVA, Ministère en charge de l'aménagement, Opérateurs économiques, autres PTF
Renforcement des caniveaux existants	C.U Sambava	C.U Sambava	50 000/k m	10 000	40 000	MEAH, Ministère en charge des travaux publics, Région SAVA, U.E, AFD, CARE
Renforcement du réseau de canalisation d'évacuation des eaux	C.U Sambava	C.U Sambava	100 000/k m	20 000	80 000	MEAH, Ministère en charge des travaux publics, Région SAVA, U.E, AFD, CARE
Aménagement de terrain de sport	Soavinandriana, Antsirabe	C.U Sambava	30 000/terrain	6 000	24 000	MJS, Min POP, Région SAVA, STD, Association sportives, Jeunes
Consolidation de la paix	C.U Sambava	C.U Sambava	25 000	5 000	20 000	Ministère en charge de la justice, METFP, MSP, Secrétariat d'Etat de la

						Gendarmerie, Commissariat de Police, Compagnie de la Gendarmerie, Autorités administratives et éligieuses et traditionnelles
Relance de la fiscalité locale	C.U Sambava	C.U Sambava	17 000	3 400	13 400	SLC, STD, CCI, Population, RINDRA
Mise en œuvre du processus budget citoyen	C.U Sambava	C.U Sambava	3 000	3 000	-	SLC, STD, CCI, Population, RINDRA
Consolidation de la sécurité et de la paix sociale	C.U Sambava	C.U Sambava	25 000	5 000	20 000	Ministère en charge de la justice, METFP, MSP, Secrétariat d'Etat de la Gendarmerie, Commissariat de Police, Compagnie de la Gendarmerie, Autorités administratives et éligieuses et traditionnelles
Opérationnalisation de la SLC	C.U Sambava	C.U Sambava	5 000	5 000	-	SLC, STD, CCI, Population, RINDRA
Mise en place de système de préservation et de gestion des ressources naturelles	C.U Sambava	C.U Sambava	7 000	1 400	5 600	SLC, STD, DREDD, ORT, Population,
Education et responsabilisation de la population à la préservation, l'entretien des biens et patrimoines communs	C.U Sambava	C.U Sambava	5 000	1 200	3 800	SLC, STD, MID, DRPOP, MEDIA,

**Année 2026**

PROJETS	LOCALITES	RESPONSABLES	COUTS ESTIMATIFS (milliers d'Ariary)			PTF POTENTIELS
			TOTAL	FONDS PROPRES	AUTRES	
Contrôle d'immigration et de déménagement	Dans tous les Fokontany	C.U.S	1 800	1 800	-	C.U.S OSC, SLC
Consolidation de la paix sociale	C.U.S	C.U.S	25 000	5 000	20 000	OIT, FNUAP, UNICEF
Renforcement de la production de l'électricité et la distribution vers chaque foyer	Ampambokinana, Ambariomambana		70 000	14 000	56 000	JIRAMA, Ministère en charge de l'énergie, Ministère de l'économie, ONG, Secteurs privés
Construction/réhabilitation d'un bâtiment de 3 salles pour nouvelle EPP	A déterminer	C.U.S, CISCO	75 000	25 000	50 000	MEN, Région SAVA, FID, U.E, JICA
Construction d'un bâtiment de 3 salles pour nouveau CEG	A déterminer	C.U.S, CISCO	75 000	25 000	50 000	MEN, Région SAVA, FID, U.E, JICA
Construction d'un bâtiment de 3 salles pour nouveau Lycée	A déterminer	C.U.S, CISCO	75 000	25 000	50 000	MEN, Région SAVA, FID, U.E, JICA
Amélioration de l'alimentation en eau potable	C.U Sambava	C.U.S , DREAH	750 000	75 000	675	JIRAMA, MEAH, Région SAVA, STD, ONG, Secteur privé, Groupement professionnel
Amélioration de services de voirie	C.U Sambava	C.U Sambava	50 000	10 000	40 000	MID, Région SAVA, Ministère en charge de l'aménagement, Opérateurs économiques
Mise en place de site de décharge des ordures	C.U Sambava	C.U Sambava	60 000	20 000	40 000	MID, Région SAVA, Ministère en charge de l'aménagement,

						Opérateurs économiques, autres PTF
Renforcement des caniveaux existants	C.U Sambava	C.U Sambava	50 000/k m	10 000	40 000	MEAH, Ministère en charge des travaux publics, Région SAVA, U.E, AFD, CARE
Renforcement du réseau de canalisation d'évacuation des eaux	C.U Sambava	C.U Sambava	100 000/k m	20 000	80 000	MEAH, Ministère en charge des travaux publics, Région SAVA, U.E, AFD, CARE
Consolidation de la paix	C.U Sambava	C.U Sambava	25 000	5 000	20 000	Ministère en charge de la justice, METFP, MSP, Secrétariat d'Etat de la Gendarmerie, Commissariat de Police, Compagnie de la Gendarmerie, Autorités administratives et religieuses et traditionnelles
Relance de la fiscalité locale	C.U Sambava	C.U Sambava	17 000	3 400	13 400	SLC, STD, CCI, Population, RINDRA
Mise en œuvre du processus budget citoyen	C.U Sambava	C.U Sambava	3 000	3 000	-	SLC, STD, CCI, Population, RINDRA
Consolidation de la sécurité et de la paix	C.U Sambava	C.U Sambava	25 000	5 000	20 000	Ministère en charge de la justice, METFP, MSP, Secrétariat d'Etat de la Gendarmerie, Commissariat de Police, Compagnie de la Gendarmerie, Autorités administratives et

						religieuses et traditionnelles
Opérationnalisation de la SLC	C.U Sambava	C.U Sambava	5 000	5 000	-	SLC, STD, CCI, Population, RINDRA
Mise en place de système de préservation et de gestion des ressources naturelles	C.U Sambava	C.U Sambava	7 000	1 400	5 600	SLC, STD, DREDD, ORT, Population,
Education et responsabilisation de la population à la préservation, l'entretien des biens et patrimoines communs	C.U Sambava	C.U Sambava	5 000	1 200	3 800	SLC, STD, MID, DRPOP, MEDIA,

#### **4.5. Charte de responsabilités :**

La charte de responsabilité retrace les attributions et les rôles de chaque groupe d'acteurs dans le processus de développement. Comme ce processus nécessite de l'action de ces différents acteurs, il s'avère capital que chacun d'eux joue son rôle et s'engage à assumer ses responsabilités.

##### ***Du Maire***

Le Maire, avec le concours de ses collaborateurs, assure le marketing, la communication et le leadership de la mise en œuvre de ce plan. De cette manière, il fait en sorte que le document soit connu, compris et accepté par tous ces acteurs comme outil d'aide à la décision et guide à travers lequel des changements des conditions d'existence des habitants de la commune s'opèrent.

##### ***Du secteur privé***

Producteur de richesse et ayant pour centre d'intérêt la recherche de profit, cet acteur participe au financement de certains investissements socio-économiques de base.

##### ***De la population locale***

A la fois actrice et bénéficiaire de toutes les actions de développement entreprises dans sa commune, on attend d'elle sa contribution à l'identification, la priorisation, la conception et la mise en œuvre de ces actions de développement.

##### ***De l'Organisation de la Société Civile***

Entité force de proposition, porteuse d'initiative, observatoire et de suivi de la vie publique, la société civile tient un rôle important dans la mise en œuvre des actions de développement par le biais des projets qu'ils mettent en œuvre et dans la mise en place d'un mécanisme pour une meilleure répartition des fruits de la croissance économique pour la totalité de la population

##### ***De Partenaires Techniques et Financiers***

Les PTF sont attendus pour impulser le processus de décentralisation effective en partenariat avec le Ministère en charge de la décentralisation, apporter leurs expertises techniques et contribuer au financement de certaines actions de développement.

#### **4.6. Conclusion:**

Le montant total du présent PDLII s'élève à 4 508 200 000 ,00 d'ariary. Réparti dans trois ans de sa mise en œuvre, ce qui donne un montant annuel de 1 502 733 000,00Ar

Il est prévu, dans la mise en œuvre de ce plan, des apports propres de la commune d'un montant de 976 600 000,00 d'ariary . Ce qui représente un apport annuel de 11 000Ar par ménage. Cet apport se concrétise par la capacité des communes à mobiliser ses ressources propres locales via la relance de la fiscalité locale sur laquelle elle doit compter avant toutes autres possibilités de ressources.

Pour compléter ses ressources propres, la commune doit se montrer aussi être capable de mobiliser d'autres ressources financières auprès des partenaires diversifiés.

Un autre point parmi tant d'autres qui, également, conditionne la réussite de la mise en œuvre de ce plan relève de la prise de conscience de chacun des habitants du territoire qu'il joue un rôle important dans le processus de développement de sa commune. De ce fait, sa participation, son implication et ses engagements dans cette direction s'avèrent fondamentaux.

# ANNEXES

### ANNEXE 1 :

#### LISTE DES PARTICIPANTS AUX ATELIERS DE DIAGNOSTIC, DE PLANIFICATION ET DE PROGRAMMATION EN VUE DE L'ELABORATION DU PDLII DE LA COMMUNE URBAINE DE SAMBAVA

N°	Nom et Prénom(s)	Fonction/ Entité représentée
<b>FACILITATEURS</b>		
1.	ABDOU SALAME	RINDRA Gouvernance Locale
2.	PAULIN	Coordonnateur RINDRA SAVA
3.	RAFANOMEZANTSOA Hervé	A.G.L RINDRA
4.	BOTO Jean Evariste	Consultant
5.	ANDRIAMBOLOLONA Wostina	CE GEO Système
6.	RAZAFINDRARIVO Adelphe	RD MSIS Tatao
7.	SAMUEL	Géo-Systèmes - Animateur Communication
<b>PARTICIPANTS</b>		
1.	RAMANGALAZA Judicaël	Maire de la C.U. Sambava
2.	TILAMIMENA Maurice	SG CU Sambava
3.	MARINJARA Paul Edhino	Maire Adjoint C.U. Sambava
4.	RAKOTO Edmond	Adjoint au Maire C.U. Sambava
5.	ASSANY Jean	Chef Fokontany Analamandrorofo
6.	AVELLIN Jaosily	Conseiller Municipal C.U. Sambava
7.	BE LANDRIE Jean	Adjoint Chef FKT MENAGISY
8.	BEANARANA Jeanne Ursela	Présidente OSC PSC plateforme
9.	BEFIDIMANANTSOA charles Orméllick	Agent JIRAMA
10.	BEJOMA Modeste	Chef Fokontany Ambohitrakongona
11.	BERSON Tonganasy	Chef Fokontany Ambariomambana
12.	BEVELO Clebert	Chef Fokontany Antanifotsy
13.	BEZARA Kalosomy	Journaliste Association SAVA MEDIAS
14.	BEZAVARINA Armel Delon	Chef FKT Ambia
15.	BOTOLAHIBE Léonce Roberto	Directeur Exécutif AGIRS
16.	BOTRA Patrick	Chef Fokontany Sambava Centre
17.	CHAN HOI Emmanuel	Chef Division Urbaine C.U. Sambava
18.	GP2 NOMENJANAHARY Eli	Représentant CPI/SAVA
19.	FALIBE Marco	Représentant DIRTO-SAVA
20.	FINOMANA Ernest	Notable

21.	Général SIDY Berthin	Notable
22.	HERISON Michael	Président de l'Association «Taxi »
23.	IPP/CE MARKA Odelin	Représentant DRSP/SAVA
24.	JACQUIT	Chef Fokontany ANTAIMBY
25.	Jean Jacques RANDRIAMIHAINGO	Conseiller Municipal C.U. Sambava
26.	Jean chry	Journaliste
27.	KOMANA Rabemazava Norbert	Adjoint Chef Fokontany Ambia
28.	LEMARAINA Luciano Darchille	Chef Fokontany Ampisahanala
29.	LEVITA René	Communication Région
30.	MAINTINAMBO Lucien	Conseiller Municipal C.U. Sambava
31.	Marcelline	Présidente Association VMA Antanifotsy I
32.	MAZAVA FERDINAND	Chef Fokontany Besopaka
33.	MBOTIMARY Saïda	Agent de la DREDD SAVA
34.	NDREMITSIROY Tsirinony	Directeur Régional de la Communication et de la Culture SAVA
35.	NGIAH Paps	Chef Division Communication C.U.Sambava
36.	NICOLAS	Chef Fokontany Antohomaro
37.	RABARIVELO Herinirina Sylvan	Chef Service voirie, assainissement et patrimoine de la C.U. Sambava
38.	RABEHARIJAONA ZO	SRA
39.	RAFIDISON Pierre	Chef Fokontany Soavinandriana
40.	RAHARINANTENAINA Yadina	Parlement des jeunes SAVA
41.	RAHARISON Hervé	Président Association Mahiratra
42.	RAKOTOHARIMALALA Jacques Richard	Chef Fokontany Menagisy
43.	RASOAVOLOLONA Sophie	Vice AFHAM
44.	RASOLOFO Armand	Chef FKT Antanifotsy II
45.	RATOVOMANANA Paul Bernard	Médecin Inspecteur par Intérim
46.	RAVAOMALALA Sarah	Présidente Banomo District de Sambava
47.	TIDAKA Jolivet	Service Régional de l'Agriculture DRAE SAVA
48.	TIDANIFOTSY Victorien Panga	Chef Fokontany Ambodisatrana I
49.	TOMBOSOA Florent	Chef FKT Ambodisatrana II
50.	TOMBOZARA Jean Bosco	Chef de service et représentant RPE (DRPPSPF)
51.	ZAVALAHY Jimmytri	Chef de service financier C.U. Sambava

## ANNEXE 2 :

### LISTE DES PARTICIPANTS A L'ATELIER DE RESTITUTION ET DE VALIDATION DU PDLII DE LA COMMUNE URBAINE DE SAMBAVA

N°	Nom et Prénom(s)	Fonction/ Entité représentée
<b>FACILITATEURS</b>		
1.	PAULIN	Coordonnateur RINDRA SAVA
2.	BOTO Jean Evariste	Consultant
<b>PARTICIPANTS</b>		
1.	RAMANGALAZA Judicaël	Maire de la C.U. Sambava
2.	TILAMIMENA Maurice	SG C.U. Sambava
3.	MARINJARA Paul Edhino	Adjoint au maire
4.	BEMANANJARA Christian	Adjoint au Maire
5.	RAKOTO Edmond	Adjoint Maire C.U. Sambava
6.	AVELLIN Jaosily	Conseiller C.U. Sambava
7.	BE LANDRIE Jean	Adjoint Chef Fokontany MENAGISY
8.	Be Théogène	Chef Division / SRB SAVA
9.	BEANARANA Jeanne Ursela	Présidente OSC PSC plateforme
10.	BEFIDIMANANTSOA charles Ormélick	Agent JIRAMA
11.	BEJOMA Modeste	Chef Fokontany Ambohitrakongona
12.	BERSON Tonganasy	Chef Fokontany Ambariomiamana
13.	BEVELO Clebert	Chef Fokontany Antanifotsy
14.	BEZARA Kalosomy	Journaliste Association SAVA MEDIAS
15.	BOTOTSARA Brislin	Journaliste
16.	BOTRA Patrick	Chef Fokontany Sambava Centre
17.	FALIBE Marco	Représentant DIRTO-SAVA
18.	FINOMANA Ernest	Notable
19.	JACQUIT	Chef Fokontany
20.	JAOFENO Stéphan	Journaliste Radio Tropicque
21.	JEAN Chry	Journaliste
22.	KOMANA Rabemazava Norbert	Adjoint Chef Fokontany Ambia
23.	LEMARAINA Luciano Darchille	Chef Fokontany Ampisahanala
24.	LEON Benaody	Chef Fokontany Ambatofitatra
25.	MAINTINAMBO Lucien	Conseiller C.U. Sambava
26.	Marcelline	Présidente Association VMA Antanifotsy I

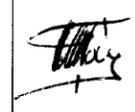
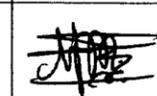
27.	MBOTIMARY Saïda	Agent de la DREDD SAVA
28.	NDREMITSIRY Tsirinony	Directeur Régional de la Communication et de la Culture SAVA
29.	NICOLAS	Chef Fokontany Antohomaro
30.	NILSENE Samba	Chef Fokontany Ampandrozonana
31.	RABARIVELO Herinirina Sylvan	Chef SCE Voirie, Assainissement et patrimoine C.U.S
32.	RABENEFITRA Henri	DDGR Région SAVA
33.	RAFIDISON Pierre	Chef Fokontany Soavanindrina
34.	RAHARISON HERVE	Président Association Mahiratra
35.	RAKOTOZAFY Mamy José	Chef SRB SAVA
36.	RANDRIAMIHAJANIRINA Daniel	Trésorier Général
37.	RANDRIARIMALALA Arthur	Chef INSTAT SAVA
38.	RASOAMPARANY Guillaume	DIVISION Régionale d'Appui à la Planification SREP SAVA
39.	RASOARIMALALA Estelle	Gendarmerie
40.	RASOAVOLOLONA Sophie	Vice AFHAM
41.	RAVAOMALALA Sarah	Présidente Banomo District
42.	SOAZARA Claudio	Agent fiscal C.U.S
43.	TIDAKA Jolivet	Service Régional de l'Agriculture DRAE SAVA
44.	TIDAHIFOTSY Victorien Panga	Chef Fokontany Ambodisatrana I
45.	TOMBO Annabelle	Représentante du Chef de Service de la population
46.	TOMBOARIMANANA Marlin	Journaliste
47.	TOMBOSOA Florent	Chef Fokontany Ambodisatrana
48.	TSARASOA Ferdinand	Adjoint technique SDSP Sambava
49.	ZARAFENO Marcellin	Adjoint Chef District de Sambava
50.	ZAVALAHY Jimmytri	Chef de service financier

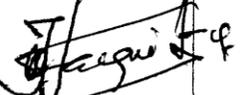
## FICHE DE PRESENCE

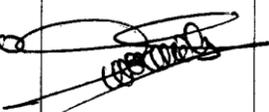
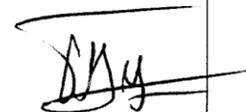
ANNEXE 3:

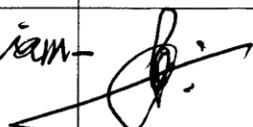
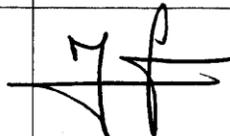
OBJET DE REUNION : ATELIER DE VALIDATION ET DE RESTITUTION DU P.D.L.I

DATE ET LIEU : Salle de Réunion de la C.U. Sambava le 20 juillet 2023

N°	Nom et Prénom(s)	Fonctions	N° Téléphone	GENRE H/F	≤ à 30 ans O/N	Adresse	Emargement
1.	RAMANGALAZA JUDICIEL	Maire	0325497412	H	N	Amalamandro sofo	
2.	RAKOTO EDMOND	Adjoint au Maire	0325236925	H	N	C.U. Sambava	
3.	BEMANSARA CHRISTIAN	Adjoint au Maire	3265-30309	H	N	C.U. SMA	
4.	HARINSARA P. EDHINO	Adjoint au Maire	0325074000	H	N	C.U. Sambava	
5.	TILAHIMENA DAURIZE	SG	0320758743 0340551506	H	N	Commune Urbaine Sambava	
6.	Maintenant Fellien	conseiller C.U	0324527592	H	N	Antanifatsy II - S/V	
7.	ZAVALAHY Jimmy	chef de service Financier CU s/va	0320423649	H	N	Antanifatsy II	

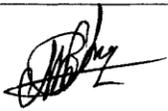
N°	Nom et Prénom(s)	Fonctions	N° Téléphone	GENRE H/F	≤ à 30 ans O/N	Adresse	Emargement
8.	FIMONJANA Ernest	Notable	032 99 165 05			Antainby Sambava	
9.	<del>RASAMPARANY</del> Guillaume	Division Régionale d'Appui à la Planification SREP SAVA	041 704 053	H	N	Sambava Centre	
10.	RANDRIORIVALOLA Arthur	chef IKSANT SAVA	034 96 200 66	H	N	Abalamany	
11.	TOMBO Anabelle	Représentante du Chef de Service de la population	032 47 217 90	F		Antanifotry 1	
12.	TOMBOSSOA Florent	CHEF fokontany Ambohidratranan	038 73 769 47	H	N	Ambohidratranan	
13.	FALIBE Marco	Représentant DIRTO-SAVA	032 41 701 35	H	N	Sambava Centre	
14.	BEFIDIMANANTSOA Charles Ormelick	AGENT JIRAMA	032 40 202 26	H	N	Analamandrofo	
15.	JACQUIT	Chef FKT Antainby	032 41 178 39	H	N	Antainby	

N°	Nom et Prénom(s)	Fonctions	N° Téléphone	GENRE H/F	≤ à 30 ans O/N	Adresse	Emargement
16.	TODAHIFOTSY Victorien Panga	CHEF FKT Ambodisakana I	0326117457	H	N	Ambodisakana I	
17.	NILSENE Samba	CHEF FKT Ampandrogonana	0324271895	H	N	Ampandro gonana	
18.	BE LANDRIE Zéa	ADJOIN chef F.K.T MENAGISY	032 49 299 37	H	N.	MENAGISY	
19.	RASOARIMALALA Estelle	Gendarmerie	0324974819	F	O	Sambava centre	
20.	TOMBOARIMANANA Marlin	Journaliste	0326155722	H	O	Ambodisakana Sambava	
21.	Jean chry	Journaliste	032 53 732 00	H	O	Sambava Centre	
22.	BOITSAKA Briskin	Journaliste	0329040157	H	O	Antanrifotsy SAMBAVA	
23.	BE Théogene	chef Division/ SGB SAVA	032 55 198 81	H	O	Ampandrogonana Sambava	

N°	Nom et Prénom(s)	Fonctions	N° Téléphone	GENRE H/F	≤ à 30 ans O/N	Adresse	Emargement
24.	JAOFENO Stéphan	Journaliste Radio Tropique	032 29 91 2 35	H	non	Analampenja	
25.	MBOTIMARY Saïda	Représentante DREND- SAVA	032 43 155 29	F	N	Ambodisatranani	
26.	RAFIDISON Pierre	CHEF FOKONTANY	032 95 455 07	H	N	SARVINANDRINA	
27.	BESOMA Modeste	Chef de Fokontany Ambohitahangona	032 43 803 92	H	N	Ambohitahangona	
28.	BERSON Tonganasy	CHEF de Fokontany	032 48 893 13	H	N	Ambariomiam- bana	
29.	TIDAKA Jolivet	service régional de l'agriculture DRAE SAVA	032 44 467 82	H	N	Antanjoiry	
30.	NDREMITSIKY Tsininony	Directeur Régional de la Communauté et de la Culture Rurale	032 12 912 81	H	N	Ambodisatranani Sambava	
31.	Komana Rabemazava Norbert	Adjoint FKT Ambia	032 41 23 138	H	N	Ambia	

N°	Nom et Prénom(s)	Fonctions	N° Téléphone	GENRE H/F	≤ à 30 ans O/N	Adresse	Emargement
32.	RAHARISON HERVE	Membre SLE président ASS MAHIDARA	0322425264	H	+	AMBODISAT DAVA II	
33.	RASSAVOLOLOMA Sophie	AFHAM Viceprésidente	0325916767	F	+	Sambava Centre <del>AFHAM</del>	
34.	BEZARA Kalasomy	SAVA MEDIA	032 46 43 101	F		Antaimby	
35.	Marcelline	Présidente Association VMA Antanifotay I	0320297300	F	+	Antanifotay I	
36.	Rakomalala Sarah	Présidente Banomo District	032 02-915-16	F	+	Ambodisat I	
37.	Beauregardana Jeannu Moele	Présidente PSC OSC Sambava	03204999M	F	+	Sambava - Centre	
38.	JEMARAINH Luciano Darcelite	Chef F.K.T Ambatoharanala	032981477A	H		Ambatoharanala	
39.	LEON Benabody	CHEF FKT Ambatofitatra	0327740091	M	+	Ambatofitatra	

N°	Nom et Prénom(s)	Fonctions	N° Téléphone	GENRE H/F	≤ à 30 ans O/N	Adresse	Emargement
40.	RAKOTOZAFY Mamy José	chef SRB SAVA	032 44 050 14	H	+	Sambava Centre	
41.	TSA RASOA Ferdinand	Adjoint technique SDSP Sambava	0346671804 0326773440	H	N	Ambakofitatra	
42.	SOAZARA Claude	Agent Fiscal CUS	0320463630	H	N	Ambalamena sy	
43.	ZARAFENO Marcellin	Adjoint chef Dontiel CUS	0324104975	H		Préfecture Sambava	
44.	RABENEFITRA Henri	DDGR REGION SAVA	0320458721	H	N	Region SAVA	
45.	RABARIVelo Herimiring Sylvain	chef SEE Voirie, Assainissement et Patrimoine CUS	0326048284	H	N	Voie CUB.	
46.	RANDRIAMIHAJA- NIRINA Daniel	Treorier Général	0340762040	H	N	Treor Sambava	
47.	PAULIN	Coordo RINDRA	0322365024	H	N	Batiment Region SAVA (Bureau)	

N°	Nom et Prénom(s)	Fonctions	N° Téléphone	GENRE H/F	≤ à 30 ans O/N	Adresse	Emargement
48.	AUELLIN Vassily	Conseiller CO Scribuer	032 02 148 02	H	N	lot FVA 158 Ambodisatan II	
49.	BOTRA PATRICK	chef F.K.T SANTOHA Centre	032 43 055 31	H	N	SANTOHA Centre.	
50.	NICOLAS	CHIEF FKT Antohomaro	032 2281312	H	N	Antohomaro	
51.	BOTO Jean Evariste	Consultant	032 44 101 63	H	N	Ambodisatan II	
52.	BEVERO Cleber	chef FKT Antanofotsy	032 06 286 30	H	N.	Antanofotsy	
53.							
54.							
55.							

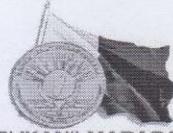
ANNEXE 4 :



COMMUNE URBAINE DE SAMBAVA

LE CONSEIL MUNICIPAL

\*\*\*\*\*



REPUBLIKAN'I MADAGASIKARA  
Fitiaiana - Tanindrazana - Fandrosoana

**DELIBERATION N° 2023-017/CU-SVA/CM  
portant adoption du livre dit PDLII (Plan de Développement Local Intégré et Inclusif) de la Commune Urbaine de Sambava pour sa mise en œuvre pendant trois ans (2023-2026) ;**

L'an deux mil vingt-trois, les treize, quatorze et quinze septembre, le Conseil Municipal, à la demande de l'Exécutif représenté par le Maire RAMANGALAZA Judicaël et sur convocation de son Président, Madame BE Clarisse, en session extraordinaire, s'est réuni en sa salle de réunion habituelle à l'Hôtel de ville, pour délibérer entre autres, sur l'adoption du PDLII ou Plan de Développement Local Intégré et Inclusif, de la Commune Urbaine de Sambava, pour sa mise en œuvre pendant trois ans (2023-2026).

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- Vu la Constitution ;
- Vu la loi Organique n° 2014-018 du 12 Septembre 2014, régissant les compétences, les modalités d'organisation et de fonctionnement des Collectivités Territoriale Décentralisées, ainsi que celles de la gestion de leurs propres affaires ;
- Vu la loi n° 2014-020 du 27 Septembre 2014 relative aux ressources des Collectivités Territoriales Décentralisées, aux modalités d'élections, ainsi qu'à l'organisation, au fonctionnement et aux attributions de leurs Organes ;
- Vu la loi n° 2014-021 du 12 Septembre 2014 relative à la représentation de l'Etat ;
- Vu la loi 2018-011 du 16 avril 2018 modifiant et complétant certaines dispositions de la Loi 2014-020 du 27 septembre 2014 relative aux ressources des Collectivités Territoriales Décentralisées, aux modalités d'élections, ainsi qu'à l'organisation, au fonctionnement et aux attributions de leurs organes ;
- Vu le décret n° 2014-1929 du 23 décembre 2014 fixant les modalités d'application de certaines dispositions de la loi n° 2014-021 du 12 septembre 2014 relative à la représentation de l'Etat ;
- Vu le décret n° 2015-592 du 1er avril 2015 portant classement des Communes en Communes urbaines ou en Communes rurales, modifié par le décret n° 2015-817 du 06 mai 2015 ;
- Vu le décret N° 2022-202 du 10 Février 2022 portant nomination du Préfet de Sambava ;
- Vu le jugement n° 116/TA/ANTS/ELECT du 10 janvier 2020, portant proclamation officielle des résultats des élections des Maires et des membres du Conseil des Communes Urbaines et des Communes Rurales ;
- Sur proposition de l'Exécutif,
- Après examens et discussions ;
- Après en voir délibéré à l'unanimité des membres présents, le quorum étant atteint,

**DELIBERE :**

**Article premier :** Généralité

Le Conseil municipal vote et adopte le Plan de Développement Local Intégré et Inclusif (PDLII) de la Commune Urbaine de Sambava pour sa mise en œuvre pendant trois ans (2023-2026).

**Article 2 :** Période de mise en vigueur

La mise en œuvre des activités définies dans ce plan s'étend dans la période du Juillet 2023 au 31 Décembre 2026. Une activité de mise en jour est indispensable au-delà de la période définie. Le processus de concertation avec la SLC est à ce moment nécessaire ainsi qu'une nouvelle délibération du Conseil municipal.

**Article 3 :** Collaboration et coordination

Tous les acteurs œuvrant dans le développement de la Commune Urbaine de Sambava (ONG, ASS, STD, Société Privée, initiatives collectives ou individuelles) sont conviés à se référer à ce PDLII dans le but d'at-

*Clar L n 017 L L 88 R*

teindre les objectifs fixés. Une plateforme de coordination sous l'égide du Maire sera mise en place pour optimiser la collaboration et la mise en œuvre des actions par domaine ou secteur spécifique d'intervention.

**Article 4 :** Suivi et évaluation du plan

Une commission de suivi et évaluation sectorielle sera mise en place au sein de la Structure Locale de Concertation (SLC) pour assurer la dynamique de suivi et mesurer l'évolution de la mise en œuvre des activités du plan. La commission organise au moins deux réunions par an pour faire une restitution de la situation d'avancement dans la mise en œuvre des activités et partager les résultats obtenus.

**Article 5 :** Respect des procédures

Toutes actions d'investissement communal réalisées en dehors des actions définies dans le PDLII feront l'objet d'une nouvelle délibération du Conseil municipal.

**Article 6 :** Promotion des initiatives de tout horizon

Les acteurs de développements peuvent apporter librement d'autres activités suivant leurs mandats tout en respectant la nécessité de coordination pour une meilleure valorisation des ressources. La mutualisation des moyens entre porteur de projet est encouragée.

**Article 2 :** La présente délibération prend effet dès sa signature par tous les membres du Conseil Municipal présents, le quorum étant atteint. Elle sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Fait à Sambava, le 13 Septembre 2023

**POUR LE CONSEIL MUNICIPAL :  
SIGNATAIRES : LES MEMBRES**

**MEMBRES DU CONSEIL :**

Total	: 11				
Présents	: 10	Absents	: 01	Excusés	: 00
Quorum	: 06	Atteint	: 10/11	Non excusés	: 01
				Non atteint	: ...../11

**ADOPTION :**

Adoptée par .....10... voix pour, .....0... voix contre et .....0..... abstentions.

- RATHERISON Edouard
- Héritierambo Lucien
- Jean Jacques RAMODIRAKIHAINGO
- JAO Régis
- RAKIN ANDRIANJAN
- AVELLIN Jaozily
- Razafiarimanana Wilson
- ISIRANJANZARA Roland

**LE RAPPORTEUR :**

  
BELALAHY Jean Baptiste

**LE PRESIDENT :**

  
BE Clarisse

ANNEXE 5 : PHOTOS LORS DES ATELIERS







